

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS RIGNACOIS

Réunion de restitution
du diagnostic

3 avril 2023



Sommaire

1. Rappel de la procédure

2. Restitution du diagnostic territorial

Tome 1 - Bilan de l'existant

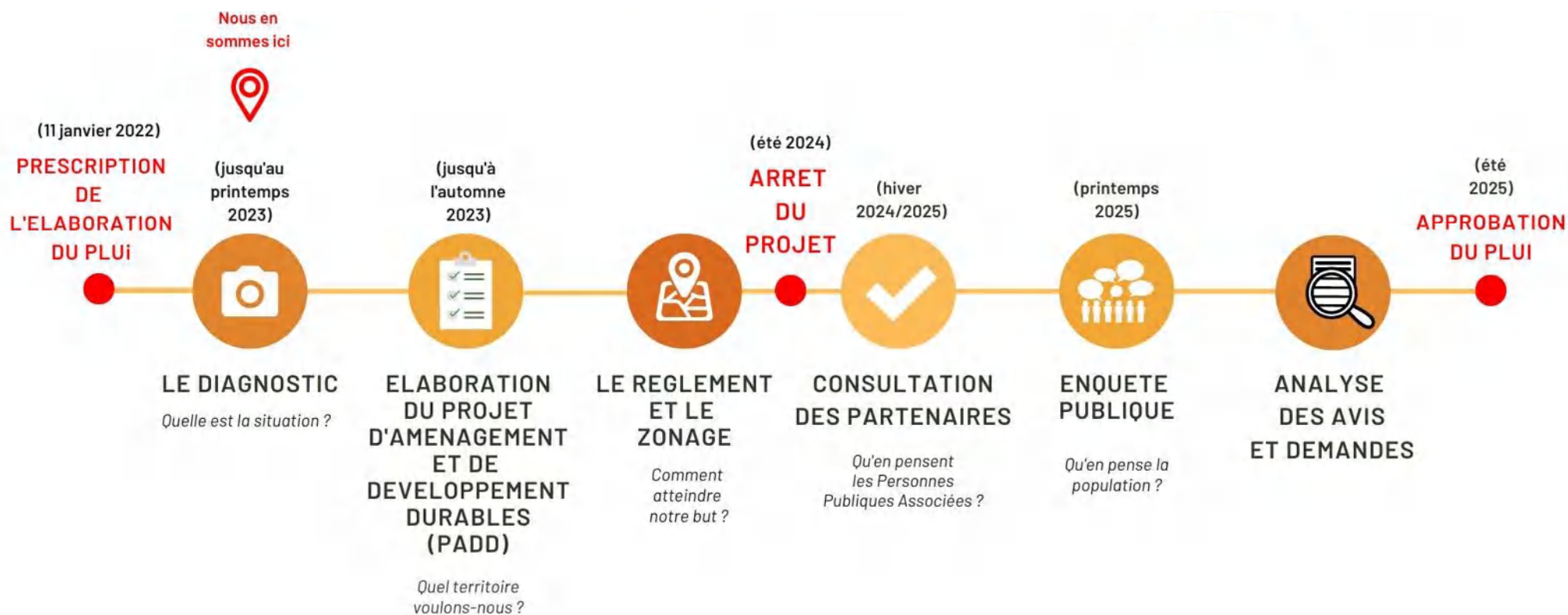
Tome 2 - Paysage naturel et bâti

Tome 3 - État initial de l'environnement

1. Rappel de la procédure

1 - Rappel de la procédure

ETAPES CLES

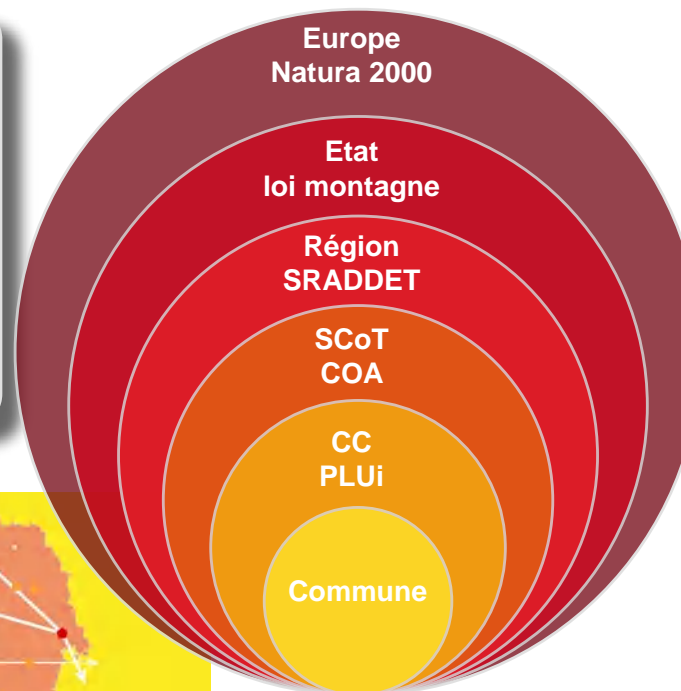


1 - Rappel de la procédure

Dans le respect du cadre réglementaire,

Les lois de protection de la montagne
SRU, GRENELLE, ALUR,
NOTRe, ELAN, Climat et
résilience

Le schéma régional
d'aménagement et de
développement durables
d'égalité des territoires
d'Occitanie (SRADDET)

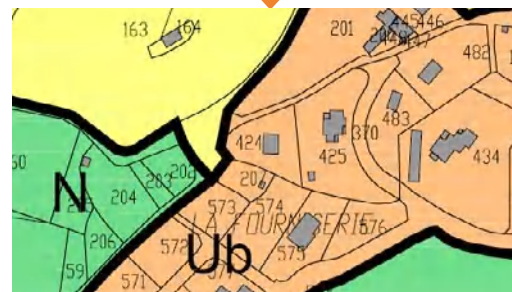


..intégré dans ...

le SCoT COA



... le
PLUI du Pays Rignacois



2. Restitution du diagnostic territorial

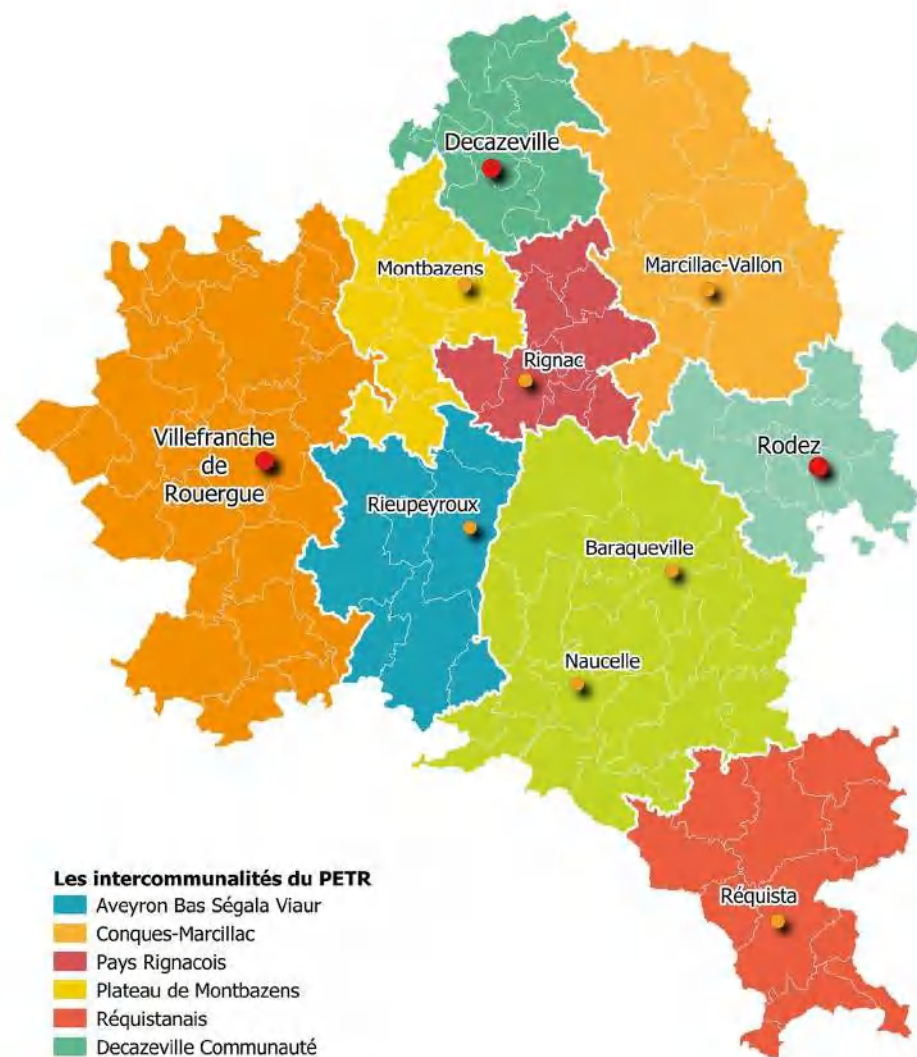
Communauté de Communes du Pays Rignacois créée le 29 décembre 1995

- Un total de 8 communes



- Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Centre Ouest Aveyron

PETR CENTRE OUEST AVEYRON



Les intercommunalités du PETR

- Aveyron Bas Ségala Viaur
- Conques-Marcillac
- Pays Rignacois
- Plateau de Montbazens
- Réquistanais
- Decazeville Communauté
- Ouest Aveyron Communauté
- Pays Ségali Communauté
- Rodez Agglomération

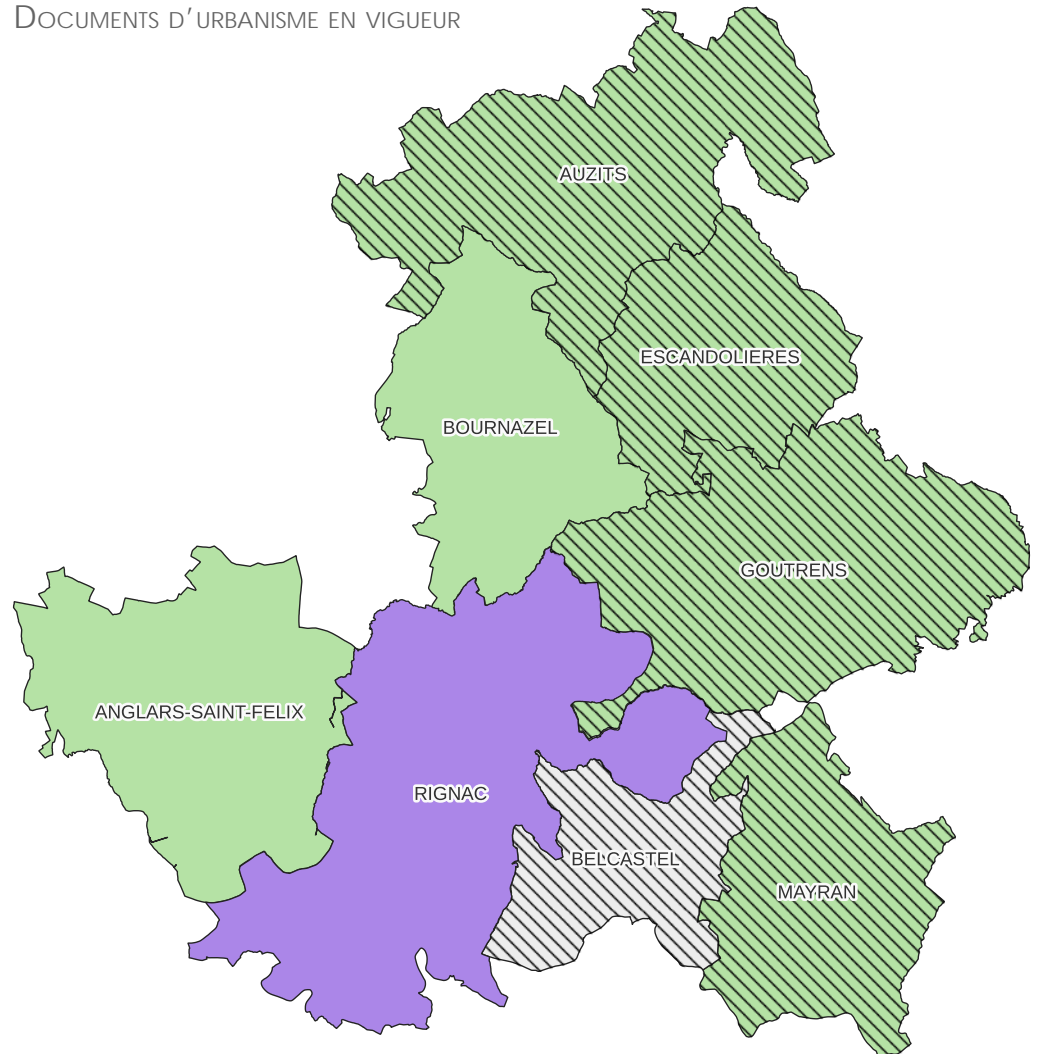
Différents documents d'urbanisme sur le territoire

- 1 Plan Local d'Urbanisme (PLU) :
 - Rignac
- 6 Cartes Communales (CC)
 - Anglars-Saint-Félix
 - Auzits
 - Bournazel
 - Goutrens
 - Escandolières
 - Mayran

Sur la commune de Belcastel, application du Règlement National d'Urbanisme (RNU)

L'ensemble des documents d'urbanisation est bien publié sur le GPU, ce qui garantit leur opposabilité

DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR



Documents d'urbanisme

- Carte Communale
- Plan Local d'urbanisme
- Règlement National d'Urbanisme
- /// Zone loi Montagne

Co-construction du diagnostic territorial

- Études ou données en présence
- Entretiens avec les acteurs locaux :
 - Enquête agricole (septembre 2022)
 - Entretiens auprès de chacune des communes (1/2 journée par commune : enjeux, vérification de la vacance, bilan document d'urbanisme, etc., février 2023)
- Questionnaires et échanges avec les personnes ressources
 - Communauté de Communes
 - Communes
 - Gestionnaire AEP
 - SPANC
 - SMBV2A
- Prospections de terrain : une approche sensible des principaux maillons de l'armature urbaine.
- Commission communale : en plus des questionnaires, travail sur l'atlas cartographique pour identification et vérification de la vacance, des changements de destination et inventaire du petit patrimoine.

RÉUNION « FORMATION » (RIGNAC) - 13.09.2022



Tome 1 - Bilan de l'existant

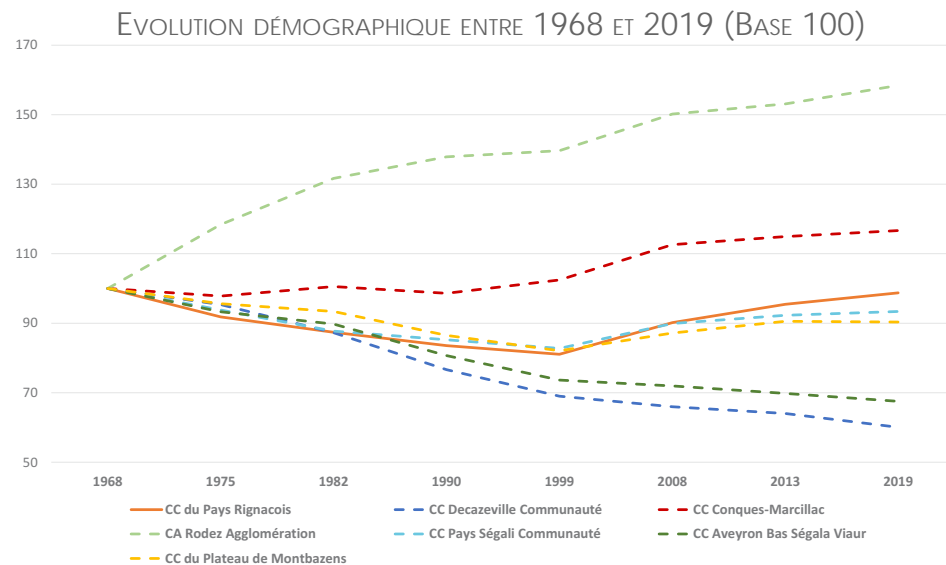
Une population en croissance depuis les années 2000 : 5 639 habitants en 2020 (5623 en 2019)

- Une faible diminution démographique globale entre 1968 et 2019
-73 habitants, soit -1,4 habitants par an en 51 ans
- Un regain de population depuis les années 2000
+ 486 habitants entre 2008 et 2019

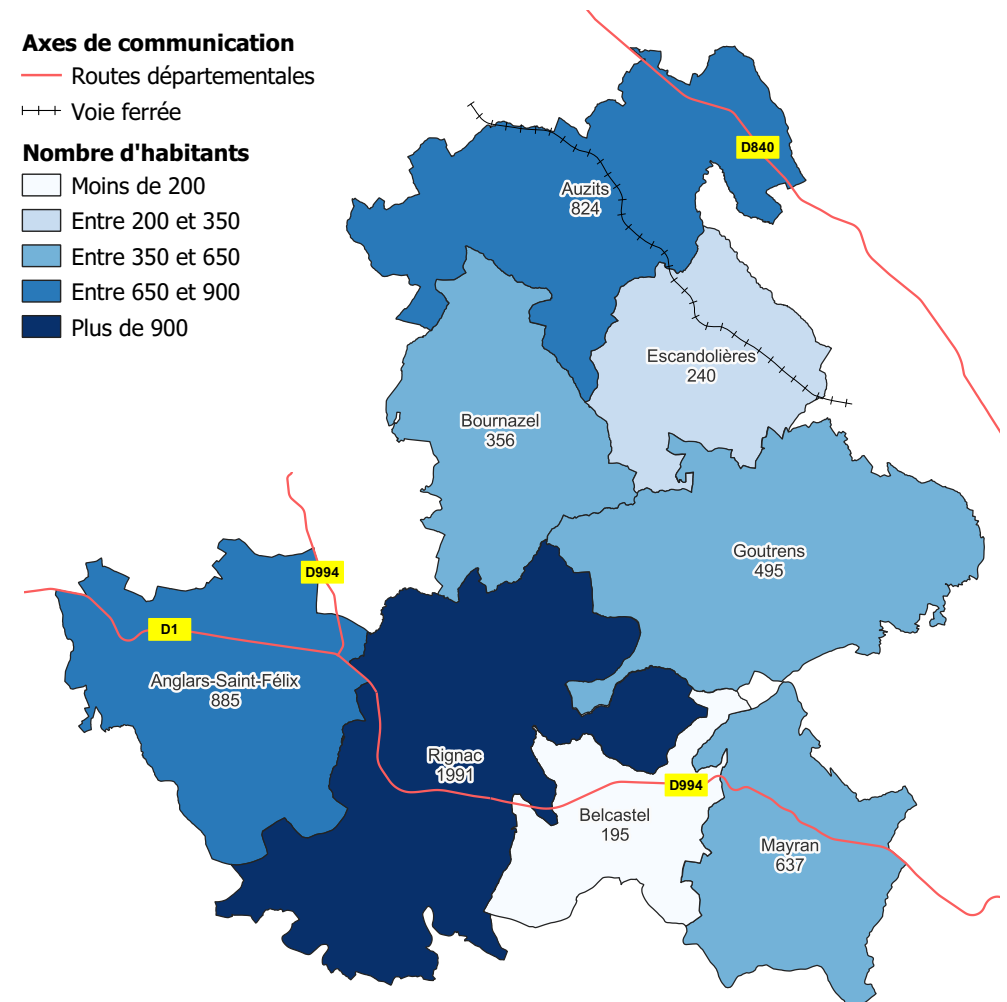
« Après une période de déclin démographique, la population de l'Aveyron a renoué avec la croissance au début des années 2000 pour se stabiliser entre 2007 et 2012 ». - INSEE, panorama de l'Aveyron, 2016.

Selon les projections de l'INSEE sur la période 2013-2050 (2017), en 2035, la population départementale devrait atteindre 292 000 habitants (scénario central), soit +4,4% par rapport à 2019 (279 595 hab en 2019).

Selon les dernières projections faites par l'INSEE en 2022, la population de l'Aveyron atteindra 282 000 habitants en 2050 et 276 000 habitants en 2070, soit -1,29% par rapport à 2019.



POPULATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS EN 2019

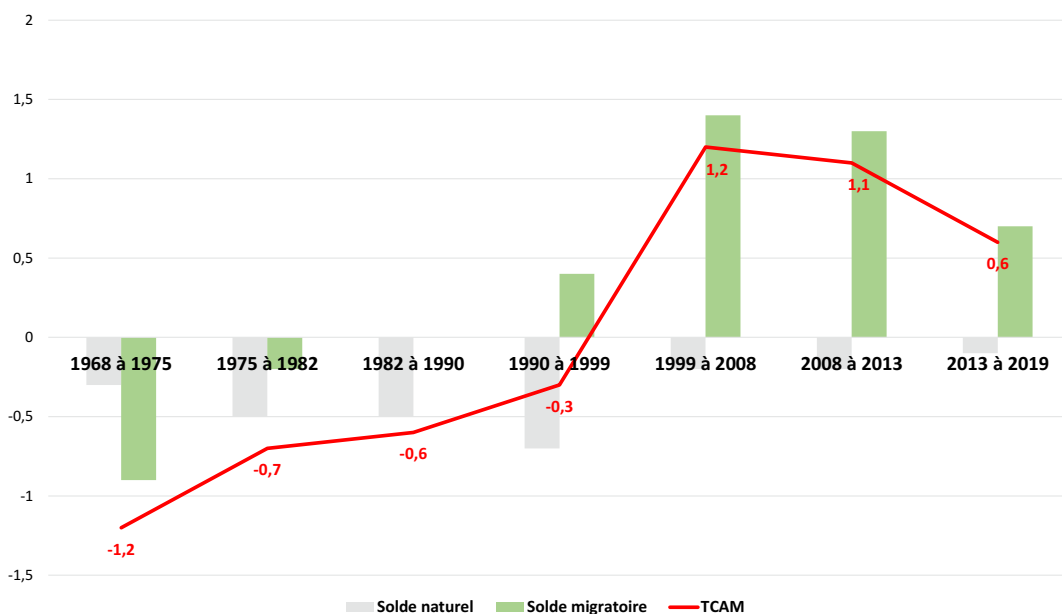


De nombreux facteurs de maintien et d'accueil des populations

- Proximité avec les agglomérations Ruthénoise, Villefranchoise et Decazevilloise
- Dynamisme de l'axe Rodez - Villefranche, notamment pour les communes ayant des villages proches de la RD994 / RD1
- Commerces, équipements et services disponibles sur place ou à proximité (centralité de Rignac)

Un solde migratoire positif qui compense le solde naturel légèrement négatif

EVOLUTION DES SOLDES NATUREL ET MIGRATOIRE ENTRE 1968 ET 2019



EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ENTRE 2008 ET 2019 SELON LA COMMUNE (POURCENTAGE)

Axes de communication

— Routes départementales

⚡ Voie ferrée

Nombre d'habitants

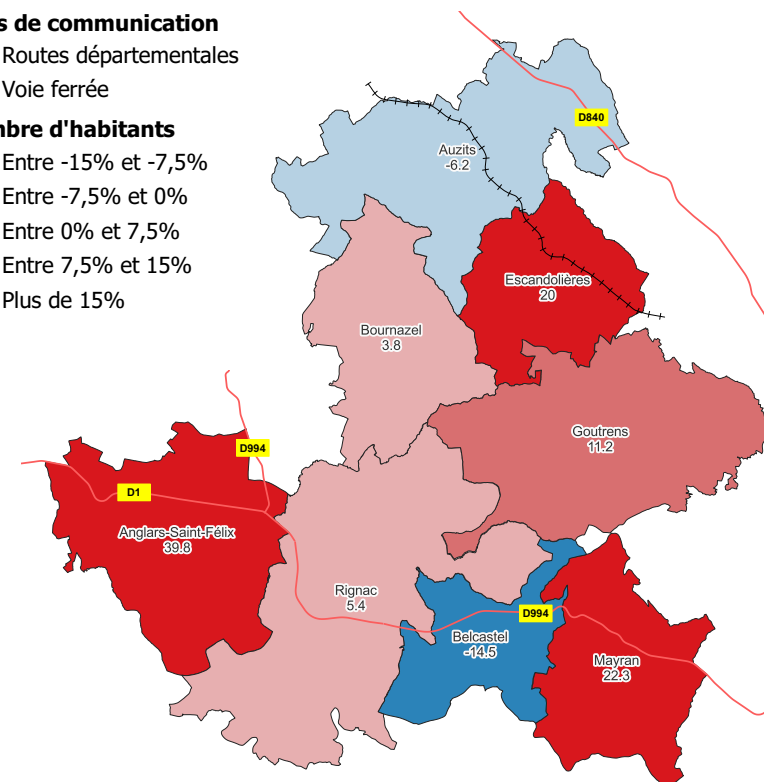
■ Entre -15% et -7,5%

■ Entre -7,5% et 0%

■ Entre 0% et 7,5%

■ Entre 7,5% et 15%

■ Plus de 15%



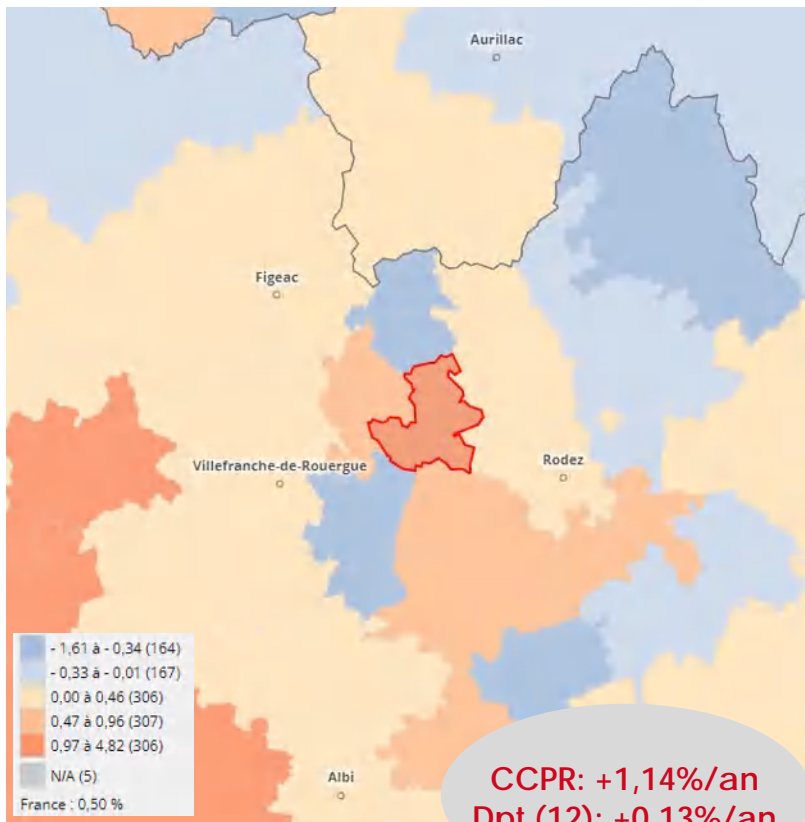
Tome 1 - Démographie

Sur la période 2008/2019,

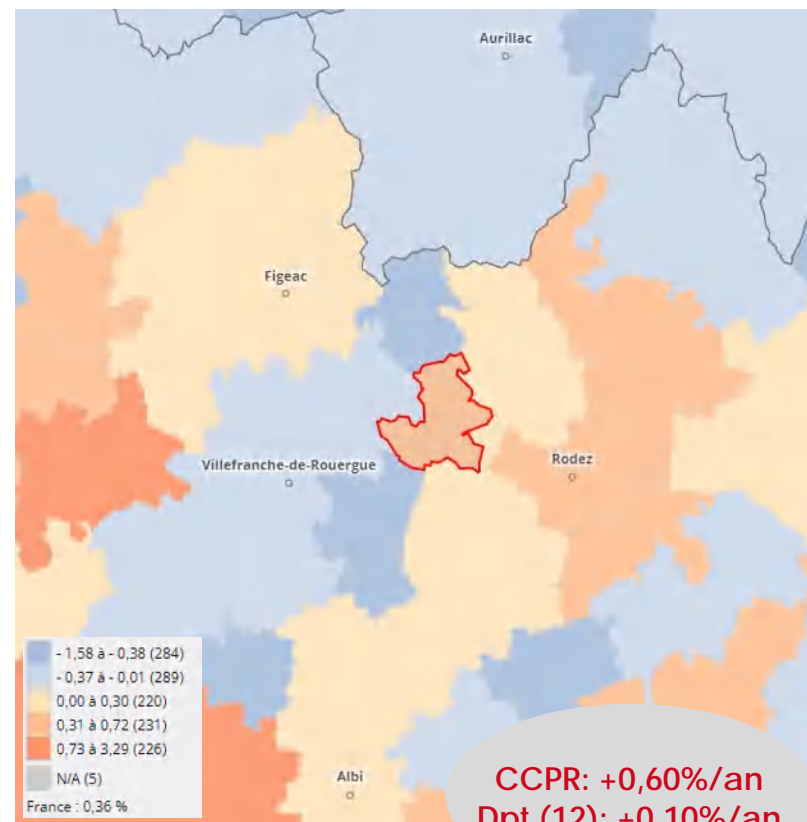
- La population du Pays Rignacois croît plus vite que celle du département, malgré un tassement sur la période 2013/2019 => le territoire apparaît comme attractif, à l'échelle du département.

Sur la période 2019/2022, poursuite de la dynamique démographique du Pays Rignacois, alors que la stabilisation s'accroît pour le département

EVOLUTION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2008 ET 2013 PAR EPCI (TAUX)



EVOLUTION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2013 ET 2019 PAR EPCI (TAUX)

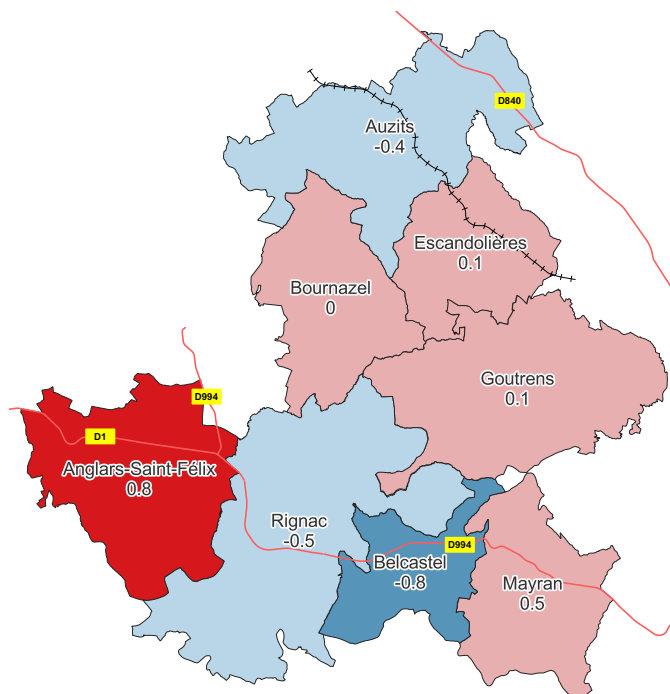


	TCAM 2008/2013 source INSEE 2019	TCAM 2013/2019 source INSEE 2019	TCAM 2019/2022 source estimation DGF 2022
CCPR	+1.14%	+0.60%	+1.40%
Dpt 12	+0.13%	+0.10%	+0.05%

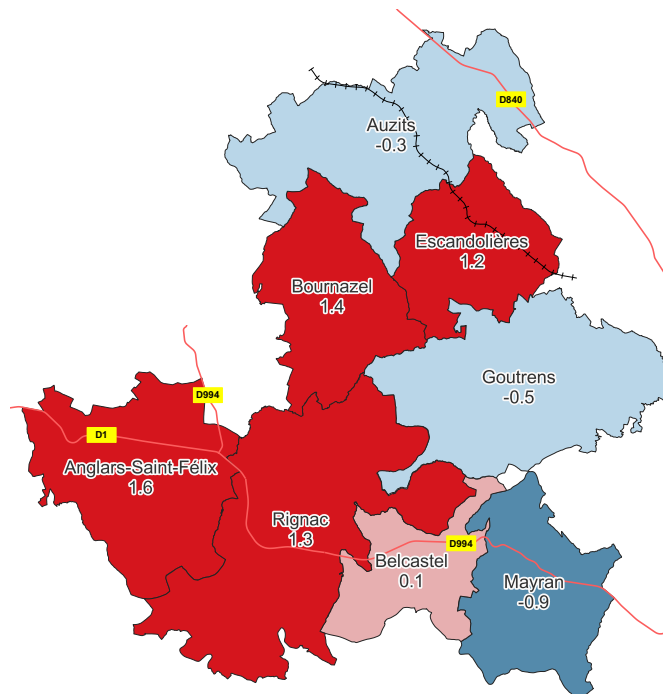
Source : INSEE, statistiques-locales.insee.fr, 2022

Tome 1 - Démographie

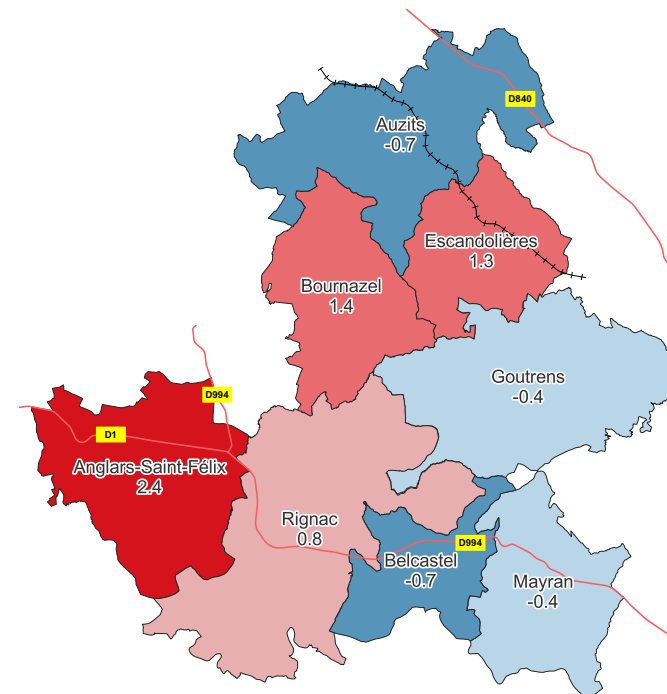
VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2013 ET 2019 DUE AU SOLDE NATUREL (POURCENTAGE)



VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2013 ET 2019 DUE AU SOLDE MIGRATOIRE (POURCENTAGE)



VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2013 ET 2019 (POURCENTAGE)



Axes de communication

- Routes départementales
- +++ Voie ferrée

Variation annuelle moyenne

- Entre -1% et -0,5%
- Entre -0,5% et 0%
- Entre 0% et 0,5%
- Plus de 0,5%

Axes de communication

- Routes départementales
- +++ Voie ferrée

Variation annuelle moyenne

- Entre -1% et -0,5%
- Entre -0,5% et 0%
- Entre 0% et 1%
- Plus de 1%

Axes de communication

- Routes départementales
- +++ Voie ferrée

Variation annuelle moyenne

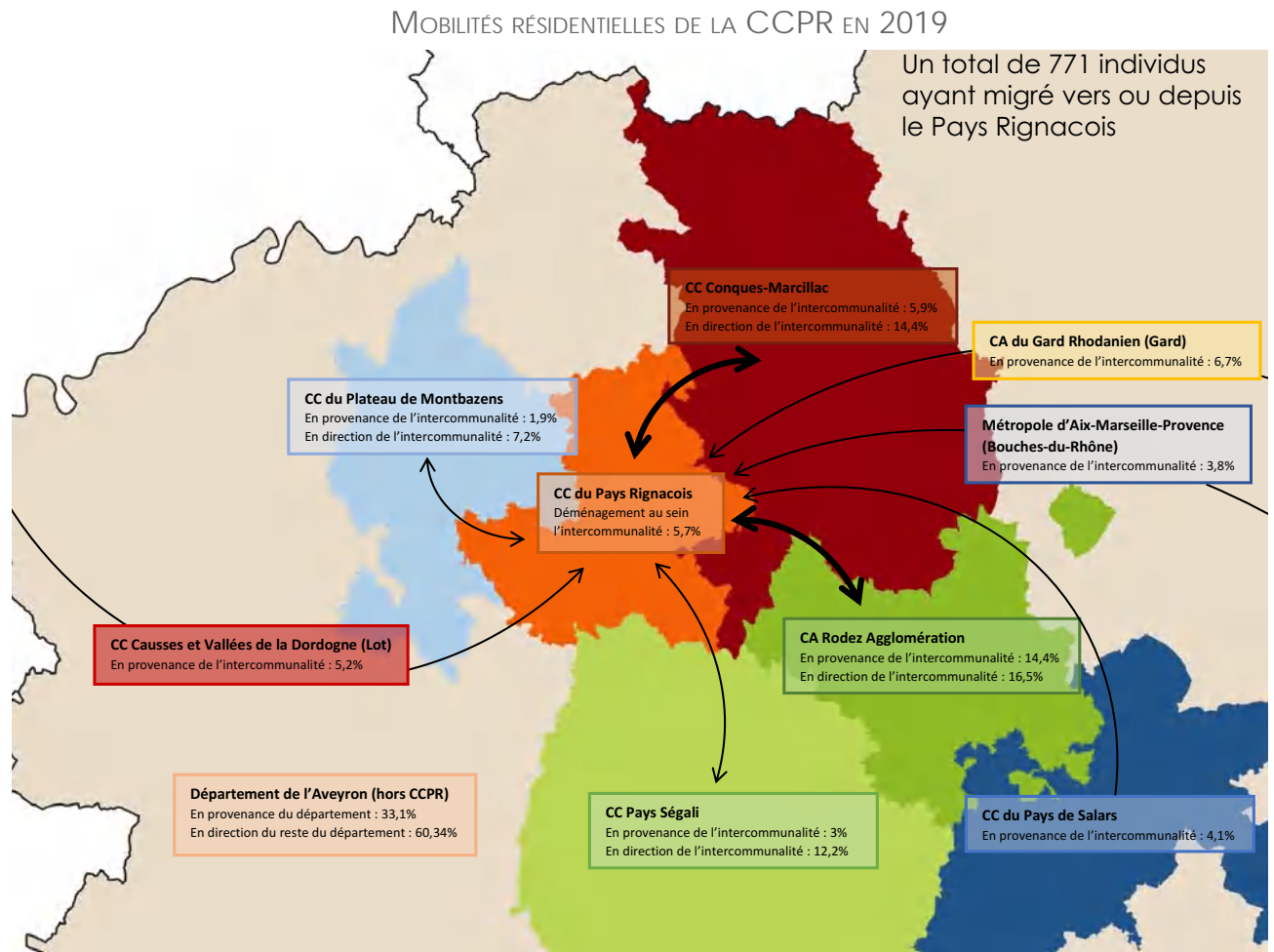
- Entre -1% et -0,5%
- Entre -0,5% et 0%
- Entre 0% et 1%
- Entre 1% et 2%
- Plus de 2%

Le profil des 362 entrants durant l'année 2019

- En couple (78%) : avec (59%) ou sans enfants (41%) ;
- Actifs ayant un emploi (51%) ;
- 25-54 ans (67%) ;
- S'installent dans une maison (69%) dont ils sont propriétaires (58%) ;
- En provenance principalement du département de l'Aveyron (et notamment Conques-Marcillac et Grand Rodez)

Le profil des 254 sortants durant l'année 2019

- Des personnes seules (40%) ou en couple avec au moins un enfant (32%) ;
- 37% sont des actifs ayant un emploi, 20% d'inactifs dont les moins de 14ans, et 20% d'élèves ou étudiants ;
- 25-54ans (56%) ;
- Ils s'installent dans une maison (57%) et sont locataire de leur logement (55%) ;
- En direction principalement du département de l'Aveyron.



Nouveaux arrivants :

- Jeunes couples avec enfants, à la recherche de la proximité des bassins de vie et d'emplois de Rodez, Villefranche et Decazeville / Figeac
- Couples de retraités, attirés par l'environnement et le cadre de vie ; et notamment retour des anciens aveyronnais

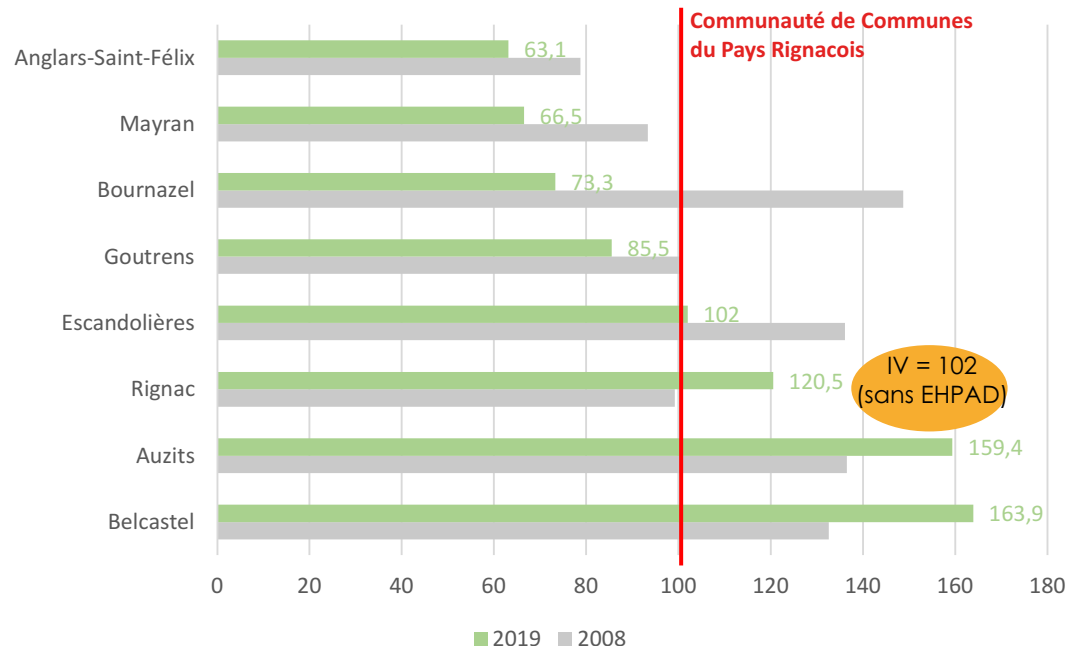
Source : Entretiens communaux

Un vieillissement de la population plutôt stable

Indice de Vieillesse (IV) en 2019 = 100 (Aveyron = 133,5), en diminution intercommunale et en augmentation départementale

- 39,9% de la population ont entre 45 et 74 ans en 2019 (45-59 ans : 20,4% ; 60-74 ans : 19,5%)
- La présence de la structure d'hébergement à destination des personnes âgées (EHPAD) à Rignac peut accentuer l'IV
IV = 102 en excluant les 82 personnes de l'EHPAD (capacité de l'établissement)

INDICE DE VIEILLESSE EN 2008 ET 2019



	IV 2008	IV 2019
CCPR	106,5	100
Dpt 12	114,7	133,5

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DE LA POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE ENTRE 2008 ET 2019



Ralentissement du vieillissement de la population et progression des moins de 20 ans, mais diminution de la population active, illustré par une progression de l'indice de dépendance économique, passé de 110 à 114

	IDE 2008	IDE 2019
CCPR	110	114
Dpt 12	105	121

- L'indice de Vieillesse (IV) : $IV = [(+65 \text{ ans}) / (-20 \text{ ans})] \times 100$
Si $IV > 100$: population vieillissante
- L'indice de dépendance économique (IDE) : $IDE = [(+60 \text{ ans}) + (-20 \text{ ans})] / [20-59 \text{ ans}]$
Si $IDE > 100$: population en dépendance économique

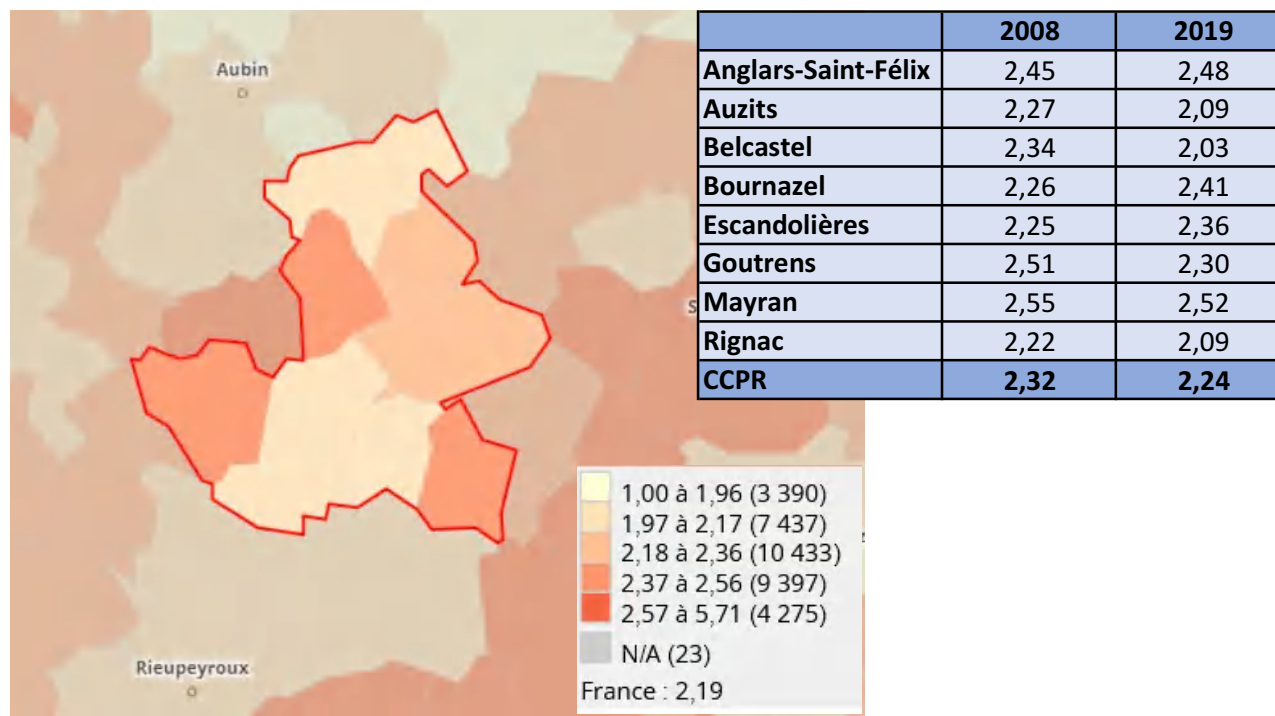
Une augmentation du nombre de ménages entre 2008 et 2019

- Augmentation du nombre de ménages :
+ 28 ménages/an
- Réduction de la taille des ménages (2,32 en 2008 à 2,24 en 2019), comparable à celle du département (2,17 en 2008 et 2,06 en 2019)
 - Augmentation de la part des ménages composés d'une seule personne ou de couples sans enfants
 - Population vieillissante (personnes âgées sans enfant, veuves, etc.)
 - Desserrement des ménages (décohabitation, familles mono-parentales, etc.)

Cette tendance devrait se poursuivre : selon l'INSEE, la perspective à l'horizon 2030 serait de 2,04 personnes par ménage (Dept 12).

TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES EN 2019

TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES EN 2008 ET 2019



Source : INSEE, statistiques-locales.insee.fr, 2022

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES MÉNAGES ENTRE 2008 ET 2019

	2008	2019
Ensemble des ménages	2089	2402
Ménages d'une personne	27%	30,8%
Couples sans enfant	35,2%	35,3%
Couple avec enfant(s)	30,3%	28,1%
Famille monoparentale	6,3%	5,2%
Autre ménage sans famille	1,1%	0,6%
Taille des ménages	2,32	2,24

→ +28 ménages/an
→ dont 48% de + de 65 ans

Constats	Enjeux/Questionnements
<ul style="list-style-type: none"> • 5 639 habitants en 2020, 5 623 en 2019 contre 5 137 habitants en 2008 (+44 habitants par an en un peu plus de 10 ans). • Une évolution démographique positive depuis 1999 : +21,76% entre 1999 et 2019 : un solde naturel négatif mais compensé par un solde migratoire positif. • IV = 100 en 2019 (106,5 en 2008) : une tendance au rajeunissement. • Tranche de population dominantes : les 45 - 59 ans. • 2 402 ménages en 2019, en hausse depuis 2008 (+28 ménages par an). • En 2019, le nombre moyen de personnes par ménage est de 2,24. Taille des ménages en réduction constante, s'expliquant par une progression des petits ménages (30,8% de ménages d'une personne seule), tandis que la part de familles avec enfants décroît (de 30,3% en 2008 à 28,1% en 2019). • Facteurs d'attractivité du territoire : <ul style="list-style-type: none"> - bassins de vie (ruthénois, villefranchois, decazevillois) - une bonne desserte par la voirie départementale - cadre de vie - prix de l'immobilier attractifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'attractivité du territoire pour favoriser l'accueil des nouveaux ménages, condition nécessaire au maintien, voire au renforcement d'un maillage suffisant en équipements, commerces et services. • Poursuivre l'inversion favorable des tendances démographiques à l'échelle de l'ensemble du territoire : favoriser l'accueil de jeunes ménages pour éviter le creusement du solde naturel, voire le rendre positif. • Adapter le territoire au vieillissement de la population en maintenant et développant l'offre en équipements et services (logements adaptés, proximité des services et équipements, accompagnement à la mobilité, lutte contre l'isolement, etc.).

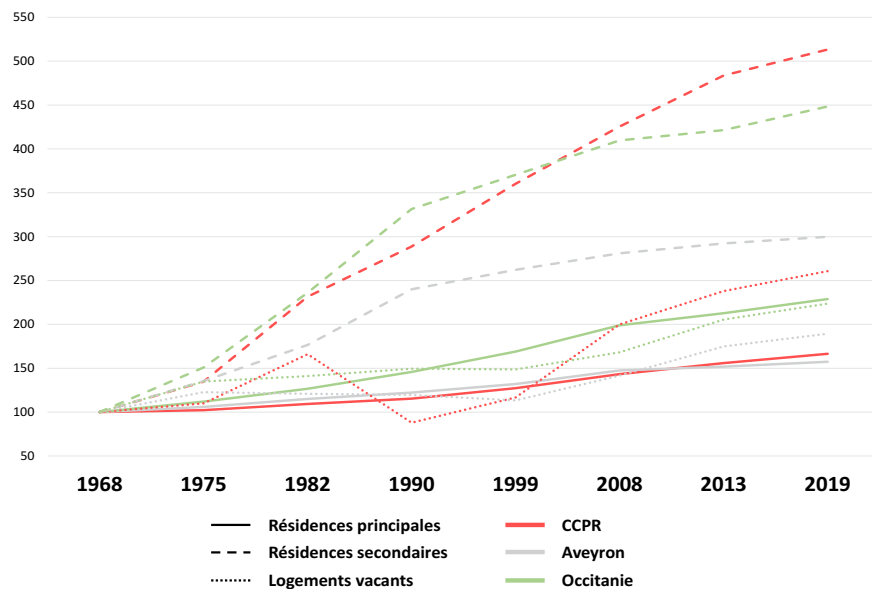
Enjeux SCoT

- Projections démographiques de l'INSEE pour le territoire du Centre Ouest Aveyron : 170 300 habitants en 2035, soit près de 14 760 personnes supplémentaires.
- Mise en place d'une politique intercommunale pour capter une partie de ces nouveaux arrivants.

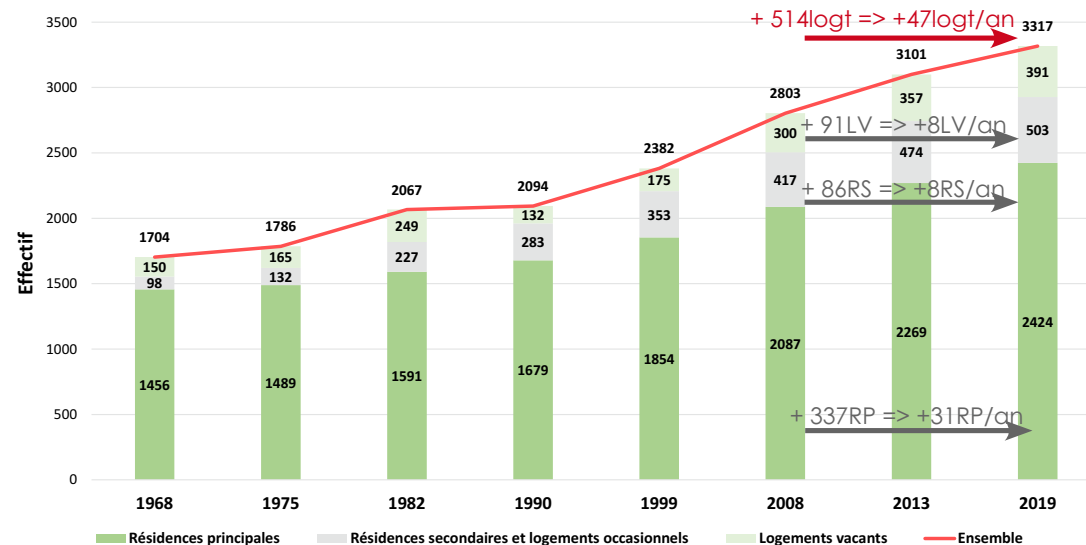
Une augmentation constante du nombre de logements depuis 1968

- Un effectif de **3 317 logements** en 2019, soit une augmentation de 1 613 logements depuis 1968
+ 32 logements par an en 51 ans
- Taux de vacance s'élevant à 11,8%
- **Une vocation résidentielle** marquée par les résidences principales (73,1%) en 2019, proportion similaire à celle du département (71,8%).
- **Les maisons individuelles dominant** (85,9%, contre 73,6% pour le département), les appartements (13,8%) se situent notamment en centre-bourgs.

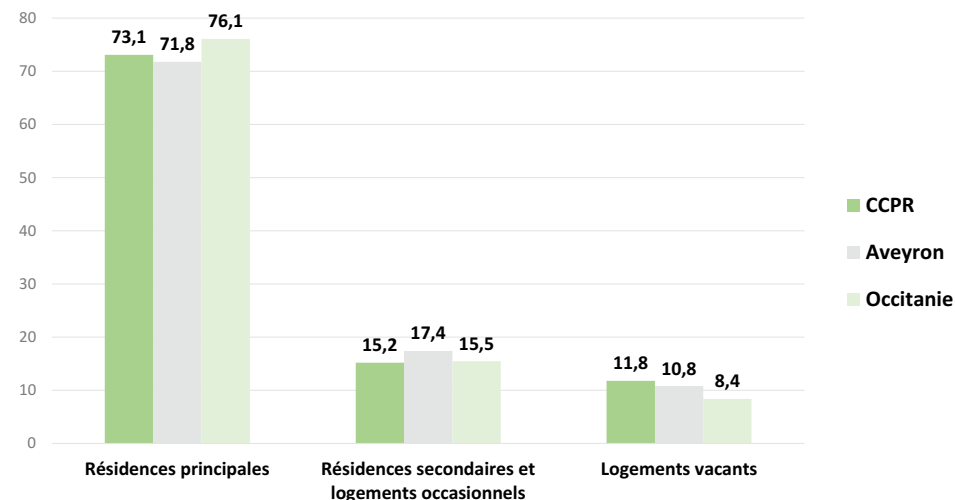
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS SELON LE TYPE D'OCCUPATION (BASE



ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS SELON LE TYPE D'OCCUPATION DEPUIS 1968



COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS EN 2019 (POURCENTAGE)



Une part mesurée de résidences secondaires en légère augmentation

- 503 résidences secondaires (15,2%) en 2019 (contre 17,4% pour le département) ; contre 417 résidences secondaires (14,9%) en 2008
- De fortes disparités à l'échelle intercommunale
- Poids des résidences secondaires disparate et marqué :
 - à Belcastel (34,4%) : secteur touristique
 - au nord, sur les communes éloignées du bassin ruthénois et villefranchois : Bournazel (23,6% ; secteur patrimonial et touristique) et Auzits (17,5%)
- Les successions alimentent souvent la progression des résidences secondaires

PART ET EFFECTIF DES RÉSIDENCES SECONDAIRES SUR L'ENSEMBLE DU PARC DE LOGEMENTS EN 2019

Axes de communication

— Routes départementales

+++ Voie ferrée

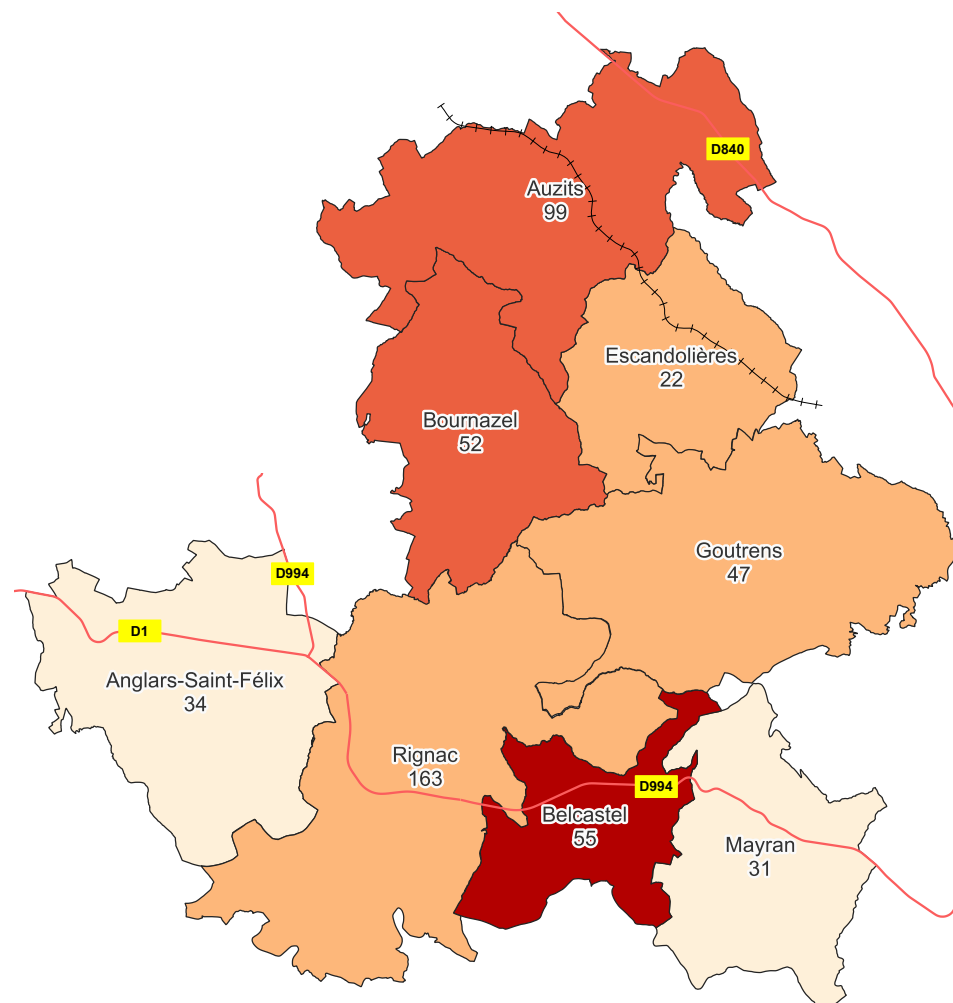
Part des résidences secondaires

Entre 7,7% et 10,5%

Entre 10,5% et 15,3%

Entre 15,3% et 23,6%

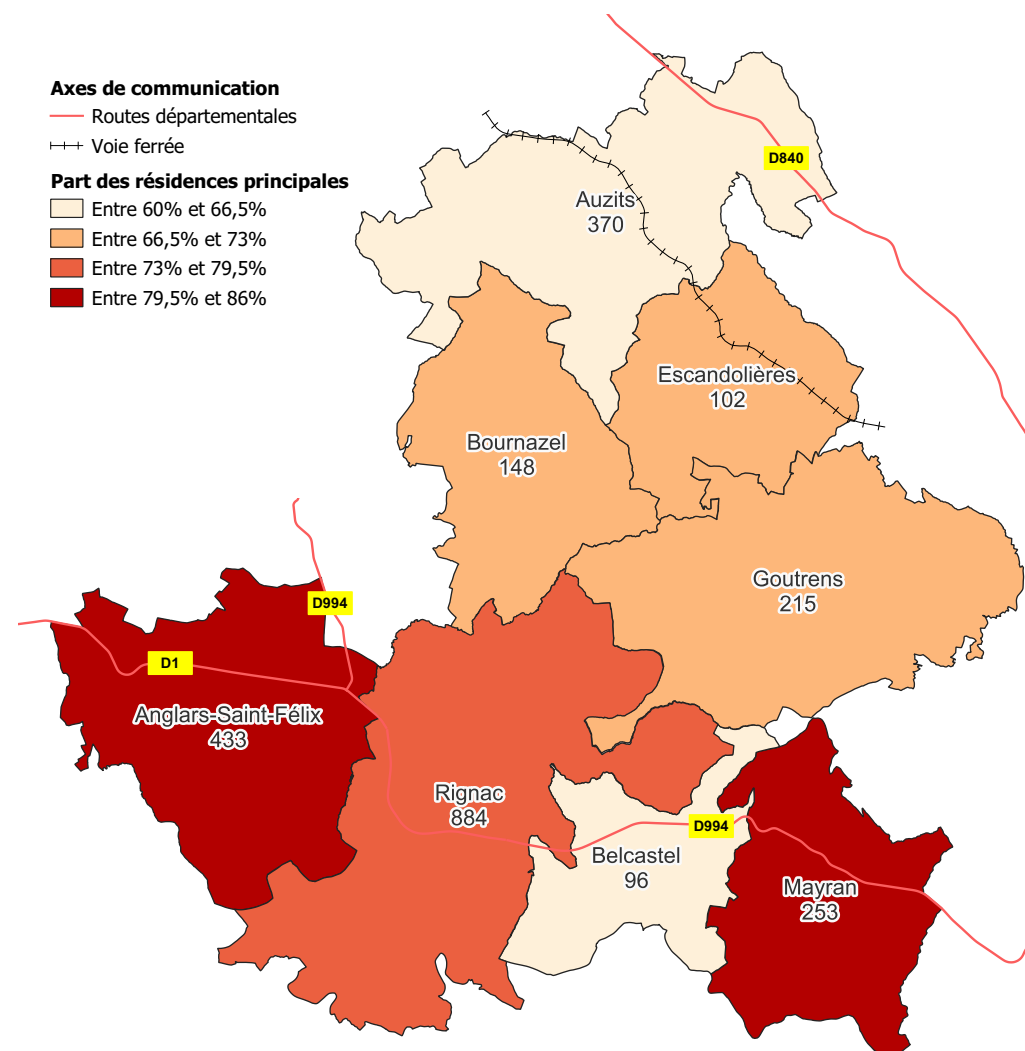
Entre 23,6% et 34,4%



Des résidences principales en augmentation, malgré une part en légère diminution

- **2 424 résidences principales** en 2019 (73,1% du parc de logements), contre 2 087 soit 74,5% en 2008
 - 85,9% de maisons individuelles
 - 13,8% d'appartements
 - Rignac : 31,6% de logements de type appartement
- **À l'instar des résidences secondaires, de fortes disparités à l'échelle intercommunale**
- **Le sud du territoire concentre une part plus importante de résidences principales**, notamment le long de la RD994 et RD1
 - Meilleure desserte
 - Proximité avec les agglomérations ruthénoise et ville-franchoise
 - Centralités de commerces, équipements et services (Rignac)
 - Exception de Belcastel :
 - Caractère patrimonial et touristique, favorable aux résidences secondaires*
 - Bourg dans la vallée de l'Aveyron, vallée encaissée, peu ensoleillée, humide, aux accès restreints*
 - Peu de constructions neuves*

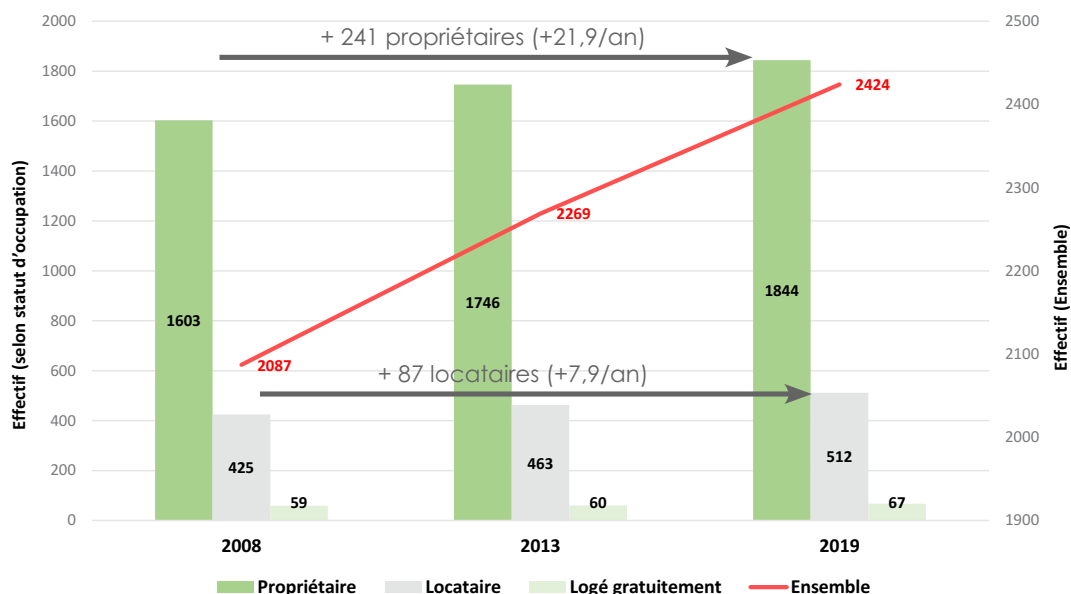
PART DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SUR L'ENSEMBLE DU PARC DE LOGEMENTS EN 2019



Un parc de résidences principales principalement occupé par leur propriétaire

- 76,1% des résidences principales sont occupées par leur propriétaire en 2019 (contre 69,2% à l'échelle départementale).
- 21,1% des résidences principales sont louées (28,4% à l'échelle départementale), soit 512 logements. Légère augmentation depuis 2008 où 425 logements étaient concernés (20,4%).
- Les habitants de l'intercommunalité sont pour l'essentiel des propriétaires mais de plus en plus de locataires s'installent sur le territoire.
Rignac : plus faible taux de propriétaires et plus fort taux de locataires occupants les résidences principales (33%)

ÉVOLUTION DU STATUT D'OCCUPATION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE ENTRE 2008 ET 2019

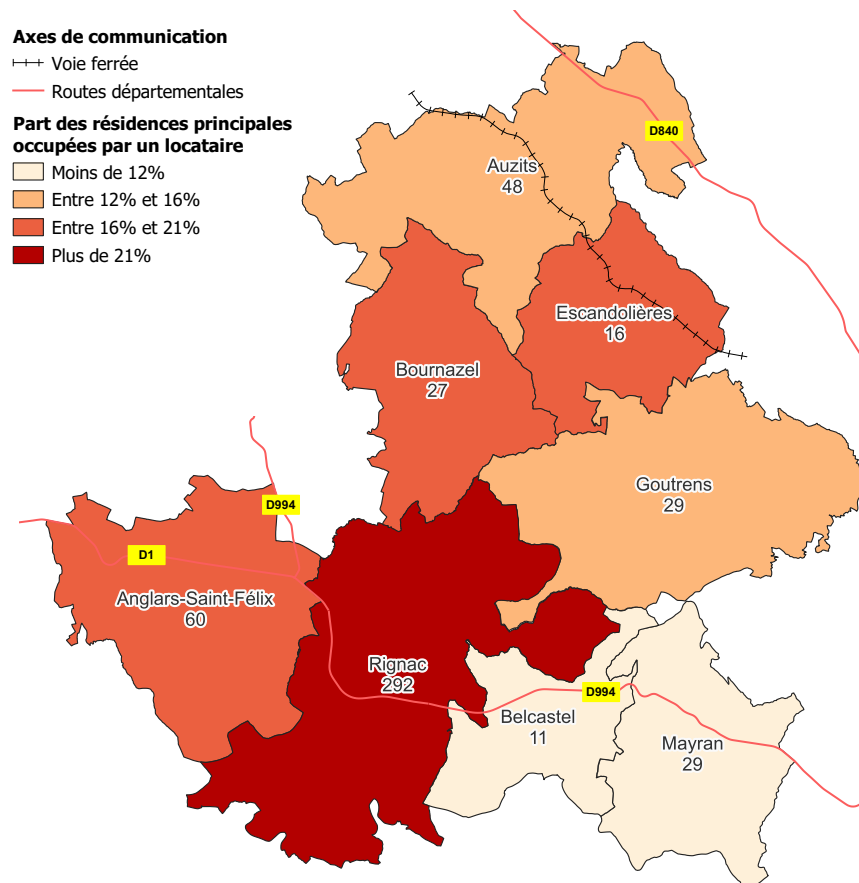


PART ET EFFECTIF DES RÉSIDENCES PRINCIPALES OCCUPÉES PAR UN LOCATAIRE EN 2019

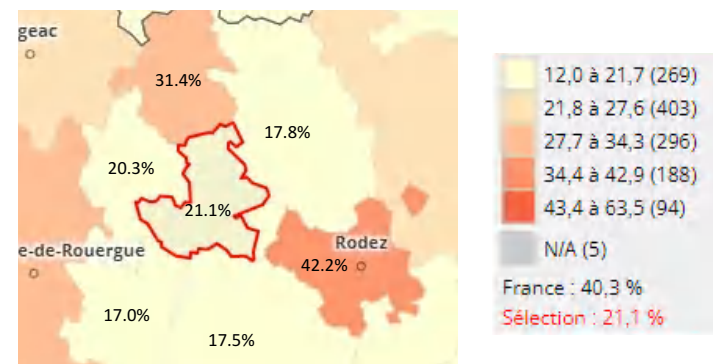
Axes de communication
 -+ Voie ferrée
 - Routes départementales

Part des résidences principales occupées par un locataire

- Moins de 12%
- Entre 12% et 16%
- Entre 16% et 21%
- Plus de 21%



Source : INSEE, statistiques-locales.insee.fr, 2022



Le parc de logements locatifs

- 512 ménages locataires sur le territoire
- Le parc locatif compte :
 - 37 logements communaux
 - 71 logements du parc social (RPLS 2021)
 - Par conséquent, 405 logements loués dans le parc privé
- Rignac concentre 60% de l'offre locative privée (245 logements loués)
- Sur une majorité de communes est constatée une offre insuffisante face à la demande en locatif; et une forte occupation des logements publics (proche de 100%)



Les demandes en logements:

- Besoins en logements pour les salariés du territoire, notamment en petits logements (ex : ZA de la Croix de Revel - source : Anglars)
- Demande de locatifs, notamment pour les familles (T3/T4), en particulier sur Rignac, Anglars et Mayran

Source : Entretiens communaux

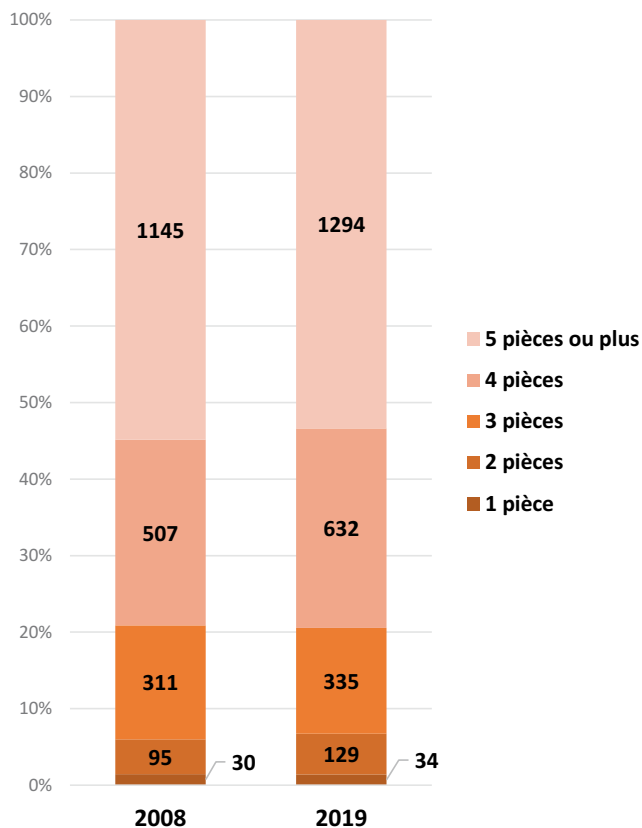
SYNTHÈSE DU PARC DE LOGEMENTS LOCATIFS SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

	Ménages locataires <i>(INSEE-2019)</i>	Logements communaux <i>(Questionnaires)</i>	Logements sociaux publics <i>(Données RPLS du 02/12/2021)</i>	Logements locatifs privés
Anglars-Saint-Félix	60	9	2	49
Auzits	48	2	0	46
Belcastel	11	12	0	0
Bournazel	27	5	3	19
Escandolières	16	6	2	8
Goutrens	29	3	7	19
Mayran	29	0	10	19
Rignac	292	0	47	245
Total	512	37	71	405

Projets de logements communaux / bailleurs (14 lots / 3 maisons / 18 logements en résidence sénior):

- Anglars-Saint-Félix :
 - Lotissement de 6 lots à Aubignac
- Escandolières :
 - Lotissement de 2 lots
- Goutrens :
 - 2 maisons HLM à l'étude (Aveyron Habitat)
 - 1 maison en partenariat avec le Lycée d'Aubin
 - Projet d'extension du lotissement communal (5 à 6 lots)
- Rignac :
 - création de 18 logements (Sud-Massif-Central – Résidence Sénior)

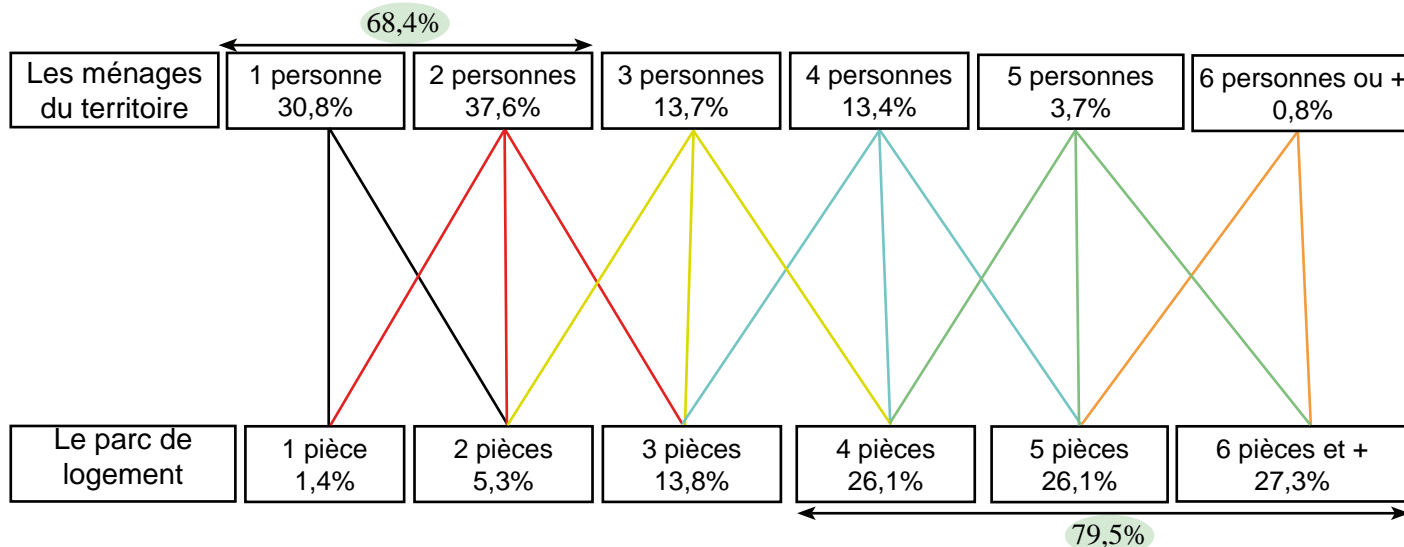
EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE NOMBRE DE PIÈCES ENTRE 2008 ET 2019



Taille des résidences principales (2464 RP)

- 79,5% comptent 4 pièces et plus (69,5% à l'échelle du département), leur part se maintient entre 2008 et 2019
- La part des 2 pièces augmente entre 2008 et 2019, passant de 4,6% à 5,3%
- Selon l'INSEE, le taux de sous-occupation des logements atteint 69,4%

ANALYSE DU PARC DE LOGEMENT AU REGARD DU PROFIL DES MÉNAGES DU TERRITOIRE EN 2019



OCCUPATION DU PARC DE RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LA TAILLE DES MÉNAGES EN 2019 (POURCENTAGE)

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes ou plus	Ensemble
1 pièce	1,2	0,2	0	0	0	0	100%
2 pièces	4,2	0,7	0,3	0	0	0	
3 pièces	6,6	5,5	1,1	0,5	0,1	0	
4 pièces	8,1	10,0	4,2	3,1	0,5	0,1	
5 pièces	5,7	10,1	3,9	4,6	1,5	0,3	
6 pièces ou plus	5,5	10,6	4,0	4,9	1,9	0,4	

Sous-occupation

Suroccupation

Selon l'INSEE (2019), un taux de logements vacants plus fort qu'aux échelles supérieures

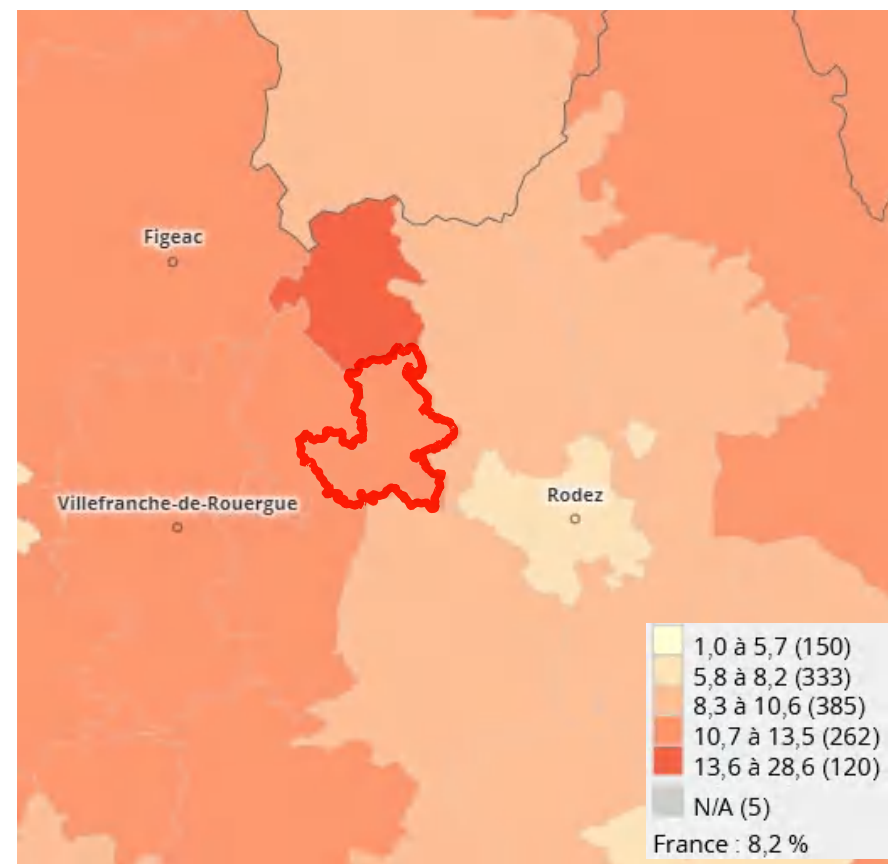
- Taux de vacance du Pays Rignacois : 11,8%
- Taux de vacance départemental : 10,8%
- Taux de vacance régional : 8,4%
- Taux de vacance national : 8,2%

Logements vacants : une donnée affinée et vérifiée

De nombreuses sources d'analyse :

- INSEE : 391 logements vacants en 2019, soit 11,8% du parc intercommunal
- Entretiens communaux : 188 logements vacants en 2023

PART DE LOGEMENTS VACANTS SUR L'ENSEMBLE DU PARC EN 2019 SELON L'EPCI (POURCENTAGE)



Source : INSEE, statistiques-locales.insee.fr, 2023

Localisation de la vacance disparate, malgré quelques exemples de concentration

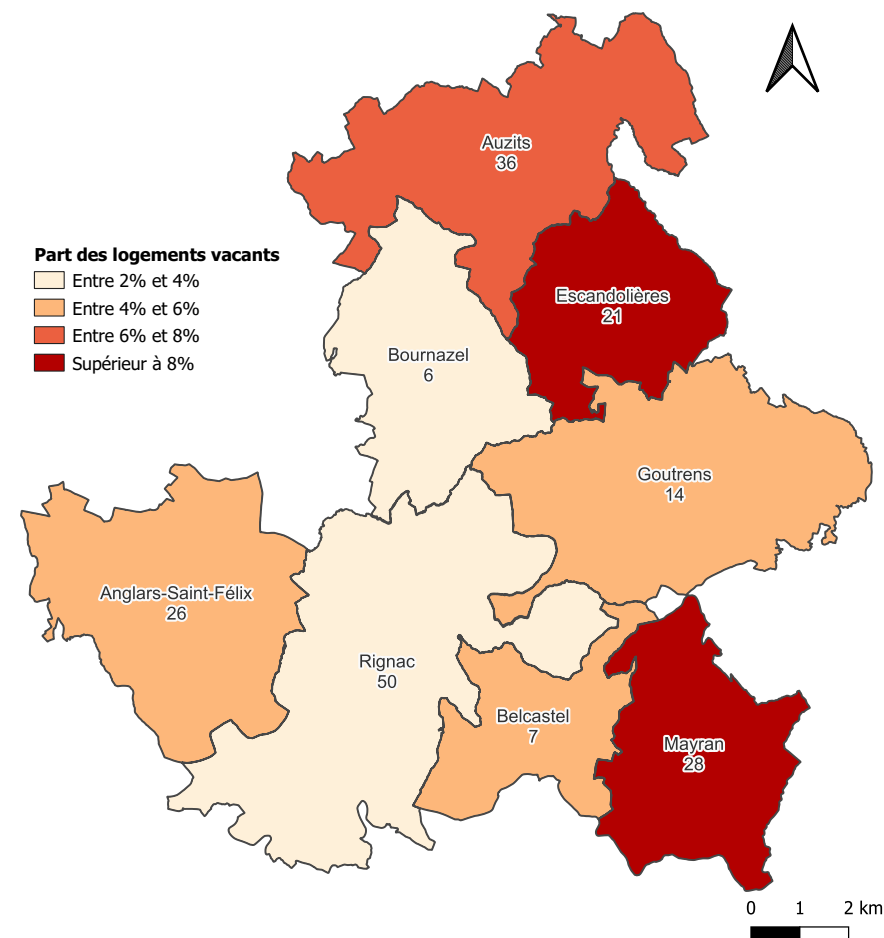
Commune	INSEE	CEREMA	Entretiens communaux		
	2019	2021	Effectif 2023	Part (%) des logements vacants sur le parc de logements 2021	Logements vacants de plus de 2 ans
Anglars-Saint-Félix	43	48	26	5,7	10
Auzits	97	113	36	6,1	26
Belcastel	9	18	7	4,2	7
Bournazel	19	20	6	2,6	5
Escandolières	28	32	21	12,2	16
Goutrens	45	39	14	4,2	14
Mayran	10	37	28	8,8	11
Rignac	140	158	50	4,0	35
Total général	391	465	188	5,4	124

- Selon l'INSEE, l'effectif des logements vacants augmente de façon linéaire depuis 2008 (+91 entre 2008 et 2019, +8,3 logements/an).
- En 2023, selon les vérifications communales :
 - 188 logements vacants, soit 5,4% du parc de logements total
 - Taux de vacance variable et notamment plus marqué à Escandolières (12,2%) et Mayran (8,8%)
 - dont 124 logements vacants depuis plus de 2 ans, soit 3,5% du parc de logements et 66% des logements vacants

Les projets issus du renouvellement urbain

- Ilot du Prince Noir à Rignac (démolition 2019-2020) et aménagement de la rue en 2024
- Résidence sénior, suite à la démolition de deux anciens hôtels à Rignac
- Reconquête de friches : à l'instar de la réflexion engagée sur la friche du garage Mellé (Rignac)

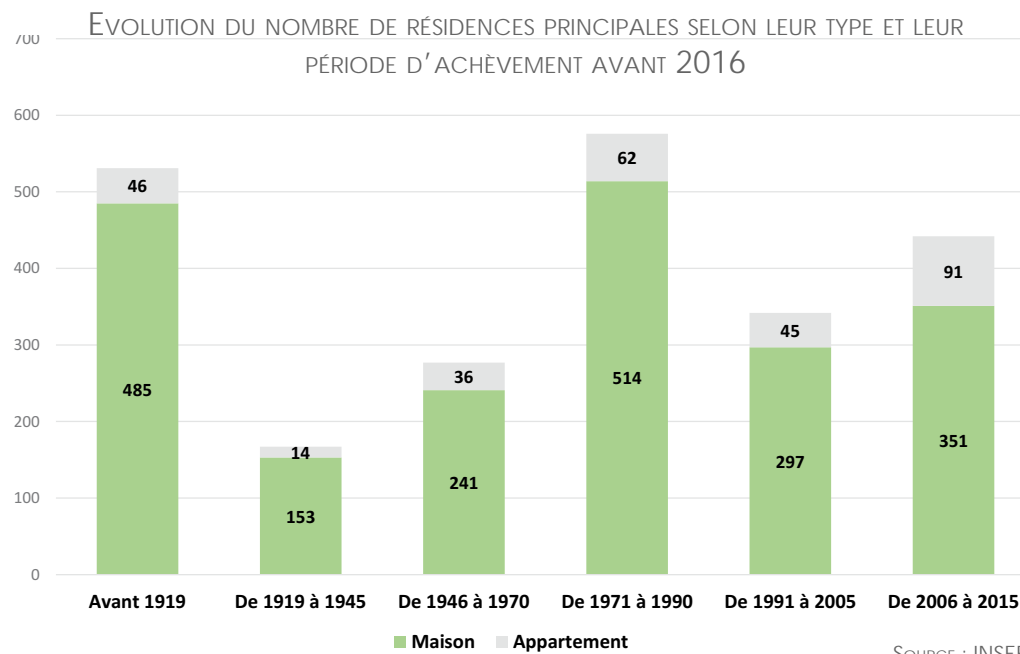
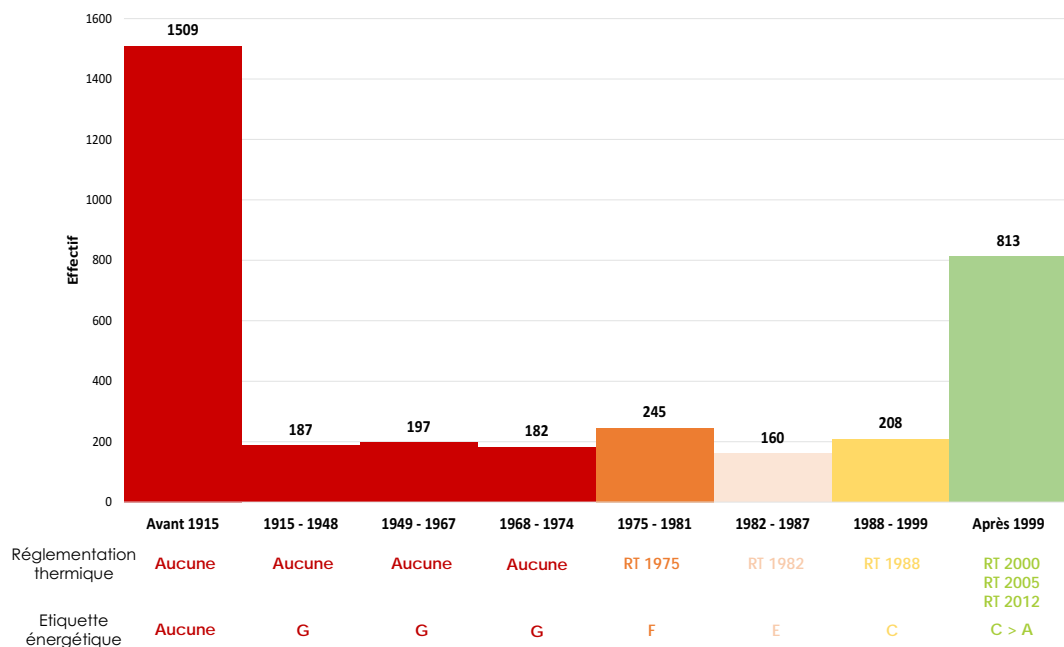
PART ET EFFECTIF DES LOGEMENTS VACANTS SUR L'ENSEMBLE DU PARC DE LOGEMENTS EN 2023



Un parc de logements relativement récent

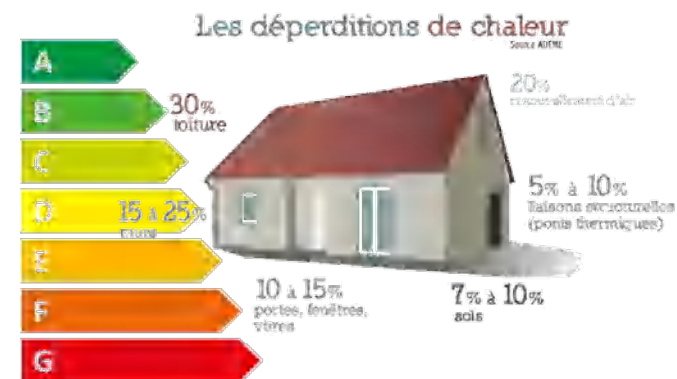
- 41,7% des logements achevés avant 1971
1974 : 1ère réglementation thermique
- 40,2% résidences principales achevées avant 1971
879 maisons
96 appartements

ÉVALUATION ÉNERGÉTIQUE THÉORIQUE DU PARC DE LOGEMENTS TOTAL SELON L'ÉPOQUE DE CONSTRUCTION (FICHIERS FONCIERS)



SOURCE : INSEE

SOURCE : FICHIERS FONCIERS DU CEREMA,



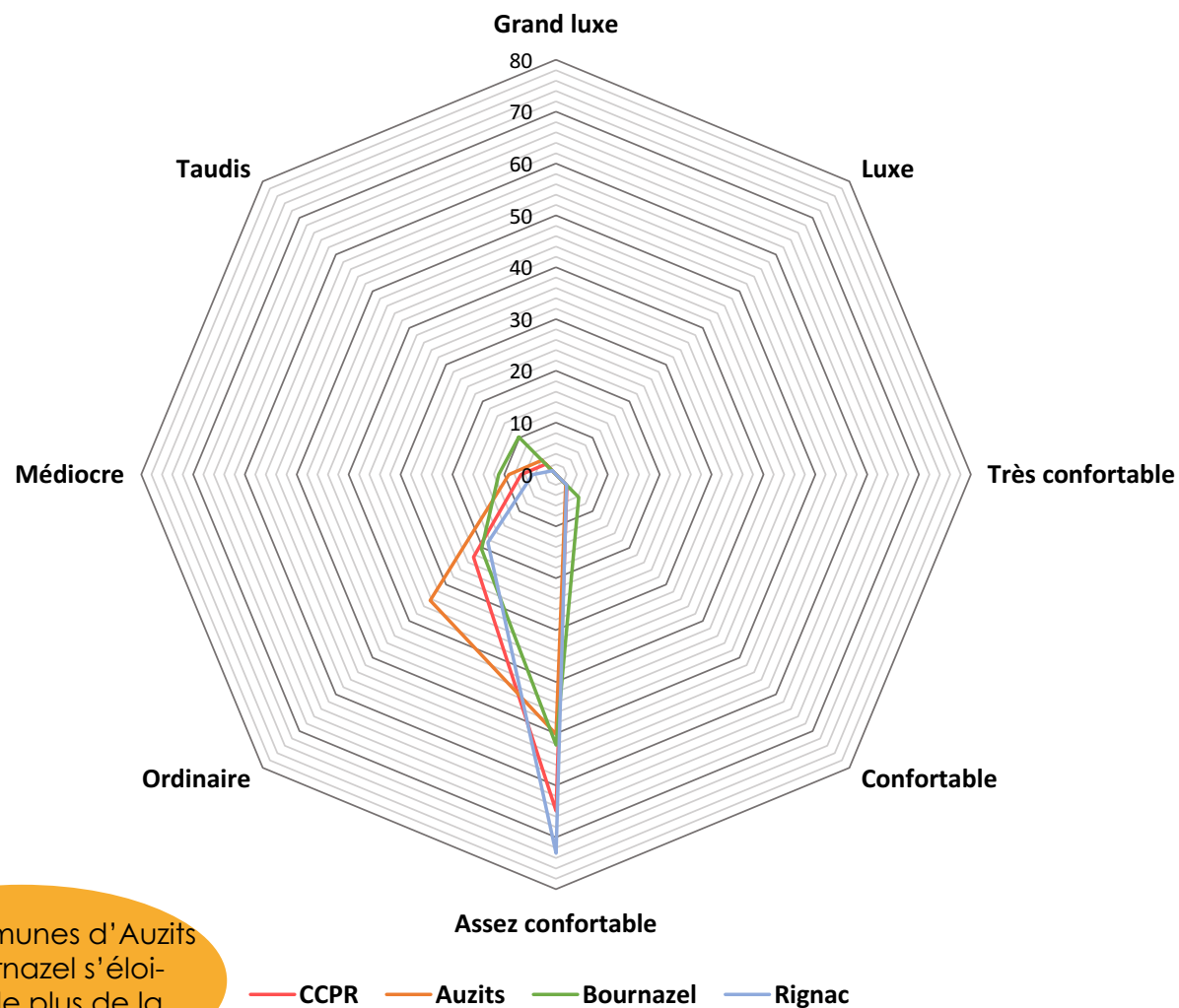
État du parc de logements

- 87,4% du parc de logements appartient aux catégories de classement cadastral intermédiaires (« ordinaire » à « assez confortable ») en 2021
- 9,3% du parc estimé en état dégradé (8% pour le département)

LOGEMENTS POTENTIELLEMENT DÉGRADÉS (CLASSES 7 ET 8) PAR COMMUNE

Commune	Effectif	Pourcentage	Logements vacants médiocre
Anglars-Saint-Félix	16	3,65	11
Auzits	74	12,96	16
Belcastel	12	7,45	2
Bournazel	48	21,24	5
Escandolières	26	15,76	10
Goutrens	73	22,96	12
Mayran	9	2,97	17
Rignac	66	5,52	27
Total	324	92,51	100

ÉTAT DU BÂTI À VOCATION D'HABITAT SELON LE TERRITOIRE



Programmes pour l'habitat

- Le Programme d'Intérêt Général (PIG) de l'Aveyron
PIG 2014-2018 : 43 dossiers PO
PIG 2019-2023 : 59 dossiers PO et 1 PB
- Opération façades jusqu'à fin 2023 sur Rignac
- Convention cadre PVD (Petites Villes de Demain), valant ORT (Opération de Revitalisation Territoriale), signée en décembre 2022

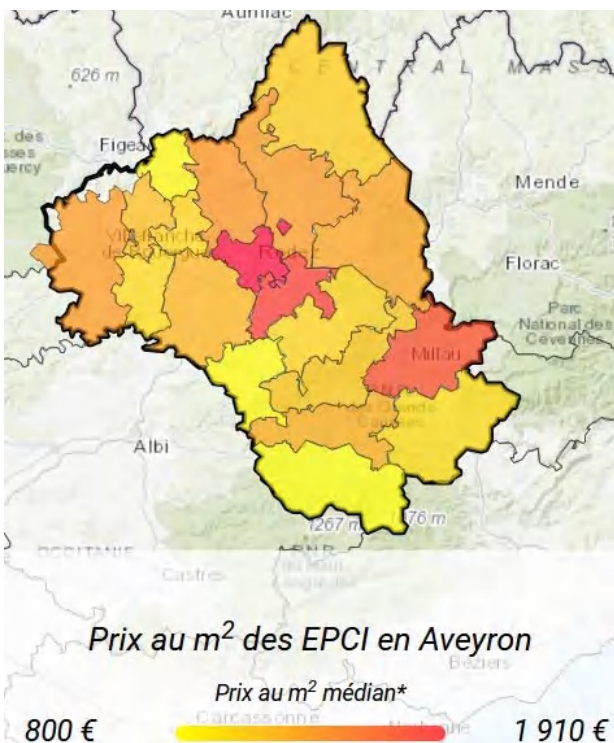
PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE OPÉRATION FAÇADES - RIGNAC



SOURCE : CAUE12

Comportement du marché immobilier, entre 2010 et 2020

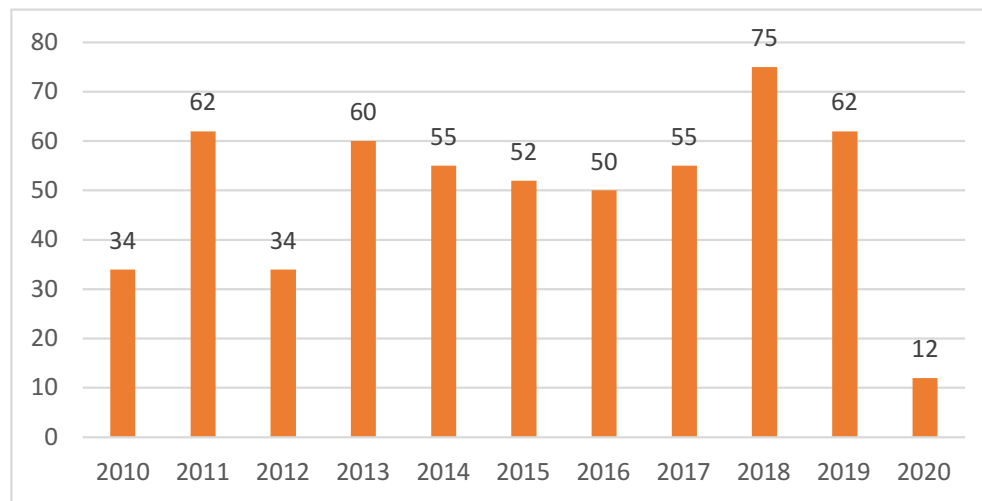
- 493 mutations de type « vente » concernant des logements entre 2010 et 2020 :
 - 410 mutations concernant des maisons
 - 83 mutations d'appartements
- 253 terrains constructibles à vocation d'habitat vendus sur le territoire, au sens des documents d'urbanisme en vigueur.
- 103 ventes de maisons et appartements entre octobre 2020 et septembre 2022; soit une cinquantaine par an, le rythme des mutations se maintient.



 Les communes témoignent d'une absence d'effet COVID

Source : Entretiens communaux

NOMBRE DE VENTES DE LOGEMENTS ENTRE 2010 ET 2020



SOURCE : DV3F, MILLESIME 2020

VARIATION DU PRIX DU M² DES MAISONS ET APPARTEMENTS ENTRE OCTOBRE 2021 ET SEPTEMBRE 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

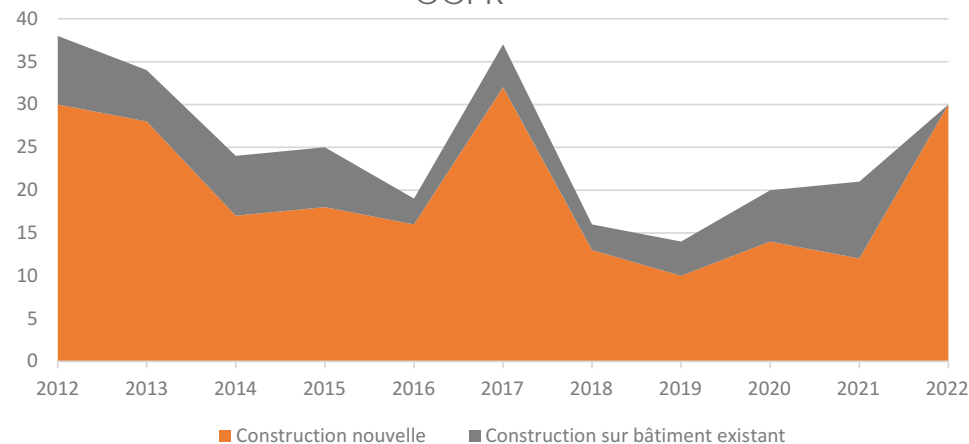


SOURCE : IMMOBILIER.STATISTIQUES.NOTAIRES

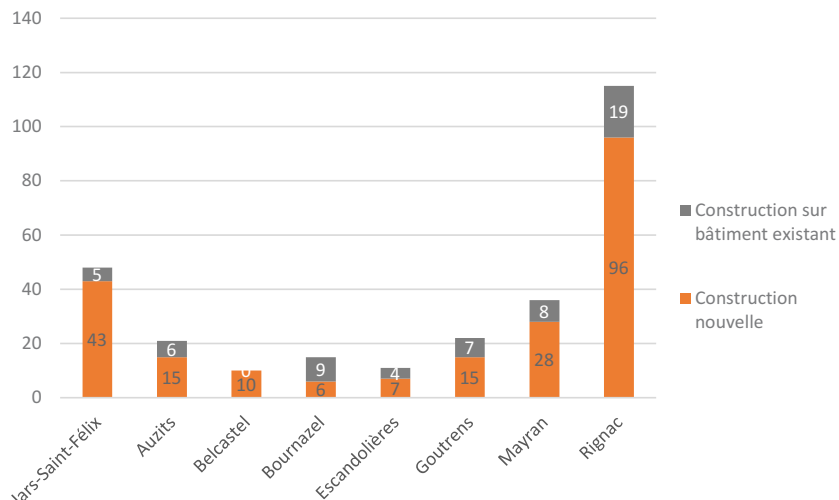
Rythme de la construction

- 278 logements autorisés entre 2012 et 2022 inclus
 - 220 logements neufs (79%)
 - 58 sur bâti existant (21%)
- 25 logements créés par an en moyenne, majoritairement des logements individuels (200 logements individuels neufs et 50 sur du bâti existant, entre 2012 et 2022)
- En 2015, 3 logements collectifs construits à partir du bâti existant à Rignac
- En 2022, 18 logements en résidence (résidence sénior - Rignac)
- Pas de création de logements à partir du bâti existant à Belcastel

EFFECTIF DES LOGEMENTS CRÉÉS PAR ANNÉE ENTRE 2012 ET 2022 SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPR



EFFECTIF DE LOGEMENTS CRÉÉS ENTRE 2012 ET 2022 SELON LA COMMUNE

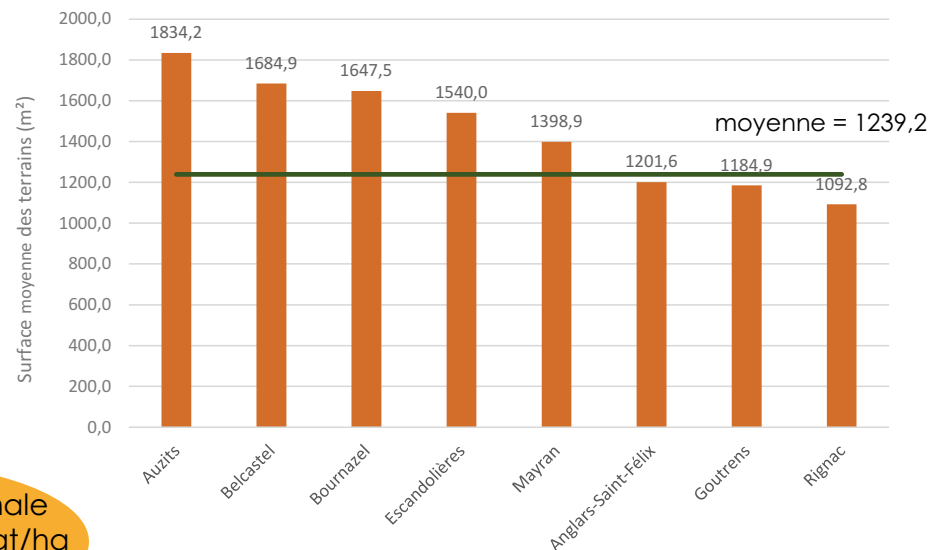


Est constaté une baisse de la construction depuis 2022 (RE2020, crise économique, augmentation des coûts de construction et des difficultés pour obtenir des prêts)

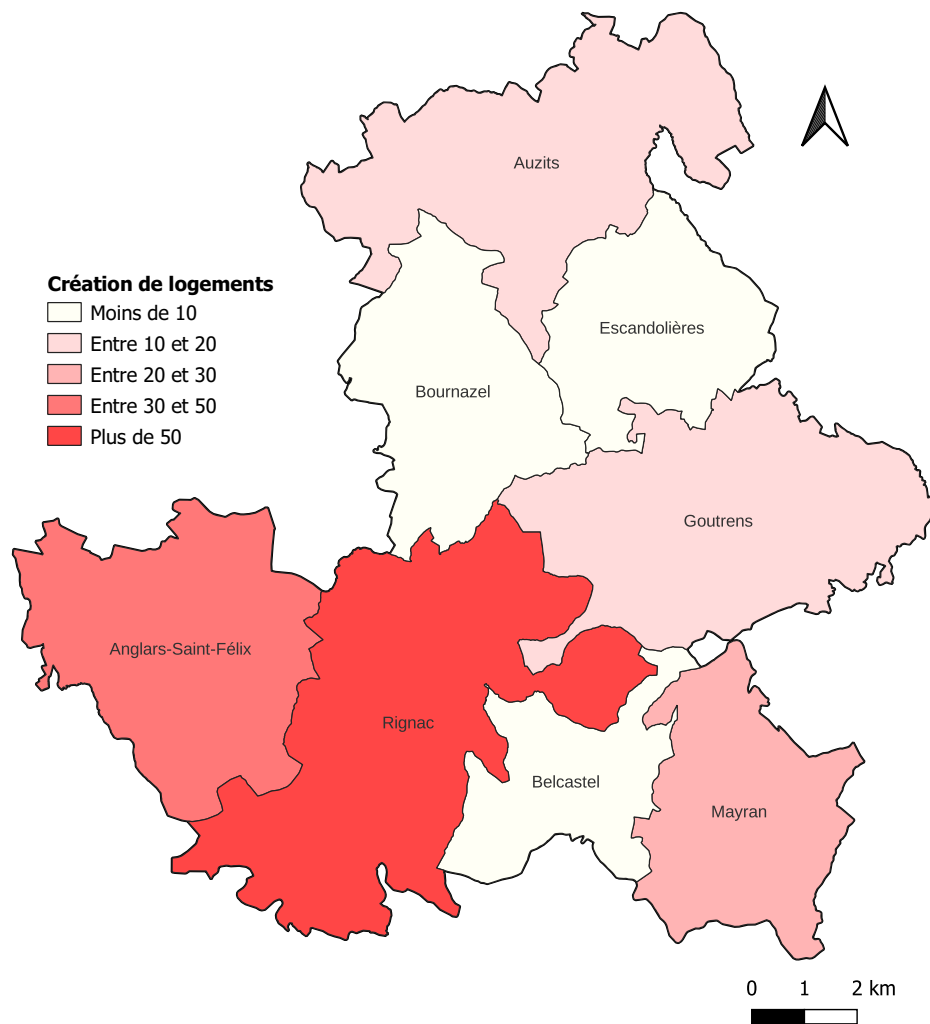
Source : Entretiens communaux

SCoT : densité minimale
 - bourg-centre : 14 logt/ha
 - autres : 10 logt/ha

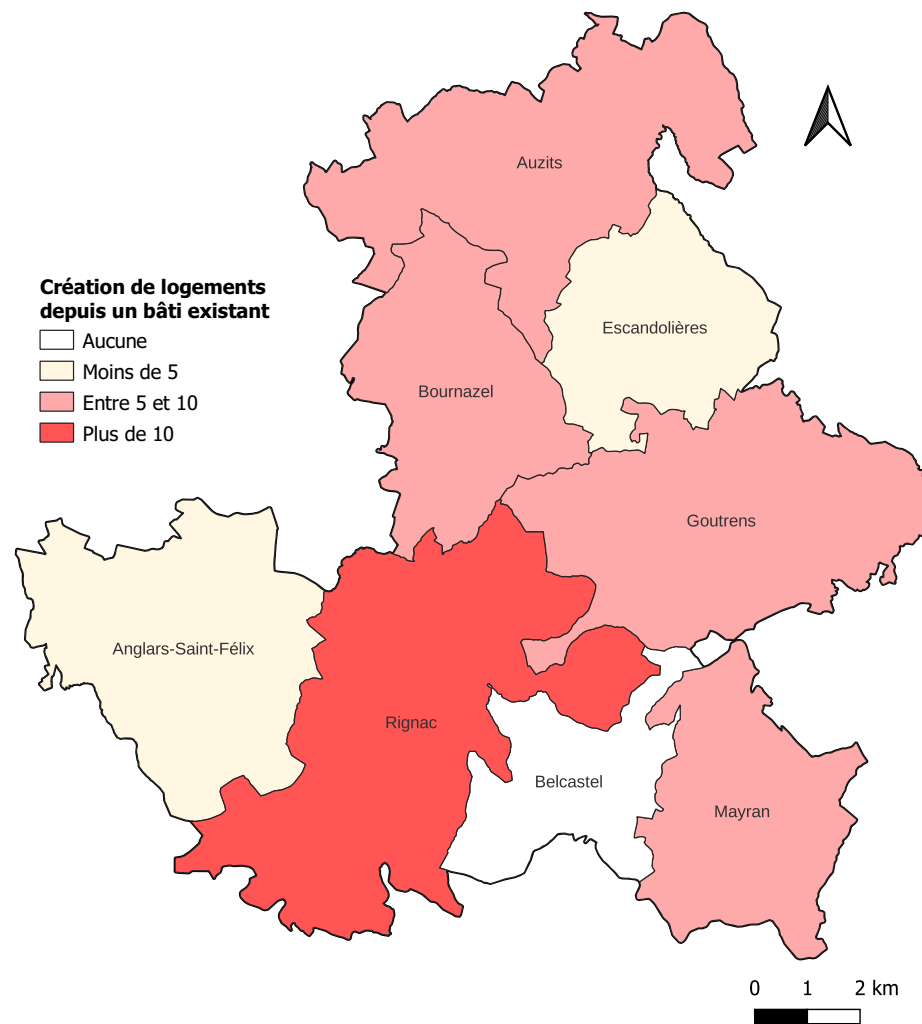
SURFACE MOYENNE DES LOTS À VOCATION D'HABITAT



LOGEMENTS NEUFS AUTORISÉS ENTRE 2012 ET 2022



CRÉATION DE LOGEMENTS DEPUIS UN BÂTI EXISTANT ENTRE 2012 ET 2022



Potentiel constitué par le bâti existant

	Chambre d'agriculture <i>Diagnostic agricole 2022</i>	Identification par les élus <i>2023</i>	Total	Création de logements à partir du bâti existant <i>Données SITADEL (2012-2021)</i>
Anglars-Saint-Félix	20	8	28	5
Auzits	18	2	20	6
Belcastel	9	20	29	0
Bournazel	4	43	47	9
Escandolières	8	4	12	4
Goutrens	15	21	36	7
Mayran	16	61	77	8
Rignac	31	112	143	19
Total général CCPR	121	271	392	58

Identification à affiner, selon certains critères à définir par la collectivité

Consommation de l'espace

- Analyse CEREMA (Portail de l'artificialisation) : 36,5 hectares à vocation résidentielle entre 2011 et 2021, soit 3,65 ha/an

ÉVOLUTION DU LOGEMENT ET CONSOMMATION FONCIÈRE

	Besoin 2020-2037 (SCoT)	Soit rythme annuel 2020-2037 (SCoT)	Constaté sur CCPR	Soit rythme annuel	De 2020 à 2022 (inclus)
Logements	652 logements, dont 572 neufs	33,6 logements neufs/an	220 (2012-2022, SITADEL)	20 logements neufs/an	58 logements neufs (dont 18 en résidence) et 5 sur bâti existant (SITADEL)
Consommation foncière	52 ha	3,06 ha/an (en extension)	43,49 ha (2010-2021, CEREMA) 36,45 ha (2011-2021)	3,95 ha/an (2010-2021) 3,65 ha/an (2011-2021)	5,26 ha (SITADEL)

Point Mort entre 2013 et 2019

- Point d'équilibre estimé entre 2013 et 2019 = $-47 + 58 + 63 = 74$ logements
Ainsi, il aurait fallu construire au moins 74 logements pour maintenir la population de 2013 à critères constants, soit 12 logements par an.

- Entre 2013 et 2019 :
 - 140 ménages supplémentaires
 - 169 logements produits (134 neufs et 35 à partir de l'existant)

Par conséquent, les enjeux du PLUi

- Encourager le renouvellement du parc, tant en matière de:
 - production de logements (changement de destination, division de grands logements)
 - renouvellement urbain: qualification du cadre de vie
- S'interroger sur la part du parc des résidences secondaires dans le parc total
- Veiller à maintenir un marché immobilier en faveur des résidences principales
- Adapter l'offre à la taille des ménages
- Poursuivre la lutte contre la vacance, bien qu'elle soit peu marquée sur le territoire

<p align="center">Besoins en renouvellement du parc (R)</p>	<p>Nombre de logements construits entre 2013 et 2019 - (Parc de logt total en 2019 – parc de logement total en 2013):</p> <p align="center">169 – (3 317 – 3 101) = - 47 logements</p> <p align="center">Le parc existant produit du logement</p>
<p align="center">Desserrement des ménages</p> <p>Evaluation du nombre de logements nécessaires si la taille des ménages de 2019 (2,24) avait été atteinte en 2013.</p>	<p>(Population des ménages en 2013/ taille moyenne des ménages en 2019) – nombre de résidences principales en 2013:</p> <p align="center">(5212/2,24) - 2 269 = 58 logements</p> <p align="center">Le desserrement des ménages aurait nécessité de produire du logement</p>
<p align="center">Fluidité du parc (RSLV)</p>	<p>(Résidences secondaires 2019 + logements vacants 2019) - (Résidences secondaires 2013 + logements vacants 2013) :</p> <p align="center">(503 + 391) – (474 + 357) = 63 logements</p>

Constats

- 3 317 logements en 2019, en augmentation constante depuis 1968 (+ 1613 logements) ; depuis 2008 : +514 logements (soit 46,7 logements/an).
- Vocation résidentielle marquée par une proportion dominante de résidences principales (73,1%), puis les logements secondaires et occasionnels (15,2%) ainsi que les logements vacants (11,8%).
- Une part de logements vacants (11,8%, 391 logements) supérieure à la moyenne départementale (10,8%) en 2019.
- Un effectif de logement vacant s'élevant à 188 en 2023, suite à une vérification fine réalisée par les élus.
- En 2019, 76,1% des habitants sont propriétaires de leur résidence principale.
- 85,9% des résidences principales sont des maisons individuelles en 2019.
- 278 logements autorisés entre 2012 et 2022 inclus, dont 220 logements neufs et 58 sur le bâti existant.
- Sur 58.8 ha consommés entre 2010 et 2021 (47.1ha entre 2011 et 2021), 43.49ha (36,5 ha) concernent de l'habitat.
- 1 556 transactions (ventes et échanges) sur le territoire entre 2010 et 2020, dont 493 logements existants et 253 terrains constructibles, au sens des documents d'urbanisme.

Enjeux et questionnements

- Adapter l'offre en logements aux besoins de la population en place et attendue (vieillesse, accueil de jeunes ménages, etc.).
- Définir la stratégie territoriale en matière de sobriété foncière.
- Poursuivre la valorisation de l'existant (logement vacants, changement de destination, rénovation énergétique, renouvellement urbain).
- Veiller à l'équilibre du marché immobilier entre résidences principales et résidences secondaires.
- Favoriser la mixité sociale, notamment en centre-bourg.

Enjeux SCot

Enjeux habitat, à la fois quantitatifs et qualitatifs, de typologie, de qualité et d'occupation des logements :

- Rénovation et réhabilitation des logements vacants
- Adapter le logement à la demande potentielle future, avec une réflexion à mener sur le parcours résidentiel
- Réflexion à mener sur le mode de développement du territoire et la place du tourisme dans le développement du COA
- Garantir une gestion économe de l'espace : 14 logements à l'hectare pour les bourgs-centre et 10 logements à l'hectare pour les villages

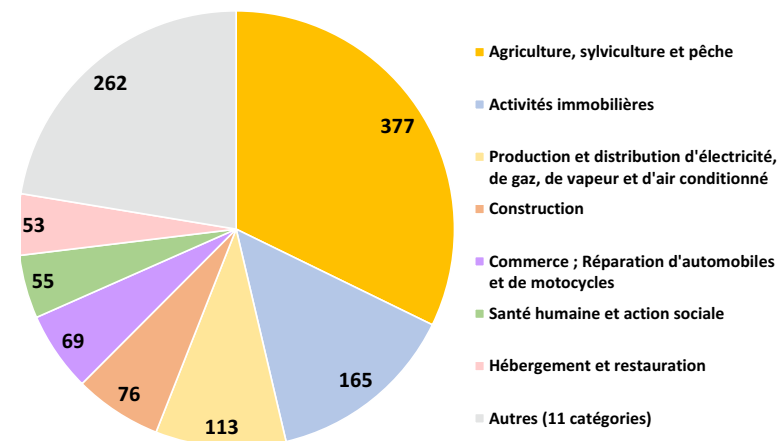
Portrait économique du territoire

- 1 170 établissements en 2023 d'après la liste SIREN (même source que l'INSEE mais différents filtres*)
- Rignac concentre 40,5% des établissements de la CCPR
- Un solde de création d'établissements positif depuis 1972
+87 établissements créés en 2021
- 84,3% des établissements comptent moins de 10 salariés
- La catégorie d'établissement « Agriculture, sylviculture et pêche » est la plus importante, s'élevant à 32,2%.
- Sphère présentielle majoritaire
59,6% des établissements employeurs
73,9% des salariés
- Les « Entrepreneurs individuels » majoritairement représentés (50,4%)

* Types d'activités non intégrés dans les statistiques INSEE (dossier complet) :

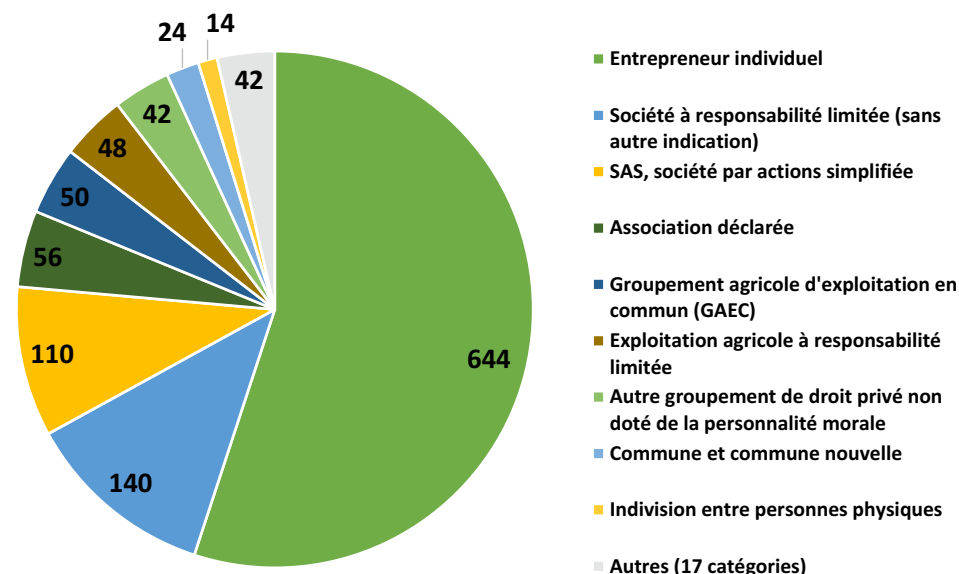
- Agriculture
- Production et distribution d'électricité, gaz,...
- Information et communication
- Production et distribution d'eau, assainissement,...

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR ACTIVITÉ EN 2022

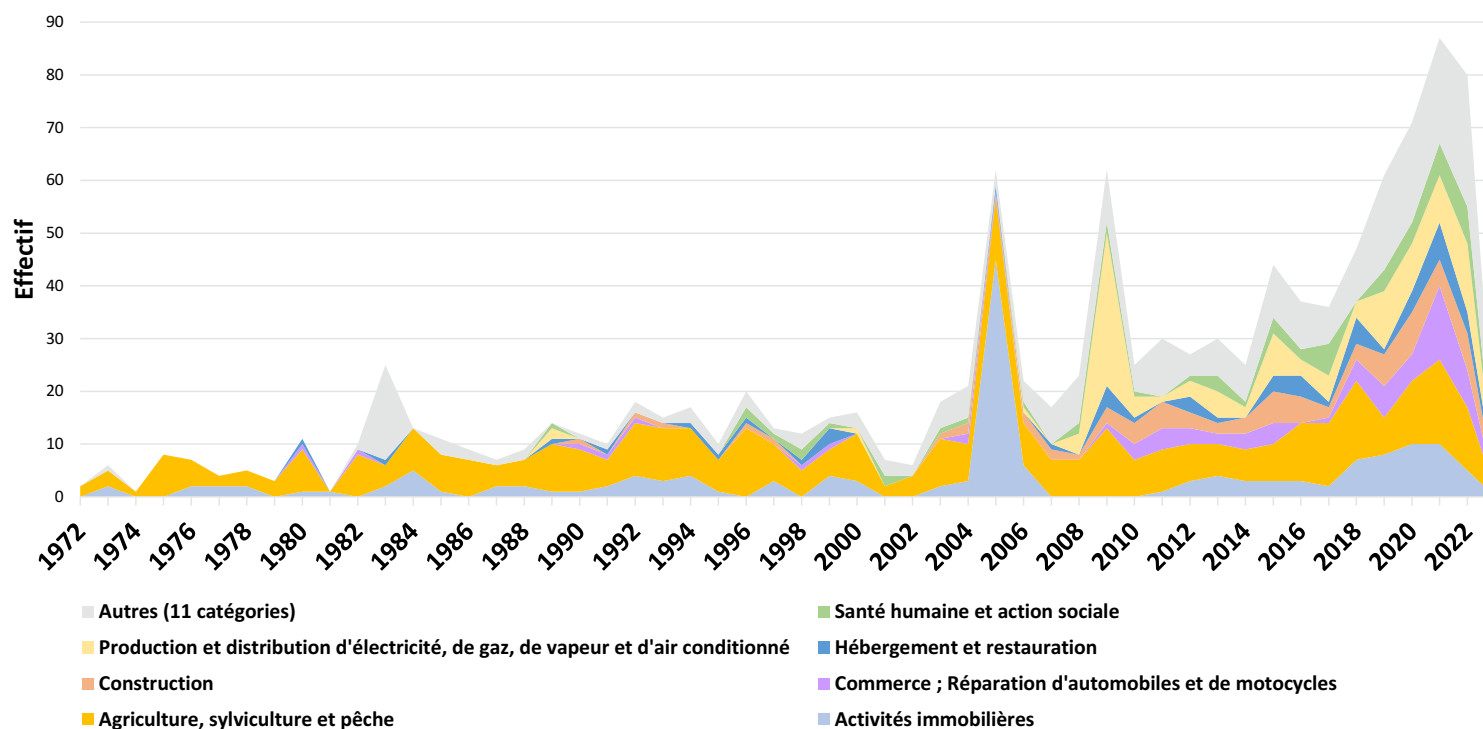


Source : Liste SIREN, au 19/01/2023

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON LA FORME JURIDIQUE EN 2022



CRÉATION DES ÉTABLISSEMENTS PAR ACTIVITÉ DEPUIS 1972



Source : Liste SIREN, au 19/01/2023

Catégorie « Autres » regroupe :

- Activités de services administratifs et de soutien
- Activités financières et d'assurance
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturée
- Industries extractives
- Information et communication
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Santé humaine et action sociale
- Transports et entreposage

- Croissance globale des créations d'établissements depuis 1972 : de 9 à 87
- Existence historique des « activités agricoles » et « activités immobilières »
- Développement des activités de « production et distribution d'électricité » dans les années 2000/2010
- Dernièrement, développement des secteurs de la « construction » et « commerces, réparation d'automobiles et de motos »

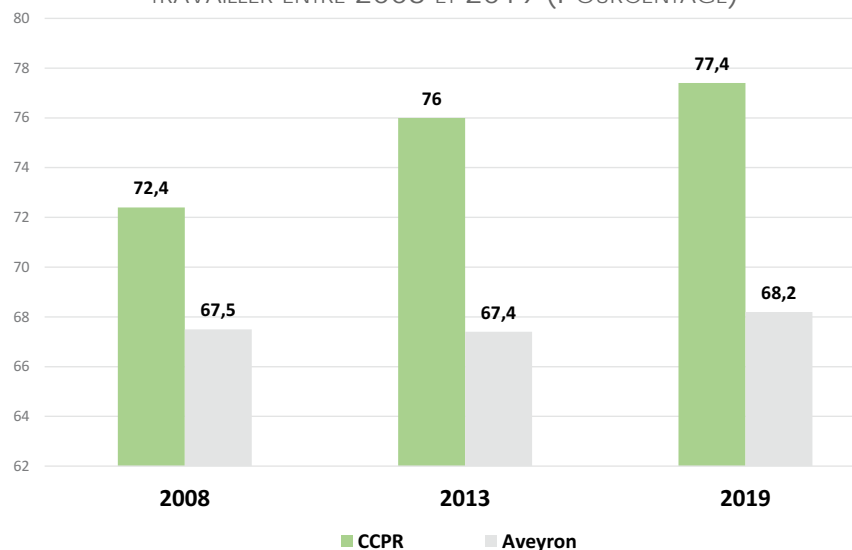
Population active et emploi

- 77,4% de la population des 15-64 ans ayant un emploi en 2019, part en augmentation depuis 2008.
- 4,9% de chômage en 2019 (4% en 2008)
Augmentation du taux de chômage depuis 2008 (+0,9 point)

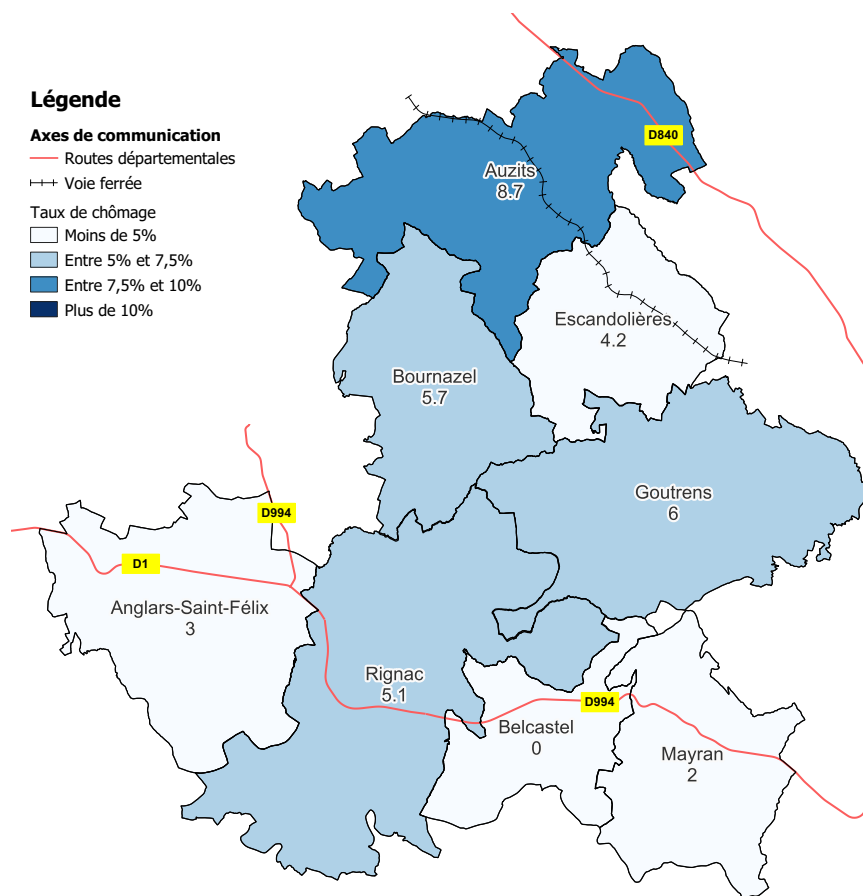
Population active (INSEE) :

- Individus en âge de travailler (15-64 ans)
- Population active occupée (ou population active ayant un emploi) et chômeurs

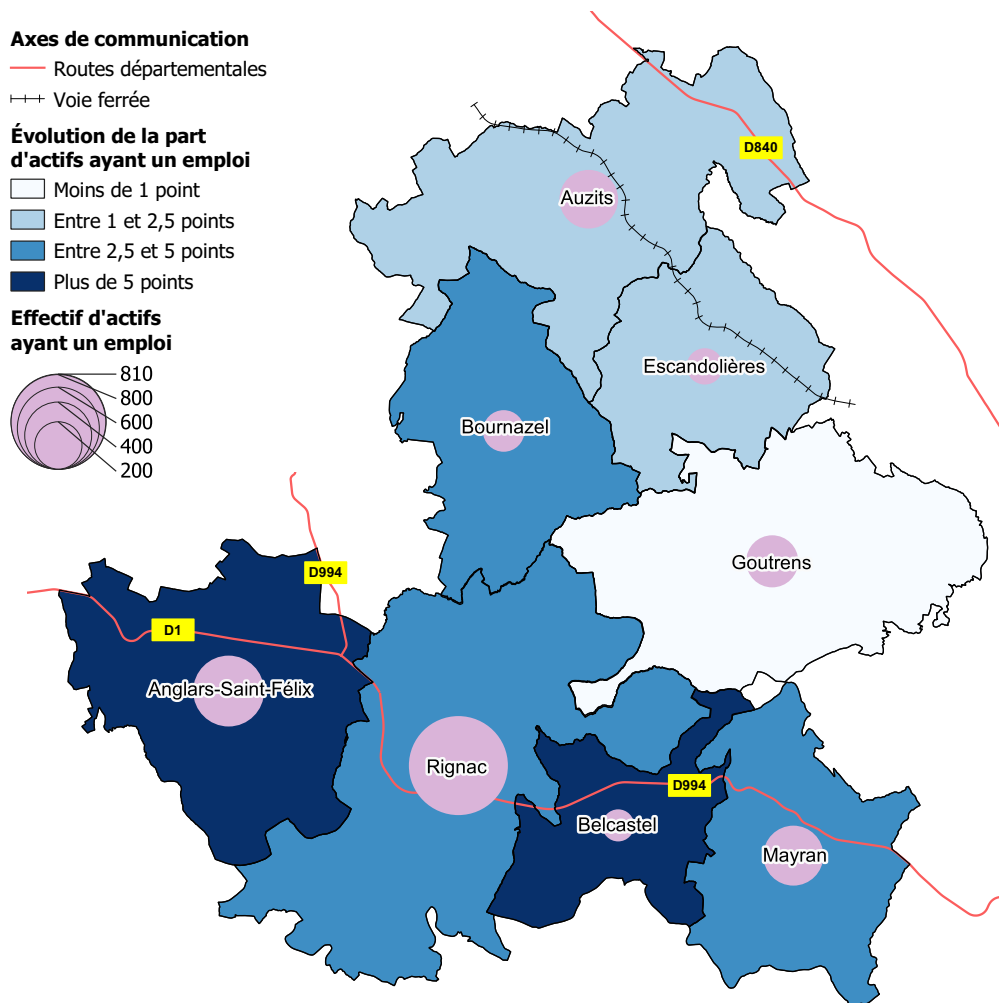
ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI DES INDIVIDUS EN ÂGE DE TRAVAILLER ENTRE 2008 ET 2019 (POURCENTAGE)



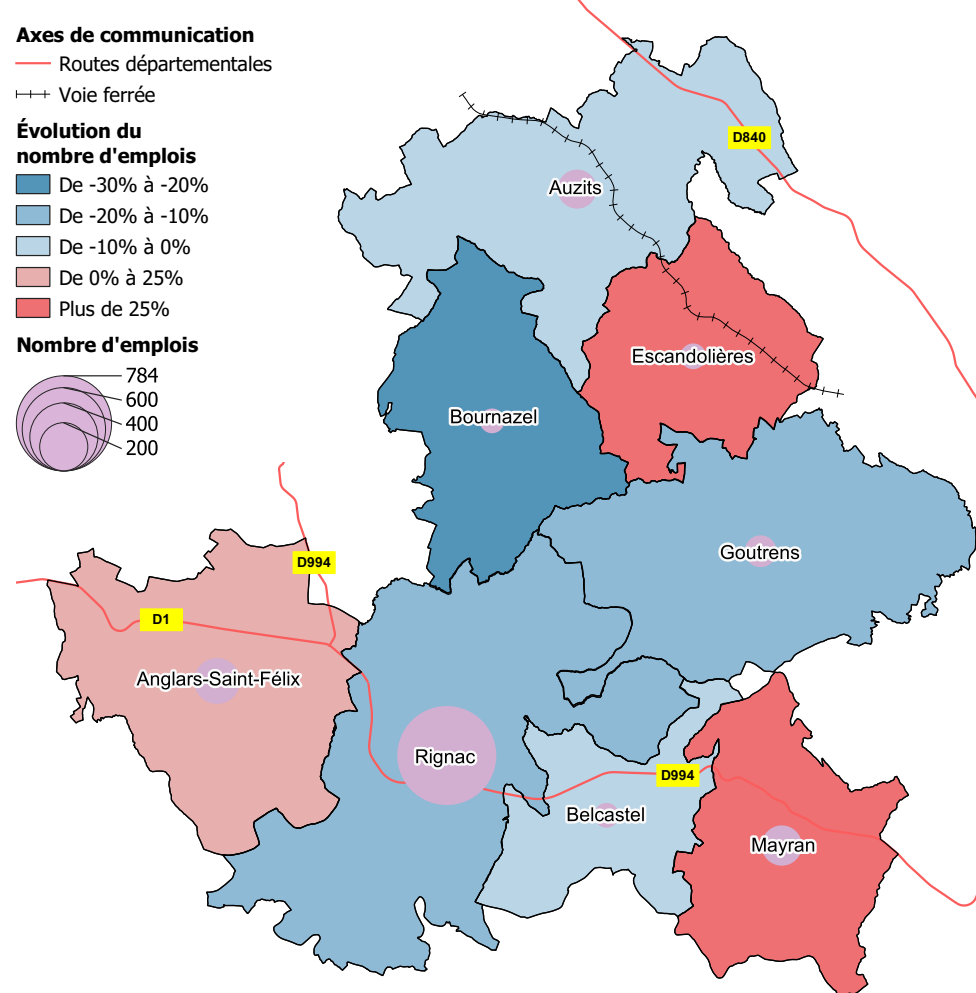
TAUX DE CHÔMAGE SUR L'ENSEMBLE DES INDIVIDUS EN ÂGE DE TRAVAILLER EN 2019



EFFECTIF ET ÉVOLUTION DE LA PART DES ACTIFS SUR L'ENSEMBLE DES INDIVIDUS EN ÂGE DE TRAVAILLER ENTRE 2008 ET 2019



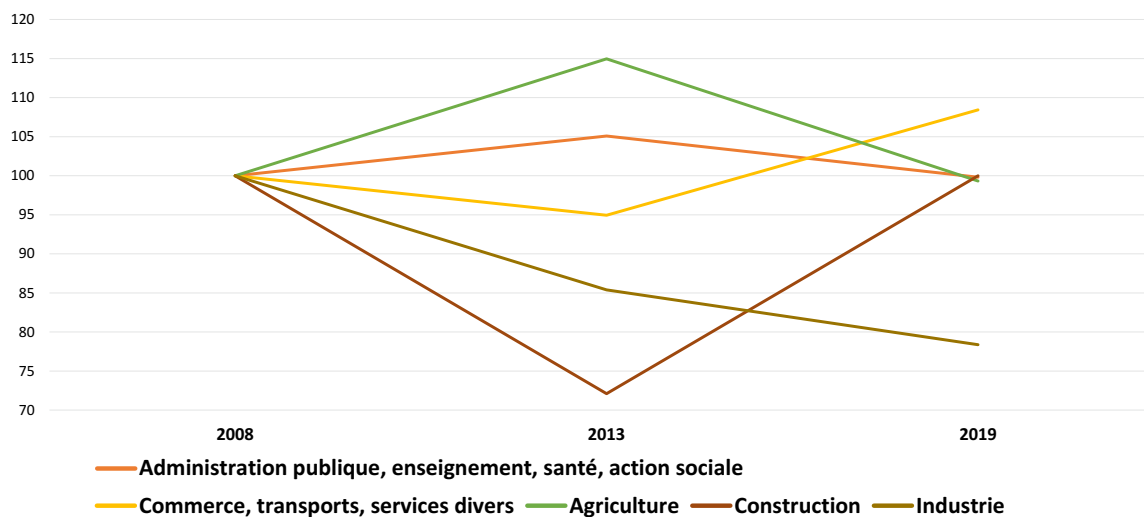
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS ENTRE 2008 ET 2019



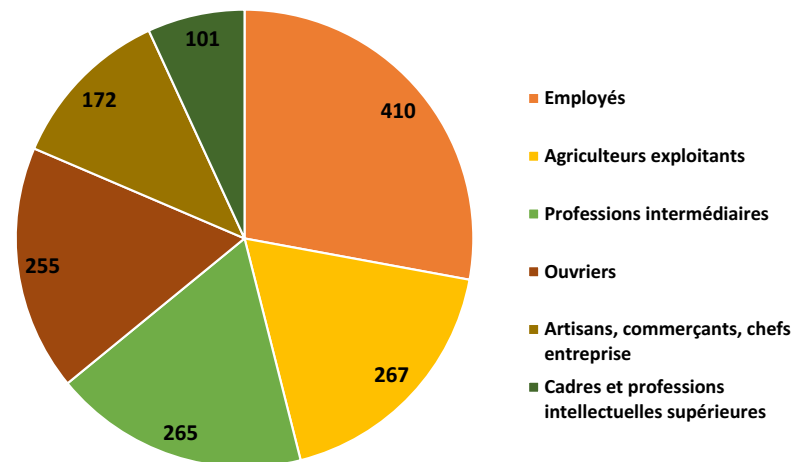
Caractéristiques de l'emploi

- Nombre d'emplois en diminution :
1 421 emplois en 2019 contre 1 476 en 2008 (-3,7%)
- Une part d'emplois salariés s'élevant à 66,7% en 2019 : en augmentation (66,3% en 2008)
- Le secteur « Administration publique, enseignement, santé, action sociale » génère la majorité des emplois (34,7%), suivi du « Commerce, transports, services divers » (26,3%) et de l' « Agriculture » (19,8%)
Le secteur de l'industrie minoritaire (9%)
- La part d'emploi d' « Employés » est la plus importante (27,9%), suivie de celle des « Agriculteurs exploitants » (18,3%), des « Professions intermédiaires » (18%) et des « Ouvriers » (17,3%)
Les emplois de « Cadres et professions intellectuelles supérieures » sont minoritaires (6,9%)

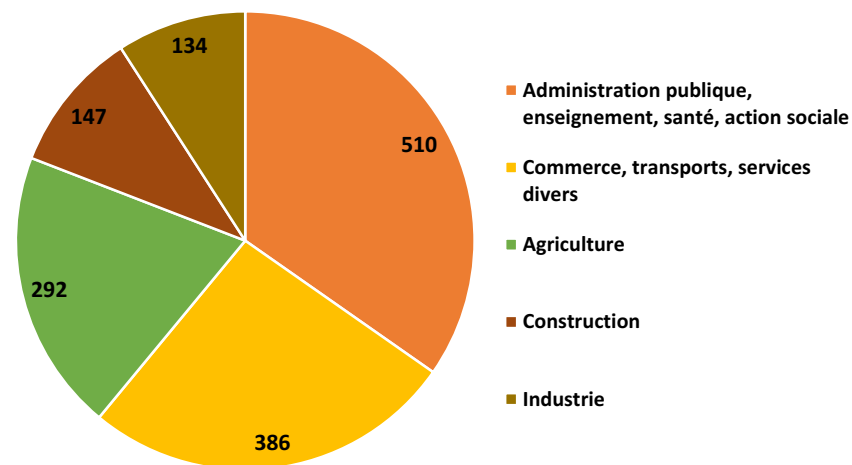
EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITE ENTRE 2008 ET 2019 (BASE 100)



NOMBRE D'EMPLOIS PAR CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE EN 2019



NOMBRE D'EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2019

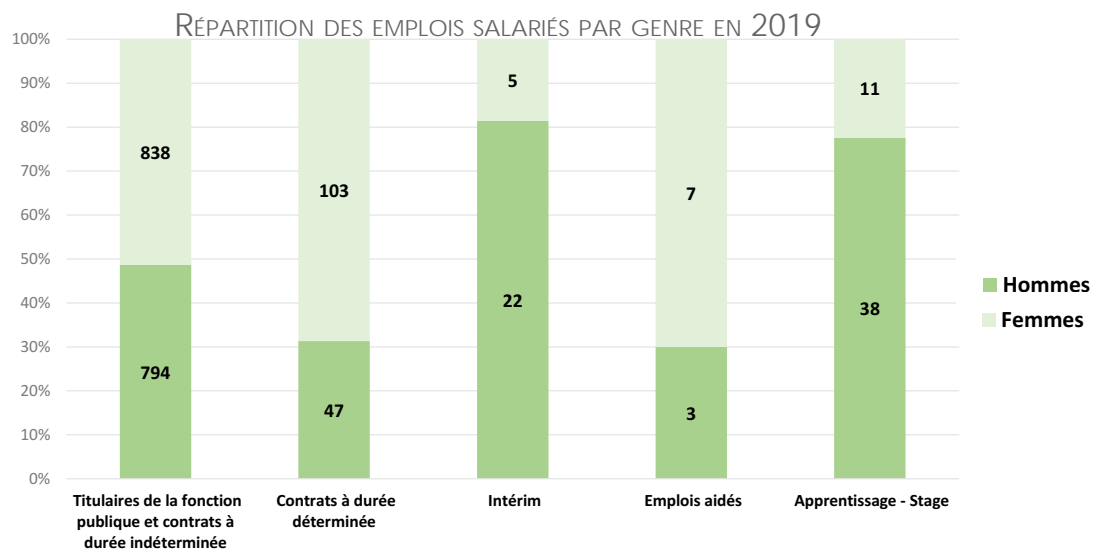


Le profil type du travailleur vivant sur la CCPR

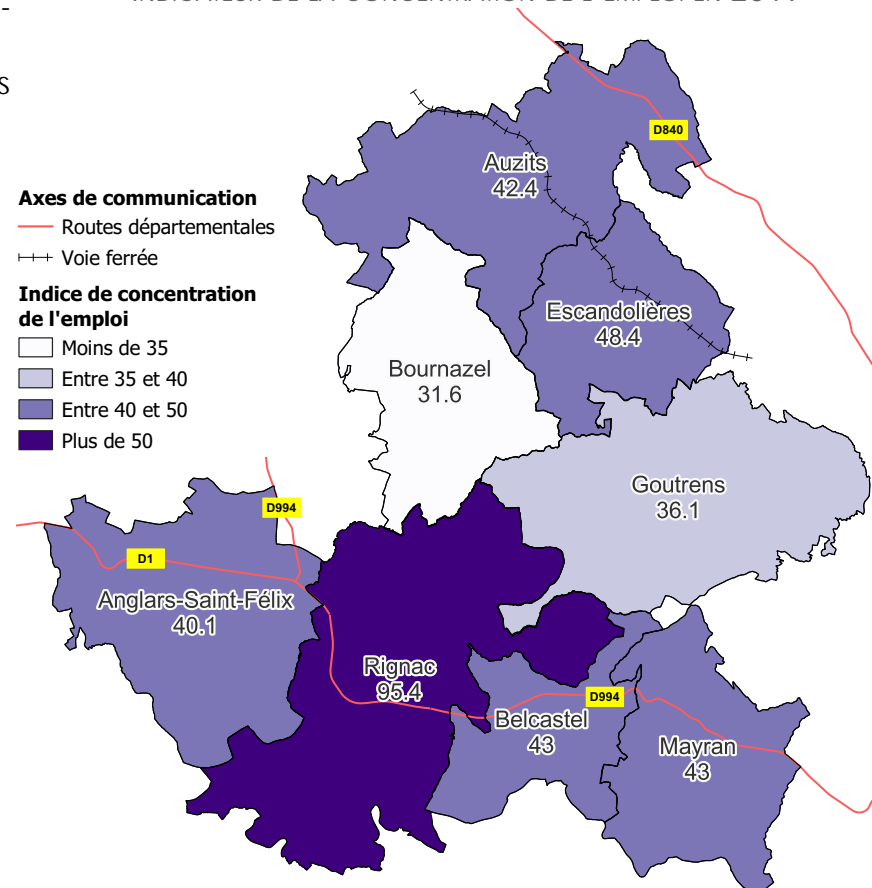
- Un total de 2 395 travailleurs vivant sur le territoire en 2019 (population âgée de 15 ans ou plus ayant un emploi)
78% de salariés dont 51,6% étant des femmes
- Une majorité de « Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée » (87,4%)
- 22% de non-salariés : Indépendants (64%); Employeurs (33,5%) dont 10,2% des hommes sont employeurs contre seulement 4,3% des femmes; Aides familiaux (2,5%)
- Temps partiel : 32,8% des femmes (en diminution) contre 7,4% des hommes (en augmentation)

La concentration de l'emploi

- Indice de concentration de l'emploi en 2019 : 59,3 (contre 71,4 en 2008)
La commune de Rignac a l'indice le plus élevé (95,4)
- Caractère dortoir en développement au sein de la CCPR



INDICATEUR DE LA CONCENTRATION DE L'EMPLOI EN 2019



Les flux « domicile-travail »

- Entrées : Travailleurs des Communauté de commuens voisines (Montbazens, Rodez, Marcillac)
- Sorties : vers les bassins d'emplois : Rodez, Decazeville, Villefranche-de-Rouergue

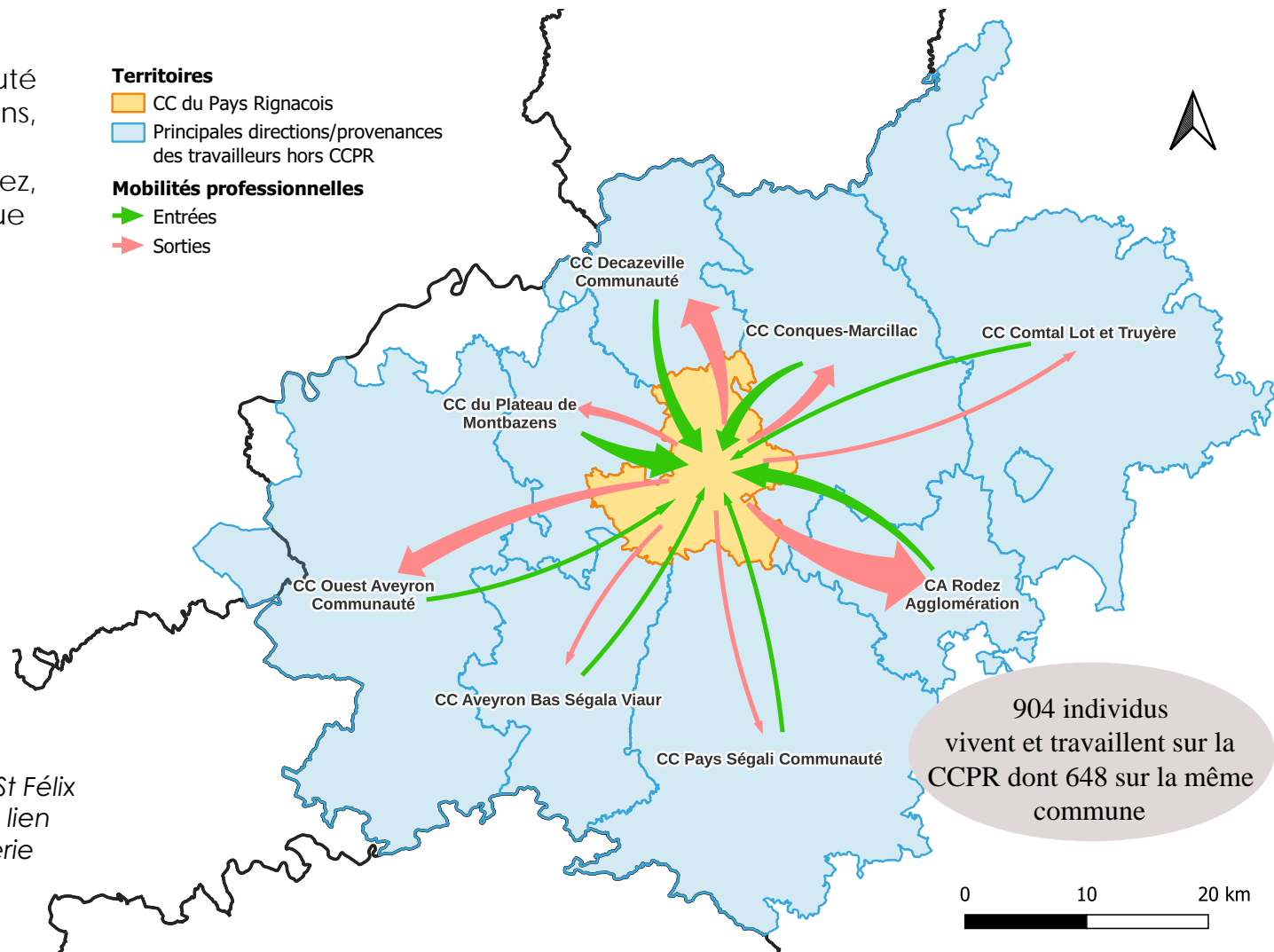
Entrants :
554 individus

Sortants : 1 487
individus



Projet de « travail partagé » à Anglars-St Félix
Projet privé de co-working (Rignac) en lien
avec un projet de ressourcerie/recyclerie

PRINCIPAUX FLUX DE MOBILITÉ PROFESSIONNELLE VERS ET HORS PAYS RIGNACOIS EN 2019





Diagnostic agricole préalable au PLUi des 8 communes de la Communauté **Pays Rignacois**

Rendu du diagnostic agricole

2023

aveyron.chambre-agriculture.fr



Le secteur du tourisme

- Tourisme patrimonial et de pleine nature
Activités de plein-air : randonnée pédestre / équestre, trail, VTT, pêche, etc.
Nombreux sites culturels et patrimoniaux (Plus beau village de France, châteaux, etc.)
Cures thermales de Cransac (moitié nord)
- 3 offices de tourisme sur le territoire intercommunal
Belcastel, Bournazel et Rignac

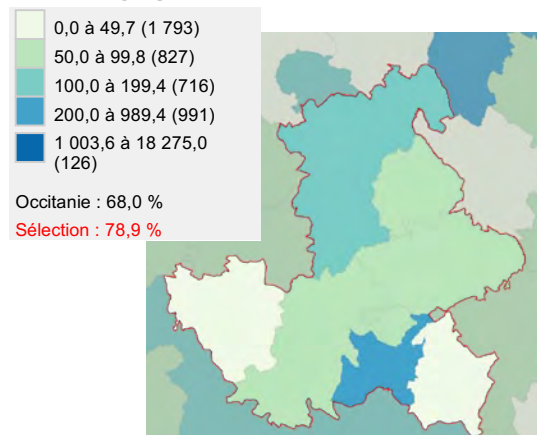
L'offre en hébergements touristiques

- Près de 83 établissements pour environ 1063 lits
1 hôtel pour 7 lits (Belcastel)
4 campings pour 336 lits (Belcastel, Bournazel, Rignac)
1 résidence de tourisme pour 412 lits (Rignac)
77 autres types d'hébergement pour 308 lits
- 503 résidences secondaires pour 2 515 lits
- Rignac totalise 40,4% des lits touristiques

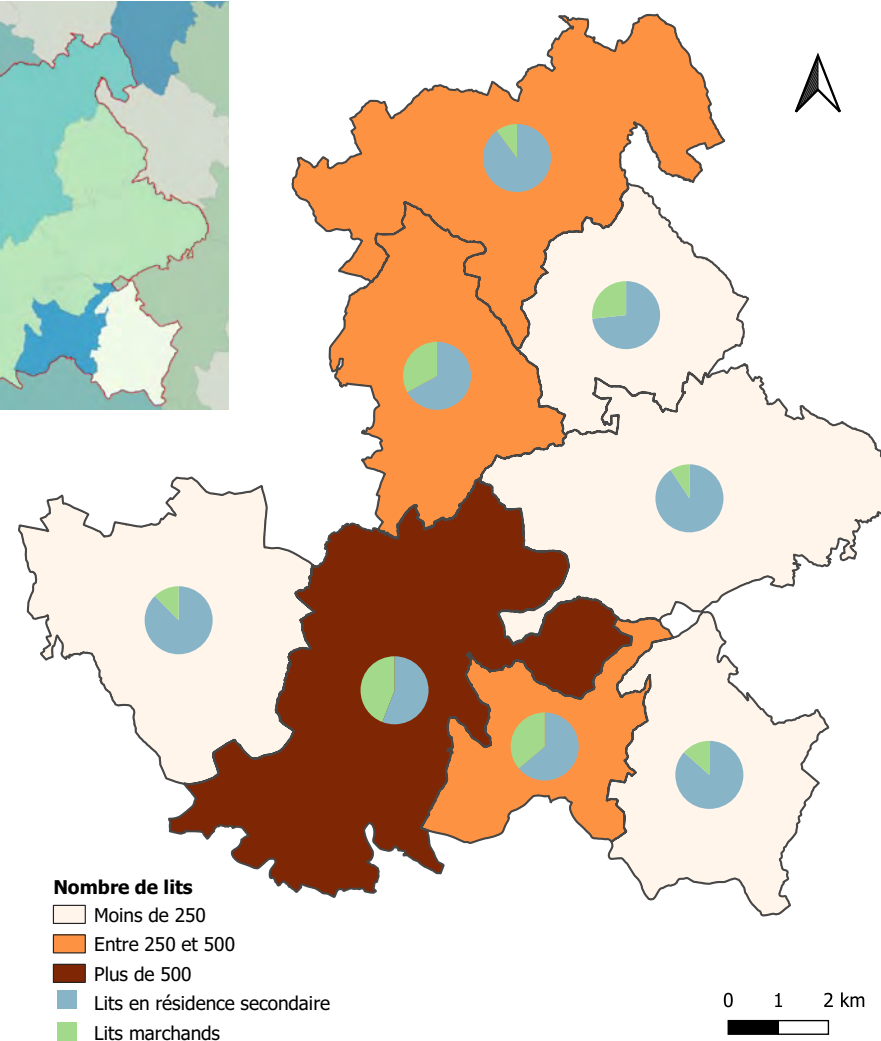


Besoins exprimés en chambres d'hôtes (ex : Goutrens) ou gîtes (ex :Rignac)
Projet en réflexion d'aire de camping-car (Salle des fêtes à Goutrens)
Projet de trail (fête de Goutrens)

INTENSITÉ TOURISTIQUE (%)
2023



EFFECTIF DES LITS MARCHANDS ET EN RÉSIDENCE SECONDAIRE EN 2020



Source : Recensement CCPR, 2020
INSEE, 2019

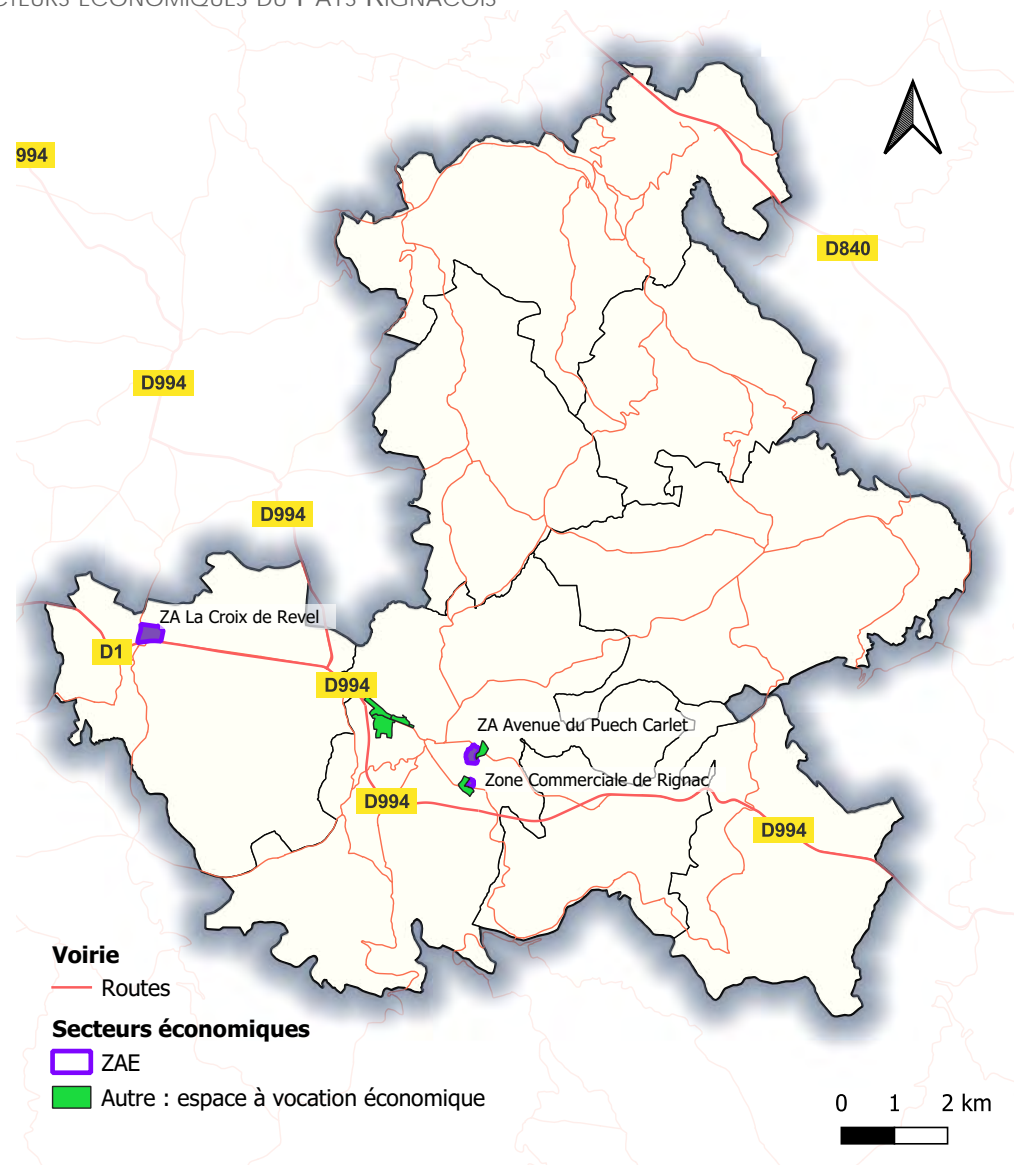
Aménagement économique du territoire

- 3 ZAE réparties sur 2 communes
2 ZAE sur Rignac et 1 ZAE sur Anglars-Saint-Félix
- D'autres espaces à vocation économique identifiés dans le PLU de Rignac (zones Ux, Aue, AUx)
- PETR COA labellisé « Territoires d'Industrie »

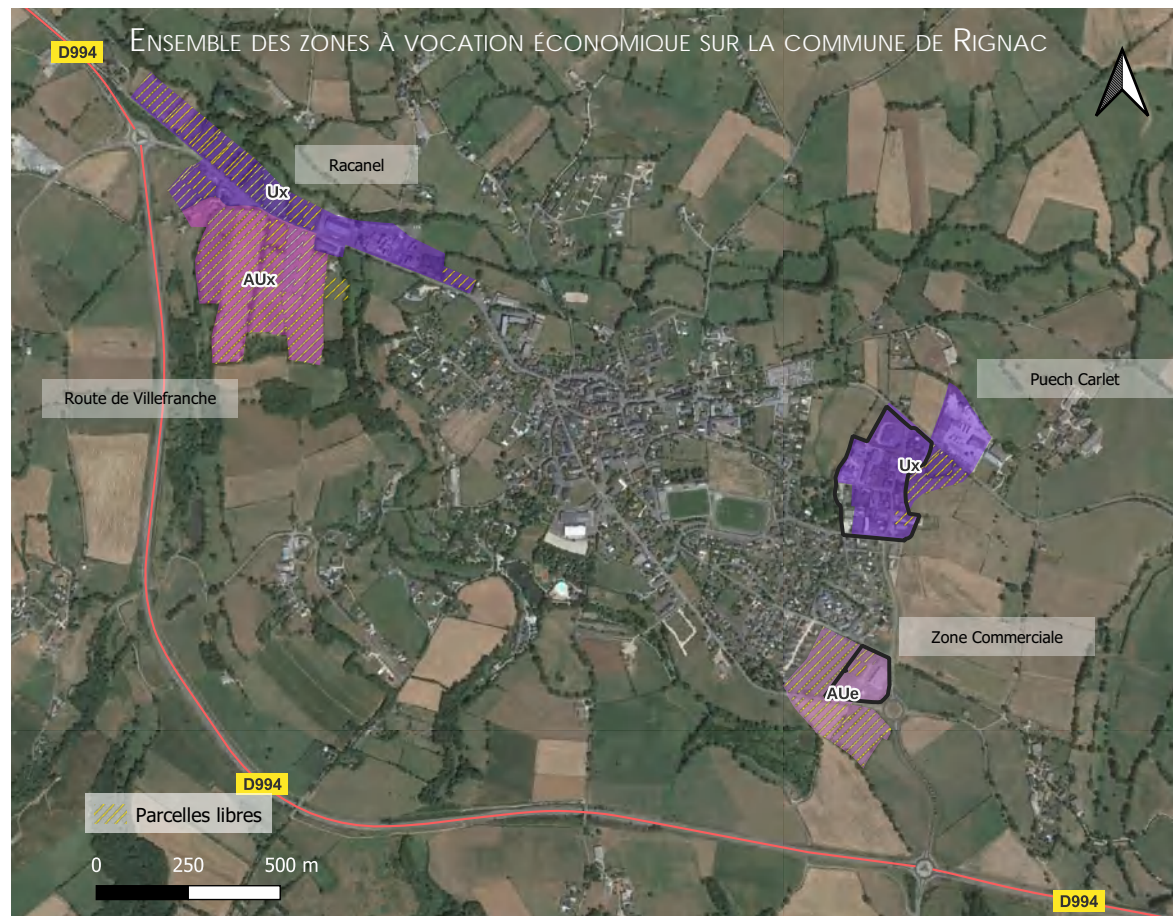
Définition de ZAE : « regroupement d'un certain nombre d'activités économiques dans un périmètre correspondant à une opération d'aménagement initiée et réalisée par un maître d'ouvrage public. Cette impulsion de la puissance publique, autre indice majeur, [vise] à terme à vendre ou louer ces terrains à des opérateurs économiques relevant du champ concurrentiel »

Source : Banque des territoires, 2017

SECTEURS ÉCONOMIQUES DU PAYS RIGNACOIS



Zones à vocation économique



Nom	Zone	Surface (ha) hors ZAE	Surface (ha) ZAE	Surface libre (ha) hors ZAE	Surface libre (ha) ZAE	Surface totale (ha)	Surface libre totale (ha)
Route de Villefranche	AUx	12,2	/	11,7	/	12,2	11,7
Zone commerciale de Rignac et abords	AUe	4,9	1,7	4,9	0,1	6,6	5,0
Puech Carlet	Ux	3,6	5,8	1,4	0	9,4	1,4
Racanel		10,8	0	6,1	0	10,8	6,1

Exemple de fiche communale

ZAE La Croix de Revel (Vocation artisanale)



La ZAE de La Croix de Revel située sur la commune de Anglars-Saint-Félix représente une surface d'environ 12,6 ha dont 2,3 ha disponibles. Elle est desservie par la route RD1, reliant Villefranche-de-Rouergue à Rodez.

Nom	Zone	Surface (ha)	Surface libre (ha)
La Croix de Revel	Ux	12,6	2,3

Activités/structures en place : Tri postal, Peinture, Garagiste, Maçonnerie, etc.

Enjeux

Engager une qualification de la zone au travers de l'élaboration d'une charte de qualité (harmonisation des clôtures, accès, entretien, etc.).

L'offre commerciale *

- Circuits courts : une demande en développement à conforter sur le territoire
Marché de plein vent (Rignac, hebdomadaire)
Réseaux de distribution (AMAP, Ruche qui dit oui, etc.)
Vente directe à la ferme (viande, légumes/fruits, vin)
- Pôle relais : Rignac, avec une offre de centre-bourg et une zone commerciale en entrée de bourg

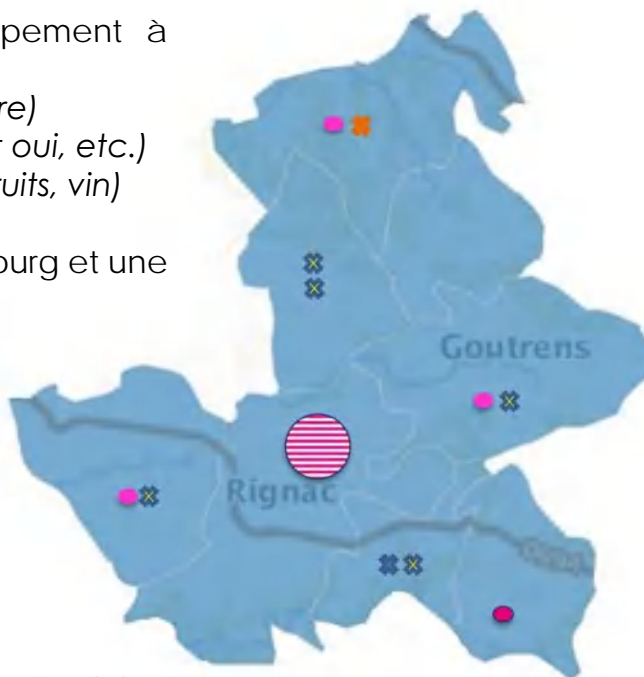


Projet d'agrandissement de la laiterie « Vieux Berger » aux Farguettes (Mayran)

Niveau d'activité *

- La quasi totalité de l'activité commerciale de la CCPR est réalisée sur la commune de Rignac, dont 82% est à dominante alimentaire
- 30,8 M€ de dépenses de consommation annuelle pour les ménages de la CCPR (+8% par rapport à 2014)
16,0 M€ pour les produits alimentaires (y compris droguerie-hygiène)
14,8 M€ pour les produits non alimentaires

OFFRE COMMERCIALE - POLARITÉS SUR LE TERRITOIRE



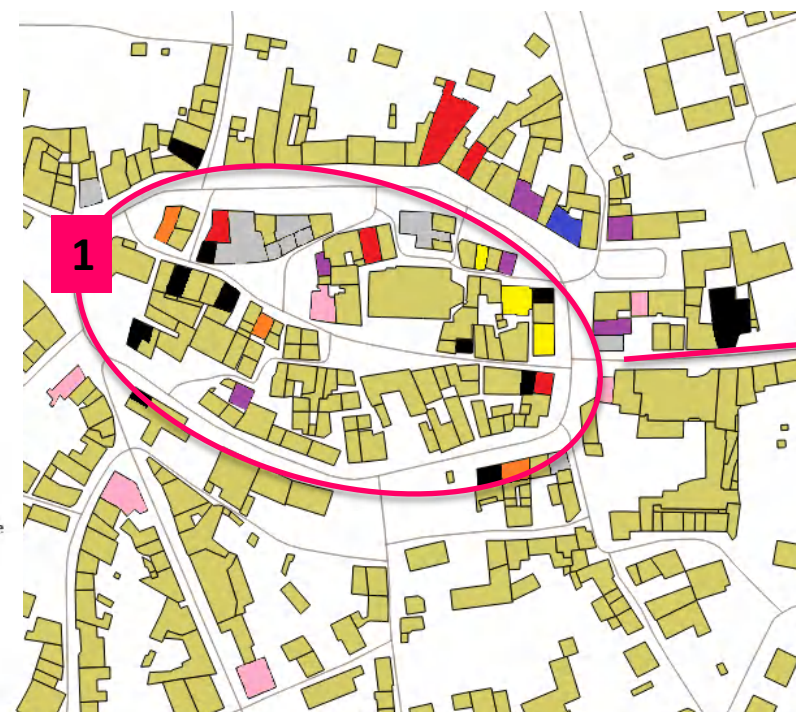
CCI AVEYRON, DIAGNOSTIC DE PÔLE

*Données provenant du Diagnostic de pôle réalisé par la CCI, Observatoire économique d'Occitanie (2020)

Les locaux d'activités vacants

- Peu de locaux d'activités vacants (hors commerce)
Pas de vacance en zone d'activités
3 locaux vacants sur le territoire intercommunal
- Des commerces vacants *
12 cellules commerciales vacantes en 2020 dans le centre de Rignac → Certaines ont été réhabilitées depuis ce diagnostic

	Bricolage, jardinerie, fleurs
	Alimentaire (dont grandes surfaces)
	Equipement de la personne
	Equipement de la maison
	Bazars, solderies
	Culture, loisirs
	Hygiène, santé, beauté
	Service avec vitrine
	Cafés, hôtels, restaurants
	Garage, vente et réparation auto, mécanique agricole
	Local vacant
	Autre (professions libérales, salles de sport, ...)



*Données provenant du Diagnostic de pôle réalisée par la CCI, Observatoire économique d'Occitanie (2020)

Consommation de l'espace

- Analyse CEREMA (Portail de l'artificialisation) : 9,01 hectares à vocation d'activités entre 2011 et 2021, soit 0,9 ha/an

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ET CONSOMMATION FONCIÈRE

	Besoin 2020-2037 (SCoT)	Phasage de l'ouverture à l'urbanisation	Constaté sur CCPR	Soit rythme annuel	De 2020 à aujourd'hui
Consommation foncière	20 ha	Phase 1 : 8 Ha Phase 2 : 12 Ha	13,04 ha (2010-2021, CEREMA) 9,01 ha (2011 - 2021)	1,19 ha/an (2010-2021) 0,9 ha/an (2011-2021)	0,01 ha (2020, CEREMA)

Constats	Enjeux et questionnements
<ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage de 4,9 % en 2019, en augmentation (4% en 2008), mais néanmoins inférieur au taux départemental (7,1 % en 2019). • En 2019, 1 421 emplois sur la Communauté de Communes. • Un territoire dépendant de bassins d'emplois extérieurs à celui-ci. • Un tissu économique principalement consacré à la sphère présente. • En 2019, 604 actifs travaillent et résident sur la même commune. • En 2022, 198 exploitations sur la Communauté de Communes. • -59% d'exploitations agricoles sur le territoire depuis 1988. • 1 tiers des exploitations a plus de 55 ans et pas de succession prévue. • 9 structures d'accueil agritourisme. • 3 zones d'activités aménagées réparties sur 2 communes (Anglars-Saint-Félix et Rignac). • Entre 2010 et 2021, une consommation de 13,04 ha au sein des secteurs à vocation d'activité (9 ha entre 2011 et 2021). • 27,09 ha à vocation économique libres de toute construction. • Un tourisme patrimonial et de pleine nature. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer les conditions nécessaires à l'attractivité économique du territoire et à l'accueil de nouvelles entreprises • Favoriser les dynamiques commerciales en centre-bourg • Préserver et permettre le développement des activités agricoles • Accompagner la structuration de la filière touristique • Accompagner toutes les formes d'installations agricoles et la formation des agriculteurs.

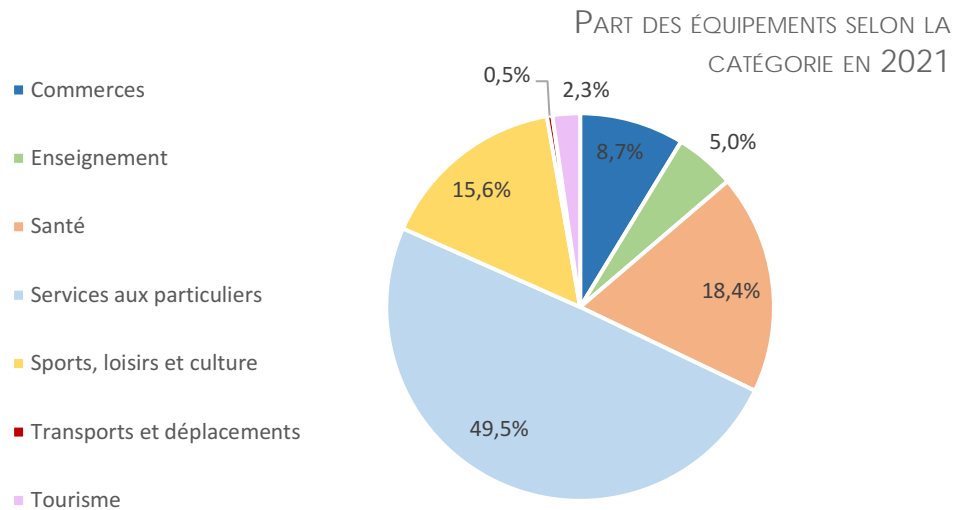
Enjeux SCot

- Maintenir la dynamique économique de long terme en s'appuyant sur des « points forts », en termes d'industrie, d'artisanat, d'agriculture et de services
- Qualité de la croissance économique ; autour du pôle universitaire de Rodez; faible croissance des emplois métropolitains supérieurs impactant négativement les revenus moyens du territoire
- Commerce de centre-ville

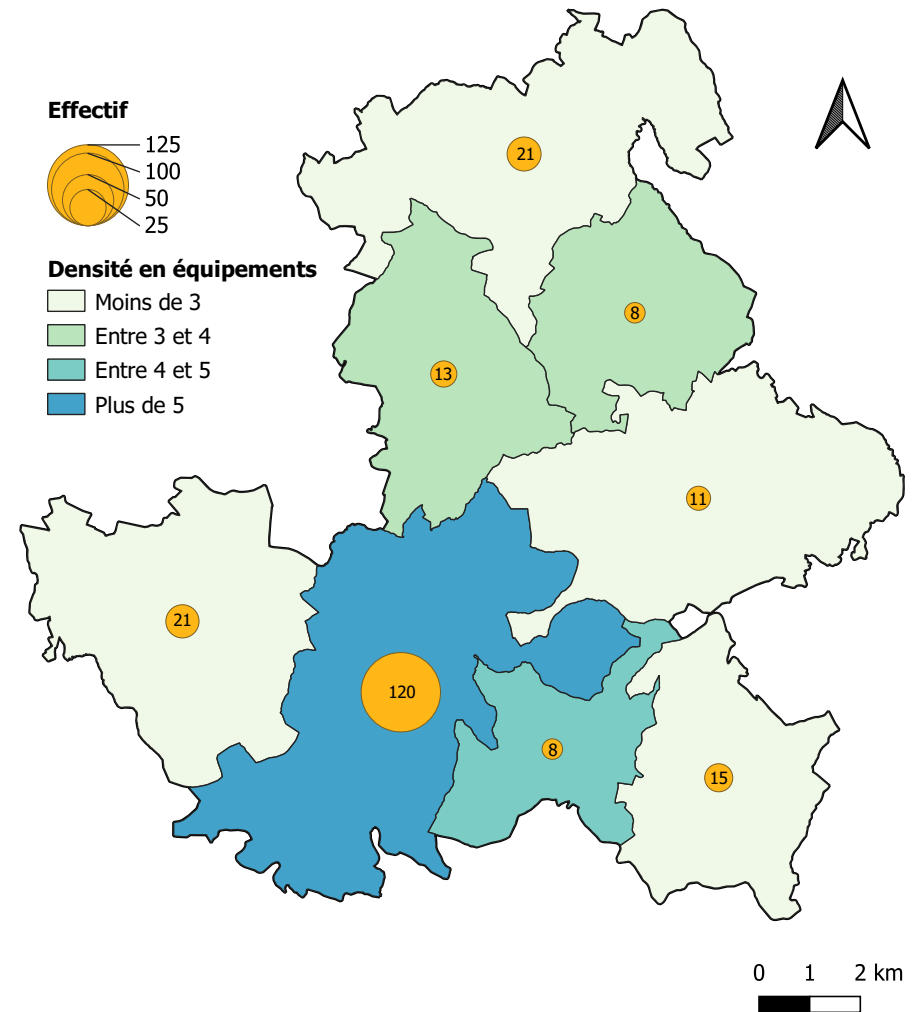
Equipements et services, socles de la vie du territoire

- 218 équipements sur le territoire intercommunal en 2021 (BPE)
- Rignac constitue une centralité en termes de quantité et de diversité d'équipements et de services
- **Rignac : « Centre intermédiaire d'équipements et de services :** l'offre s'enrichit d'une trentaine de commerces et services, faisant de ces centres de véritables foyers d'activité du quotidien (offre de soin de premier recours complète, activité commerciale renforcée, ...).»
- De plus nombreux services accessibles sur les territoires voisins (CA Rodez, Villefranche-de-Rouergue, Marcillac, Montbazens)

« Un équipement est un service, marchand ou non, accessible à la population. Ce peut être un aménagement (zone de baignade aménagée, espace remarquable, patrimoine), une infrastructure (gymnase, piscine, gare) ou un service (commerce, banque, tribunal). » - INSEE, 2022



DENSITÉ EN ÉQUIPEMENTS (POUR 100 HABITANTS) ET EFFECTIF SELON COMMUNE EN 2021



SOURCE : BASE PERMANENTE DES EQUIPEMENTS, 2021

Petite enfance

- Deux formes d'accueil sur la Communauté de Communes
Accueil individuel : 23 assistants maternels agréés (≈ 58 places)
Accueil collectif : 1 structure multi-accueil « L'arc en ciel »
- Un Relais Petite Enfance à Rignac
- Service de garde à domicile par l'ADMR
- Projets :
 - Création d'une micro-crèche à Mayran (ancien restaurant - en gérance)
 - Création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) sur Anglars-Saint-Félix



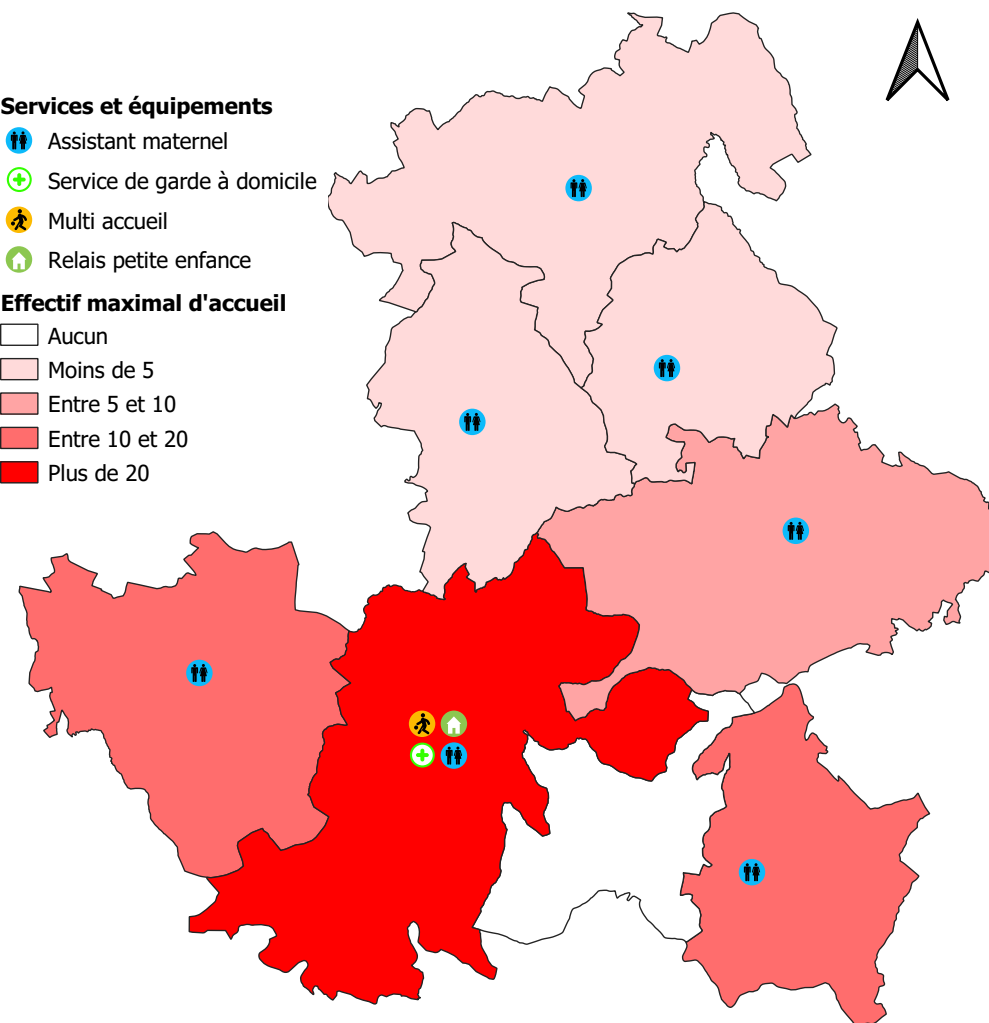
Besoin d'offre de garde d'enfant identifié sur le secteur d'Auzits, Escandolières et Bournazel

Services et équipements

- Assistant maternel
- Service de garde à domicile
- Multi accueil
- Relais petite enfance

Effectif maximal d'accueil

- Aucun
- Moins de 5
- Entre 5 et 10
- Entre 10 et 20
- Plus de 20



0 1 2 km
SOURCE : MONENFANT, 2023

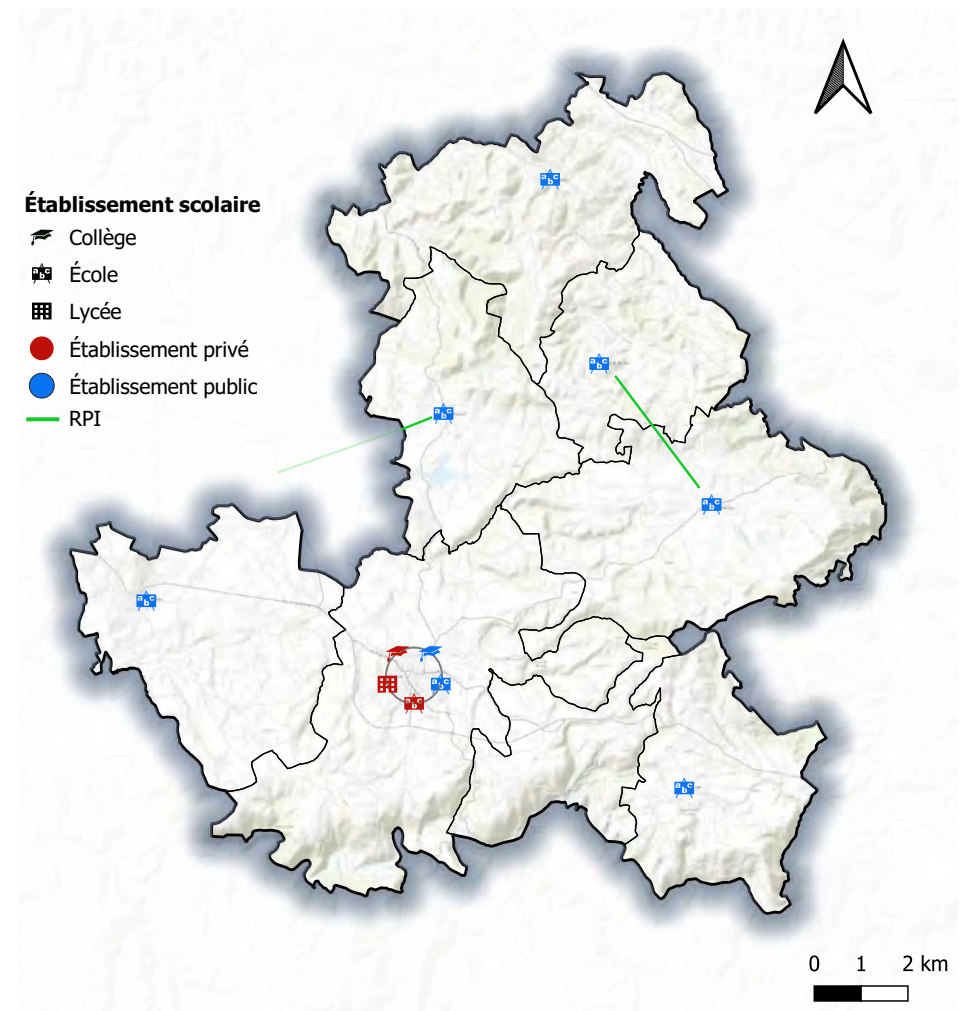
Enfance

- Un total de 11 établissements scolaires
Établissements du premier degré : 8 établissements (dont 1 privé)
Établissements du second degré : 3 établissements (dont 2 privés)
- Les équipements extra-scolaires
1 Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - Rignac
2 Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI)
- Effectifs scolaires stables dans le premier degré (légère baisse constatée entre 2019 et 2021) ainsi que dans les collèges



Volonté de réfection de l'école d'Escandolières
Construction d'un bâtiment adapté destiné à héberger
l'ALSH à Rignac (2023)

LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES



SOURCE : DATAGOUV, 2023

Services et équipements liés à la santé

- 1 centre de santé à Rignac
- Tous les services concentrés à Rignac
- 1 foyer de Vie à Auzits

Hébergements médicalisés pour les aînés

- 1 Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Instituts spécialisés

- Foyer d'Accueil Médicalisé/Foyer de Vie à Auzits
- Établissement d'Accueil Médicalisé à Rignac

Zonage médecin généralisé

Auzits placée en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) en 2022.



Résidence sénior : requalification de l'hôtel « Avenue du Ségala » ; un équipement attendu qui va répondre à une véritable demande

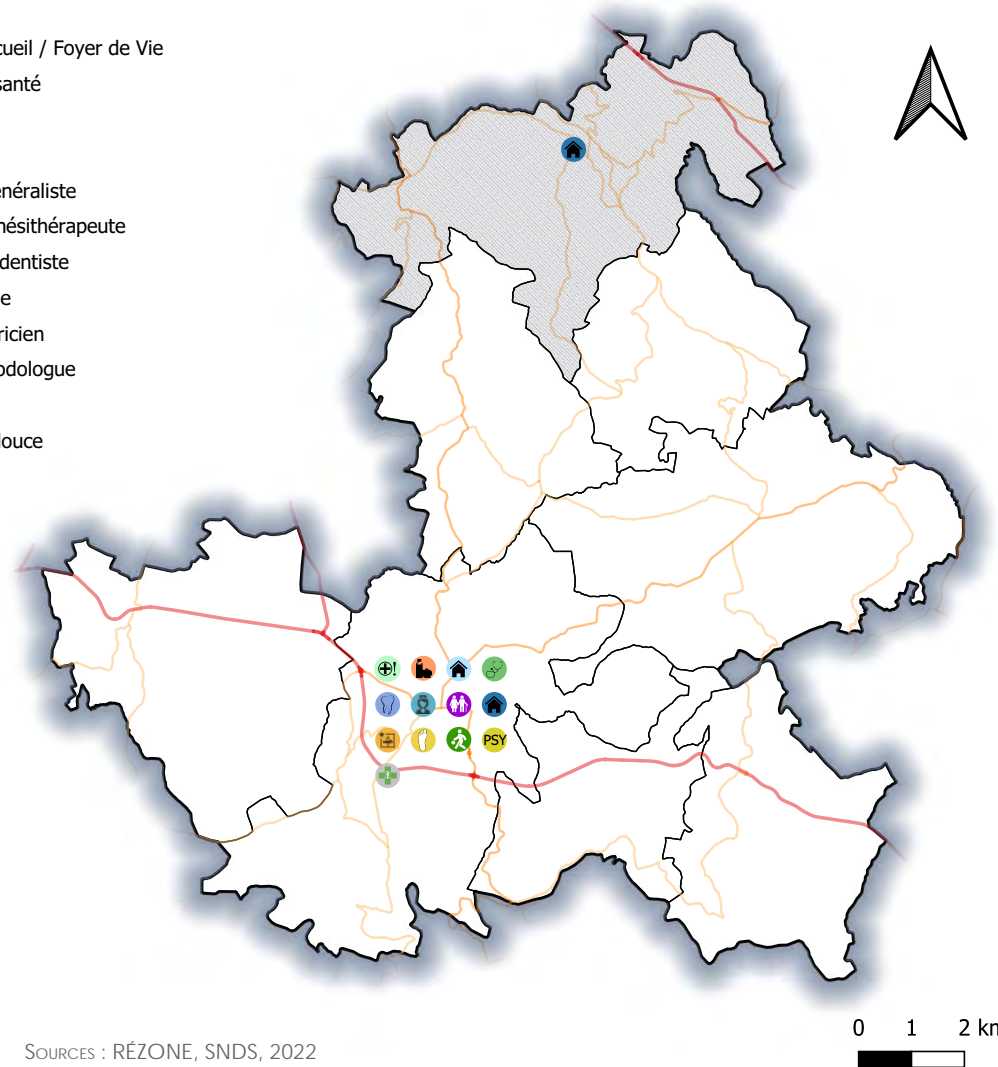
Réhabilitation/création du centre de secours (Rignac)

Zone d'Intervention Prioritaire

Équipements et services

- EHPAD
- Foyer d'Accueil / Foyer de Vie
- Centre de santé
- Pharmacie
- Infirmier
- Médecin généraliste
- Masseur kinésithérapeute
- Chirurgien-dentiste
- Psychologue
- Psychomotricien
- Pédiacre-Podologue
- Diététicien
- Médecine douce

L'ARMATURE EN ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ EN 2022



SOURCES : RÉZONE, SNDS, 2022
ENTRETIENS COMMUNAUX, 2022

Équipements sportifs, culturels et de loisirs

L'ARMATURE EN ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS EN 2022

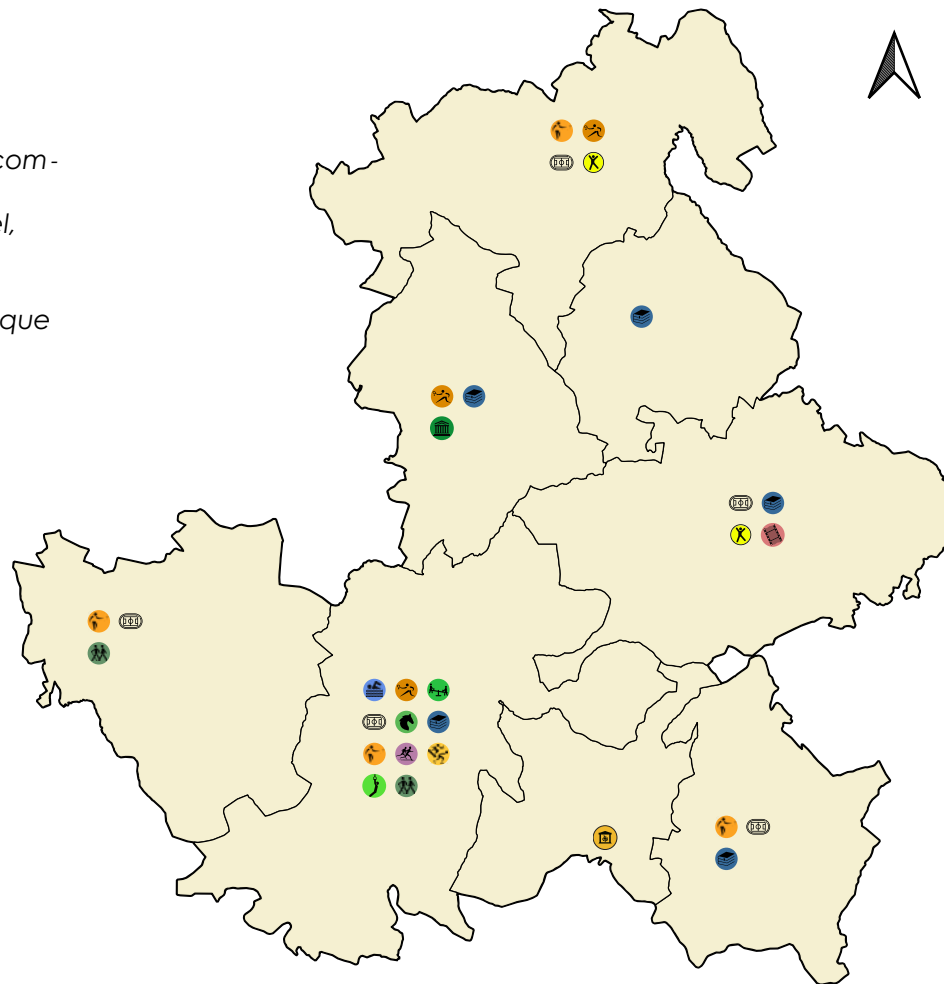
Une trentaine d'équipements sportifs et culturels sur le territoire en 2022.



- Projet d'atelier communal à Escandolières
- Création de nouvelles infrastructures sportives sur l'ensemble des communes du Pays Rignacois (2024)
- Projet de réhabilitation de la salle polyvalente (Bournazel, Belcastel, Plateau d'Hymes – Auzits, Goutrens)
- City stade à Auzits (2023)
- Création d'une antenne du conservatoire départemental de musique
- Déplacement du musée « Campagne d'autrefois » (Goutrens)
- Potentiel déplacement du stade de Goutrens
- Pelouse synthétique du stade de Rignac

Équipement

- Bassin de natation
- Bibliothèque
- Boucle de randonnée
- Boulodrome
- Centre équestre
- Espace remarquable et patrimoine
- Parcours sportif / santé
- Plateaux et terrains de jeux extérieurs
- Roller - Skate - Vélo bicross ou freestyle
- Salles multisports (gymnases)
- Salles non spécialisées
- Tennis
- Terrains de grands jeux
- Ciné-club
- Salle d'exposition



0 1 2 km

SOURCES : BASE PERMANENTE DES EQUIPEMENTS, 2021
ENTRETIENS COMMUNAUX, 2022

Constats	Enjeux et questionnements
<ul style="list-style-type: none"> • 218 équipements recensés en 2021 sur le territoire • Rignac comme « centre intermédiaire d'équipements et de services » • 11 établissements scolaires sur la Communauté de Communes • Une trentaine d'équipements sportifs et culturels sur le territoire en 2022 • Les services et équipements liés à la santé situés sur la commune de Rignac 	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter, faciliter et diversifier l'accès aux soins. • Rééquilibrer l'offre de services et d'équipements sur l'ensemble du territoire pour limiter les temps de trajet d'une partie des ménages et éviter l'émergence d'une fracture territoriale (favoriser l'apparition / la structuration de pôles d'équipements et de services secondaires sans déséquilibrer l'offre du pôle principal à Rignac). • Améliorer de manière générale l'offre de services en faveur de l'enfance, atout pour l'installation des ménages sur le territoire. • Favoriser la création et l'innovation culturelle et en faciliter l'accès à tous. • Conforter une offre de services et de loisirs accessible à tous : Mailler le territoire en services publics, développer les initiatives favorisant la cohésion sociale, faire du numérique un levier d'attractivité et d'inclusion, favoriser une réappropriation des espaces de loisirs par les habitants.

Enjeux SCoT

Question sur la proximité des équipements :

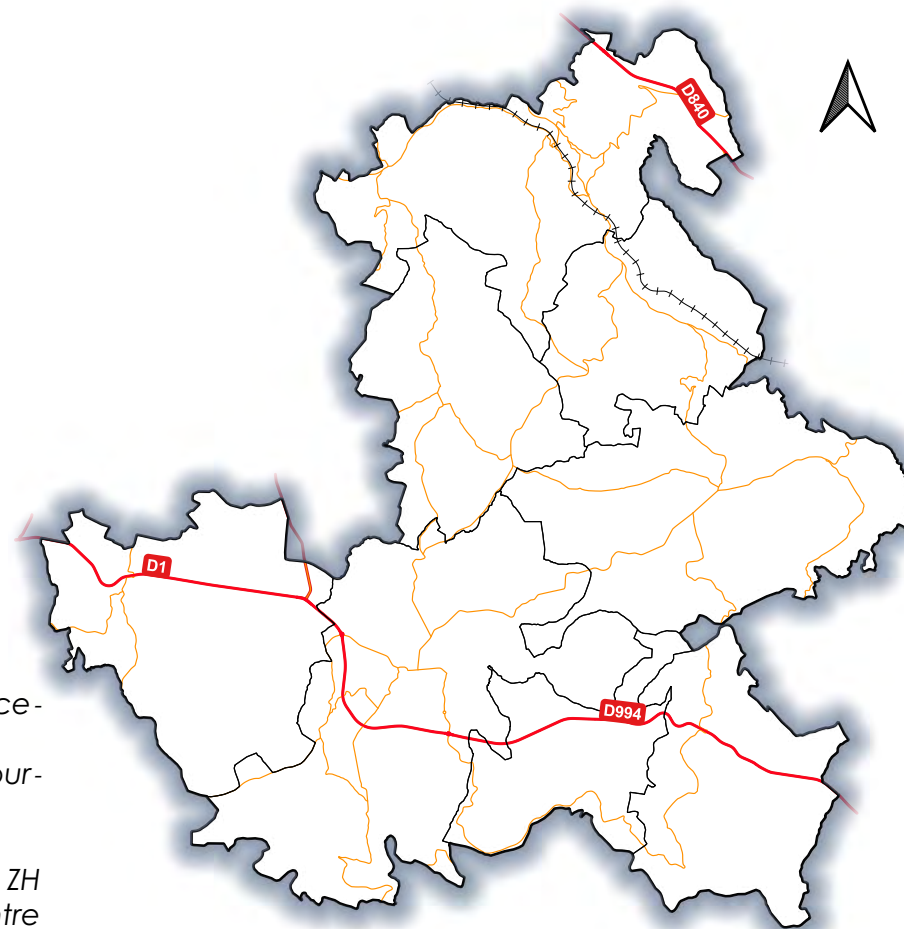
- Activités médicales et paramédicales avec une réflexion sur les maisons de santé et plus généralement sur la couverture médicale des zones les plus rurales
- Question des équipements culturels posée à différentes échelles
- Services courants à la population

Une bonne desserte sur l'ensemble du territoire

- Deux axes principaux :
 - **RD1/RD994** : Reliant Villefranche-de-Rouergue à Rodez
 - **RD840** : reliant Figeac à Rodez
- Un réseau secondaire important desservant la plupart des villages et hameaux du territoire

La desserte ferroviaire sur le Pays Rignacois

- Une ligne ferroviaire
Ligne de Capdenac à Rodez
- 2 passages à niveau sur la commune de Auzits
- Pour prendre le train : se rendre sur Cransac, Saint-Christophe-Vallon, Rodez, Capdenac ou sur le bassin



--- Voie ferrée
Routes départementales
— Principales
— Secondaires

0 1 2 km

- *Etude mobilité douce et notamment voies douces (vélos), lancement en 2023*
- *Aménagement d'un parc à vélos place du Foirail : 5 à 6 places (Bour-nazel)*
- *Réhabilitation d'un tunnel en voie verte (Auzits)*
- *Conforter le réseau de liaisons douces du bourg de Rignac (ex : ZH des Landes, entre la Granière et le centre-bourg ; entre le centre ancien et le Racanel)*
- *Mise en sécurité :*
 - *traverse du Plateau d'Hymes (en cours-Auzits)*
 - *entrée sud du village de Mayran*

Le stationnement

- Plusieurs aires de stationnement identifiées:
 - Parc de stationnement*
 - Parc de stationnement non matérialisé*
 - Stationnement le long de la voirie*
 - Stationnement « sauvage »*
- Quelques problématiques liées au stationnement
 - *Emplacements insuffisants à Belcastel en période estivale*
 - *Besoin de stationnement à Mayran*
 - *Besoin de stationnement sur les hameaux principaux des Farguettes et Ruffepeyre*



- Projets de parkings :
- *parking du château (Belcastel)*
 - *place de la mairie (Goutrens)*



STATIONNEMENT - PLACE DU FOIRAIL, RIGNAC



STATIONNEMENT - MAYRAN

Les transports en commun

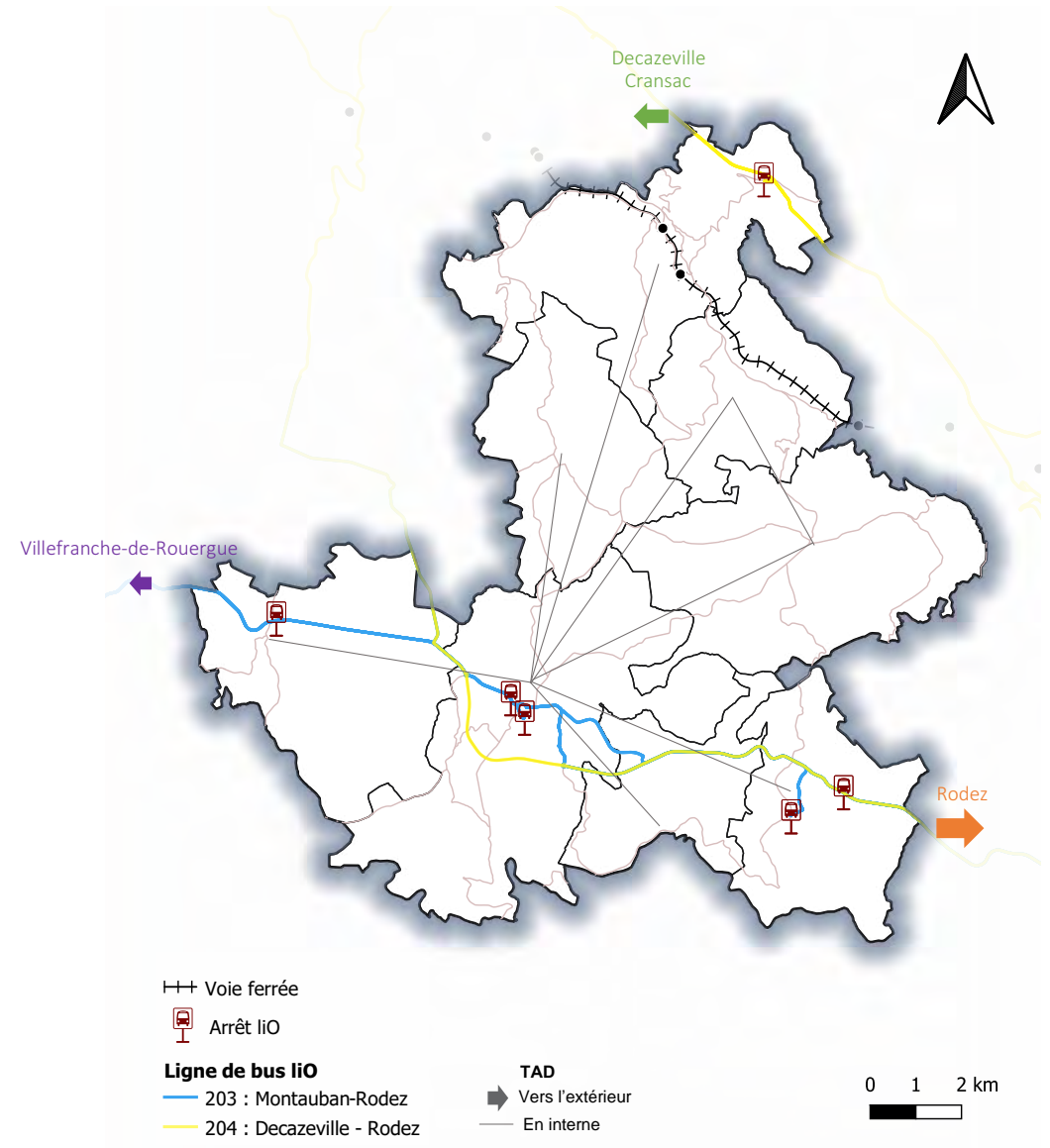
- 2 lignes de bus liO
203 : Villefranche-de-Rouergue - Rodez
204 : Decazeville - Rodez
- Le Transport À la Demande (TAD)
Un service sous-utilisé, refonte à engager (reconventionnement en cours pour la période 2024-2030)

Mobilités partagées

- 4 aires de covoiturage sur le territoire
- 2 sites disposant de bornes de recharge pour véhicule électrique



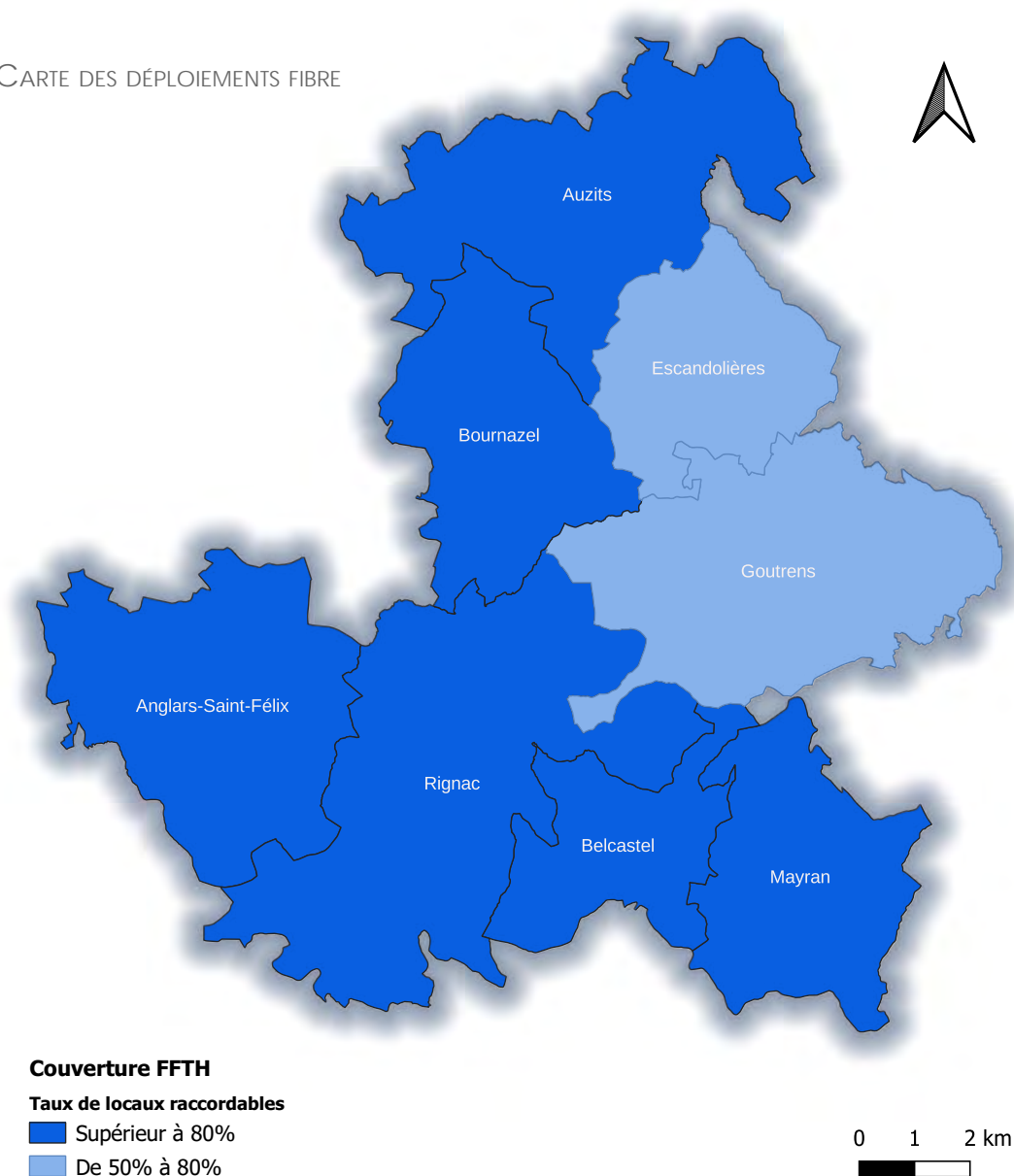
Projet d'aire de covoiturage à la Remise (Anglars-Saint-Félix)
Installation de bornes de recharge auto/vélo à La Planque (Auzits) et Goutrens



Les réseaux de télécommunication

- Déploiement de la fibre optique en cours, supérieur à 50% sur toutes les communes.
- Le territoire quasiment couvert dans son intégralité en 4G par les quatre opérateurs (SFR, Orange, Bouygues, Free).

CARTE DES DÉPLOIEMENTS FIBRE



SOURCE : CARTEFIBRE.ARCEP.FR, 2022

Constats	Enjeux
<ul style="list-style-type: none">• 2 axes routiers principaux : RD1/RD994• Une voie ferrée passant sur la commune de Auzits et Escandolières• Aires de stationnement insuffisantes à certaines périodes, notamment estivale• TAD et 2 lignes de bus liO• Plusieurs aires de covoiturage sur le territoire• Une bonne desserte internet et téléphonique• Raccordement à la fibre optique supérieur à 50% sur toutes les communes	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser et sécuriser la circulation des piétons et des vélos sur l'ensemble du territoire, en tenant compte de l'augmentation des mobilités douces et du tourisme vert.• Diversifier et mutualiser l'offre de stationnement sur le territoire, tout en veillant à limiter la consommation foncière.• Renforcer les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle en tenant compte du caractère rural du territoire.• Favoriser le développement des usages et services numériques.• Améliorer l'accessibilité numérique du territoire, condition de déploiement de nouveaux modes de vie et façon de travailler.

Enjeux SCoT

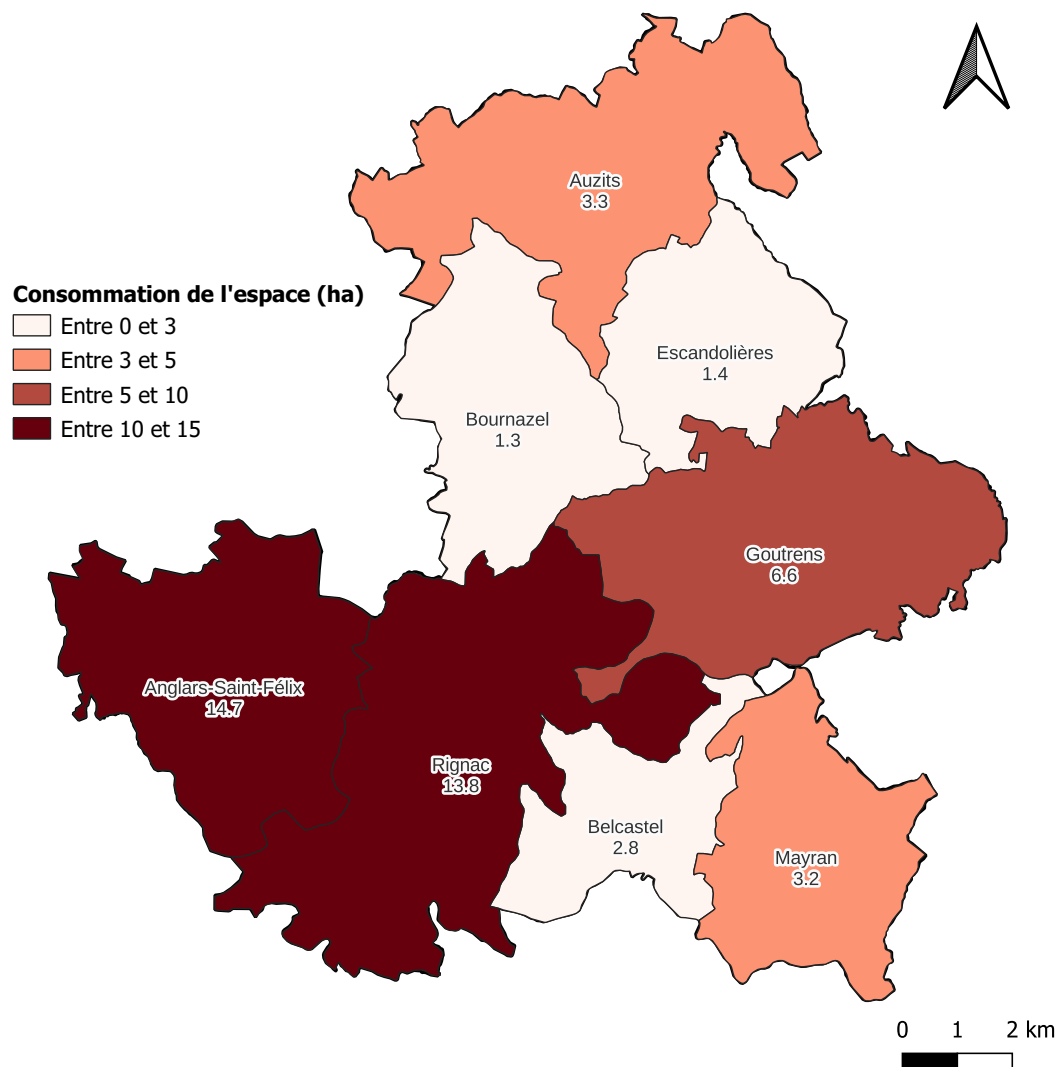
- Soutenir le développement de l'accès au très haut débit et des nouveaux usages du numérique.
- Irriguer tout le territoire avec les pôles de proximité en complément des bourgs-centres.
- Développer un « aménagement accessible ».
- Intérêt d'un développement coordonné des liaisons douces à l'échelle du SCoT, dans une perspective de loisirs et touristique et, le cas échéant, dans une perspective de migrations domicile/travail.
- Limiter la prépondérance des déplacements individuels motorisés, notamment en milieu rural où les perspectives de développement de lignes collectives régulières sont moins évidentes : co-voiturage, TAD, etc.
- Réduire les consommations d'énergie liées aux mobilités.

Consommation de l'espace - CEREMA

La consommation observée sur la communauté de communes entre 2011 et 2021 est de **47,1 ha** dont :

- 36,5 ha destinés à l'habitat ;
- 9 ha destinés à l'activité ;
- 0,4 ha destinés au mixte ;
- 1,2 ha dont la destination est inconnue.

**CARTE DES SURFACES NATURELLES, AGRICOLES ET FORESTIÈRES
CONSOMÉES ENTRE 2011 ET 2021**



Source : CEREMA, Portail de l'artificialisation des sols, 2023

Tome 1 - Bilan de la consommation de l'espace

Résultats obtenus par une analyse sur la consommation de l'espace entre 2010 et 2021

Territoire	Surfaces consommées (en ha) entre 2010 et 2021 (2011-2021)				Total (ha)	Part de la consommation communautaire (en %)
	Résidentiel	Activité	Mixte	Inconnu		
Anglars-Saint-Félix	14,1 (11,8)	6,1 (2,9)	0,2 (0)	0,1 (0,1)	20,4 (14,7)	34,7 (31,3)
Auzits	3,8 (3,3)	0 (0,0)	0 (0)	0,1 (0)	3,9 (3,3)	6,6 (7,0)
Belcastel	2,5 (2,2)	0,6 (0,6)	0 (0)	0,2 (0)	3,4 (2,8)	5,8 (5,9)
Bournazel	1,5 (1,3)	0,2 (0)	0 (0)	0 (0)	1,8 (1,3)	3,0 (2,8)
Escandolières	2,0 (1,3)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2,1 (1,4)	3,5 (2,9)
Goutrens	4,1 (3,5)	2,1 (2,0)	0,1 (0,1)	0,9 (0,9)	7,2 (6,6)	12,3 (14,0)
Mayran	4,2 (3,1)	0 (0,0)	0 (0)	0,2 (0,1)	4,5 (3,2)	7,6 (6,8)
Rignac	11,3 (10,0)	4,0 (3,4)	0,2 (0,2)	0,2 (0,1)	15,7 (13,8)	26,2 (29,3)
CCPR	43,49 (36,5)	13,04 (9,0)	0,59 (0,4)	1,7 (1,2)	58,8 (47,1)	100

Source : CEREMA

Tome 1 - Bilan des espaces libres

ESPACES LIBRES (EN HECTARES) DANS LES COMMUNES DISPOSANT D'UN DOCUMENT D'URBANISME AU MOMENT DE L'ÉLABORATION DU PLU

	Habitat		Economie	Tourisme, Loisirs	Total général	
	Total	2AU	Total	Total	Total	2AU
Rignac	45,60	1,85	24,19	14,54	84,32	1,85
<i>Densification</i>	10,26		0,40	0,47	11,12	0,00
<i>Extension</i>	35,34	1,85	23,79	14,07	73,21	1,85
Anglars-Saint-Félix	22,02		2,90		24,92	0,00
<i>Densification</i>	5,55		0,30		5,85	0,00
<i>Extension</i>	16,47		2,60		19,07	0,00
Auzits	21,13				21,13	0,00
<i>Densification</i>	3,60				3,60	0,00
<i>Extension</i>	17,53				17,53	0,00
Bournazel	10,25				10,25	0,00
<i>Densification</i>	1,17				1,17	0,00
<i>Extension</i>	9,08				9,08	0,00
Escandolières	4,39				4,39	0,00
<i>Densification</i>	0,97				0,97	0,00
<i>Extension</i>	3,42				3,42	0,00
Goutrens	10,11				10,11	0,00
<i>Densification</i>	3,62				3,62	0,00
<i>Extension</i>	6,49				6,49	0,00
Mayran	25,43				25,43	0,00
<i>Densification</i>	1,50				1,50	0,00
<i>Extension</i>	23,93				23,93	0,00
Total général	138,93	1,85	27,09	14,54	180,55	1,85

ESPACES LIBRES (EN HECTARES) DANS LES COMMUNES ÉTANT SOUMISES AU RNU AU MOMENT DE L'ÉLABORATION DU PLU

	Total (ha)
Belcastel	0,50
<i>Densification</i>	0,50
La Borie	0,08
<i>Densification</i>	0,08
La Combe	0,18
<i>Densification</i>	0,18
Saint-Laurent	0,37
<i>Densification</i>	0,37
Total général	1,13

Total surfaces libres CCPR : 183,54 ha (dont 1,85 ha en zone 2AU)

- 141,91 ha à vocation résidentielle
 - 27,09 ha à vocation économique
 - 14,54 ha à vocation de loisirs/tourisme
-
- 28,96 ha en densification
 - 154,58 ha en extension

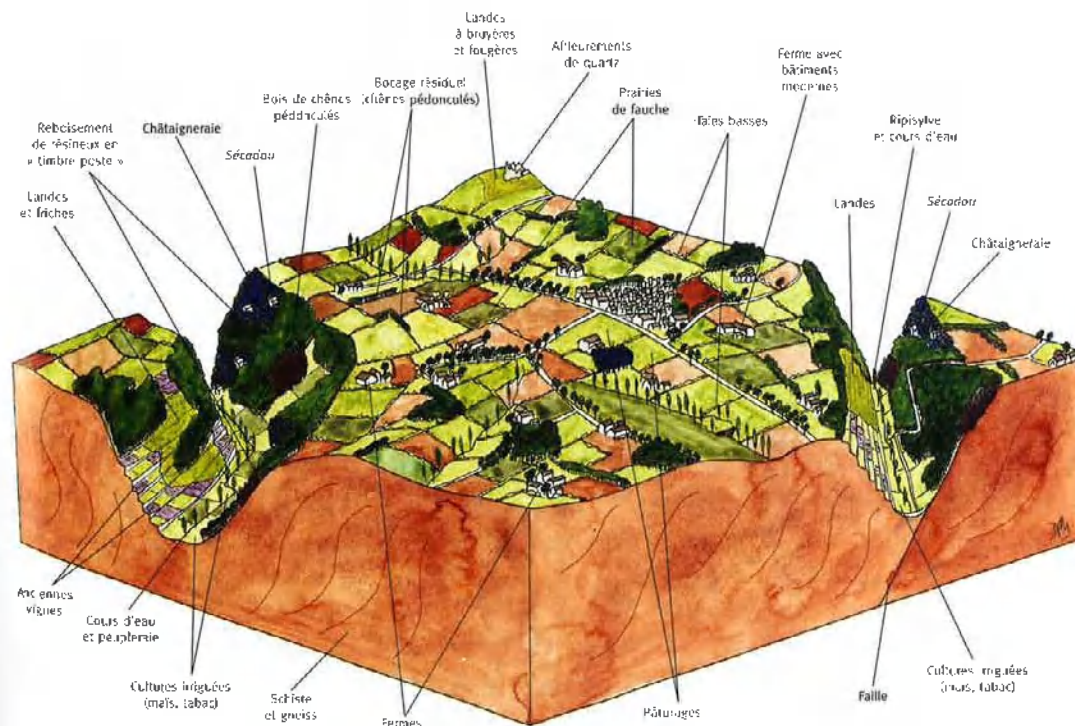
Tome 2 - Paysages, patrimoine et armature urbaine

Tome 2 - Un territoire aux paysages variés

Les Ségalas

- Deux sous-unités paysagères identifiées
Le Plateau de Montbazens-Rignac
Le bassin Decazevillois
- *Murs des habitations couleur jaune/ocre : schiste et granit*
- Fermeture des vallées et conquête des plateaux
Abandon des châtaigneraies

MODÈLE PAYSAGER DU SÉGALA



Source modelée : BRIANE Gérard, AUSSIBAL Didier, Paysages de l'Aveyron. Portraits et enjeux, 2007



Habitation (Anglars-Saint-Félix)



Point de vue de Mirabel (Rignac)



Village de Belcastel

Le plateau de Monbazenc Rignac : un Ségala

- Un plateau d'altitude clairement identifiable par sa géomorphologie avec des formes variées issues de la géologie et de l'orientation des failles.
- Un relief assez doux au centre, un peu plus accentué au nord et plus abrupt en limite sud, au niveau de la vallée de l'Aveyron.
- Un plateau avec de belles perspectives, depuis les puech et les routes en lignes de crêtes, sur les paysages intérieurs et les paysages périphériques.
- Des limites extérieures bien définies par les dépressions et vallées qui l'entourent.
- Un point culminant au niveau du Buenne 736m d'altitude.



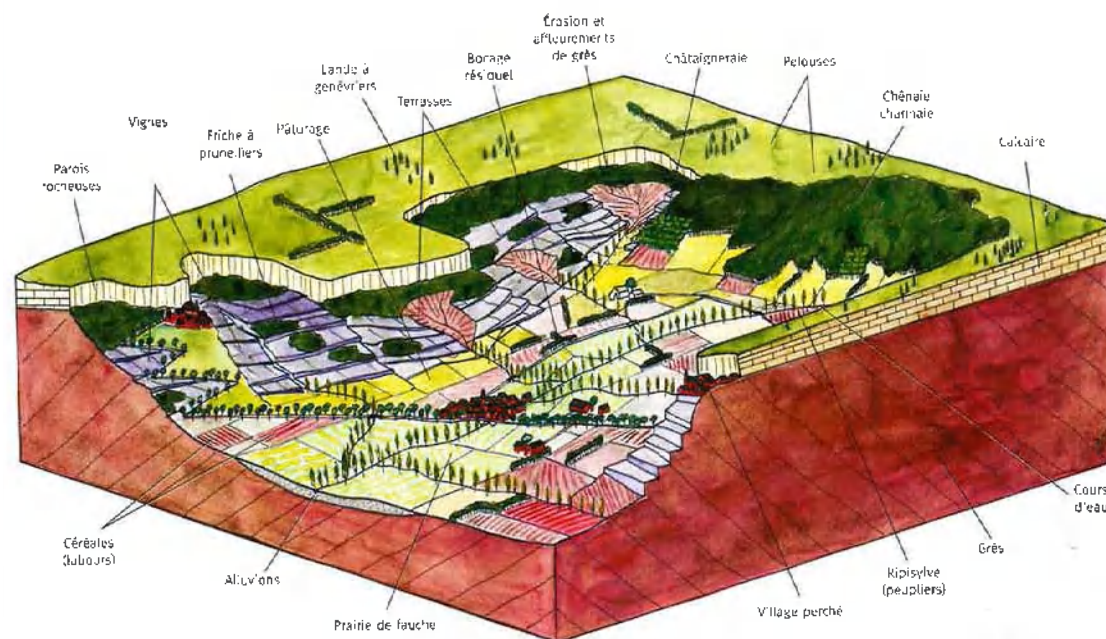
Le Rougier de Marcillac

- Territoire de la CCPR partiellement concerné à l'est
- Grès rouge conférant une couleur «lie de vin» aux sols et aux habitations
- Polyculture : bourgs en fond de vallée



Couleur «lie de vin» des sols - Plateau d'Hymes (Auzits)

MODÈLE PAYSAGER DU ROUGIER DE MARCILLAC



Source modérée : BRYANE GUYARD, AUSAIBAL DUJARD, PAYSAGES DE L'AVEYRON, FORNIES ET ENJEUX, 2007

Les limites et les unités paysagères

- En limite sud : la vallée encaissée de l'Aveyron et ses versants abrupts boisés. A l'image du territoire de Belcastel.
- Au sud : un versant orienté nord constitué de douces ondulations, de petites vallées et ruisseaux, en collines agricoles. A l'image du territoire de Anglars-Saint-Félix.
- A l'Ouest : des limites assez floues avec une constellation Nord-Sud de lacs collinaires ou petits étangs. A l'image du territoire de Bournazel.
- Au centre : le bassin de l'Alzou discrètement ondulé qui s'invente par endroit une image de plaine. A l'image du territoire de Rignac et Bournazel.
- A l'Est : le point culminant du Buenne 736m d'altitude, son château d'eau, et son réseau de sources et ruisseaux irriguant le territoire alentours à 360° et la rupture de pente vers la dépression du vallon de Clairvaux. A l'image du territoire de Mayran et Goutrens.
- En limite Nord Est : les rebords de versants du Rougier de Marcillac. A l'image du territoire de Goutrens et de Escandolières.
- Au nord : un territoire aux pentes plus abrupts et aux petites vallées encaissées qui dominent le bassin de Decazeville avec ses ruisseaux qui alimentent le Riou Viou. A l'image du territoire de Auzits.



Les éléments constitutifs du paysage

- Le chevelu de ruisseaux et rivières, les rigoles et les moulins, les constellations d'étangs collinaires. L'omniprésence de l'eau.
- Les bosquets, bois et forêts qui couvrent les pentes et les versants abrupts et les ripisylves des ruisseaux et rivières.
- Les grands arbres dans les haies, le long des chemins et des routes : qui ponctuent le paysage, structurent et filtrent les perspectives visuelles sur la campagne.
- Les réseaux et systèmes de haies bocagères taillées: des linéaires qui forment un maillage, un bocage ouvert, épousent les ondulations du relief, structurent le paysage et constituent des corridors biologiques.
- Les villes, villages, hameaux et fermes isolées habilement installés sur la topographie et qui tirent parti des spécificités géomorphologiques des lieux. Le bon sens vernaculaire.
- Les routes et chemins agricoles qui épousent avec astuce la topographie.



L'organisation du territoire agricole et forestier

Au centre :

- de grandes parcelles planes cultivées
- des prairies sur les faibles pentes
- un riche réseau bocager

Au sud :

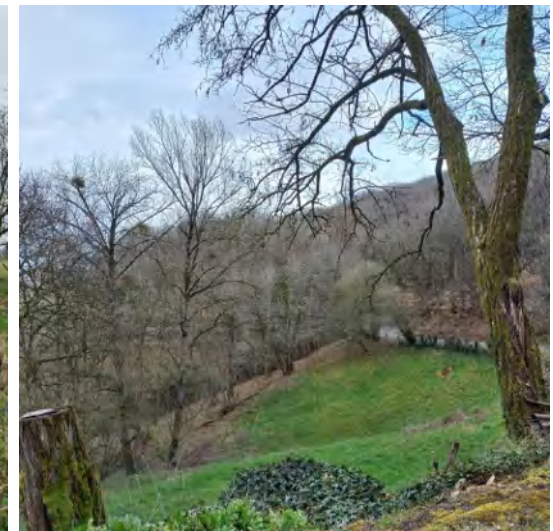
- des versants abrupts et des gorges boisées qui forment une rupture assez nette avec le bocage ouvert du plateau

Au nord :

- des pentes boisées parfois abandonnées par l'agriculture qui se prolongent dans le bassin houiller de Decazeville
- un relief en crête au Nord de Bournazel qui marque la différence de niveau entre le plateau et la dépression du bassin.
- des points de vues vers les monts du Cantal

A l'Est :

- des pâturages et des parcelles plus petites avec un bocage plus serré
- au sommet du Buene, un paysage plus ouvert
- en limite, des versant abrupts parfois sculptés en terrasses agricoles de pierres sèches qui opèrent la transition entre le plateau et le Rougier.



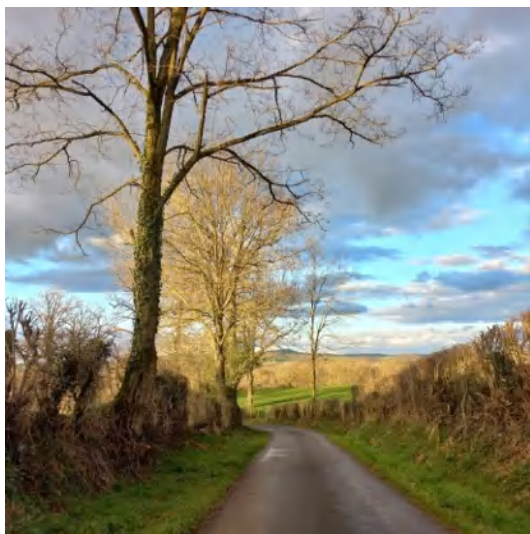
Tome 2 - Un territoire aux paysages variés

Les éléments constitutifs du paysage LES HAIES ET LES GRANDS ARBRES



Tome 2 - Un territoire aux paysages variés

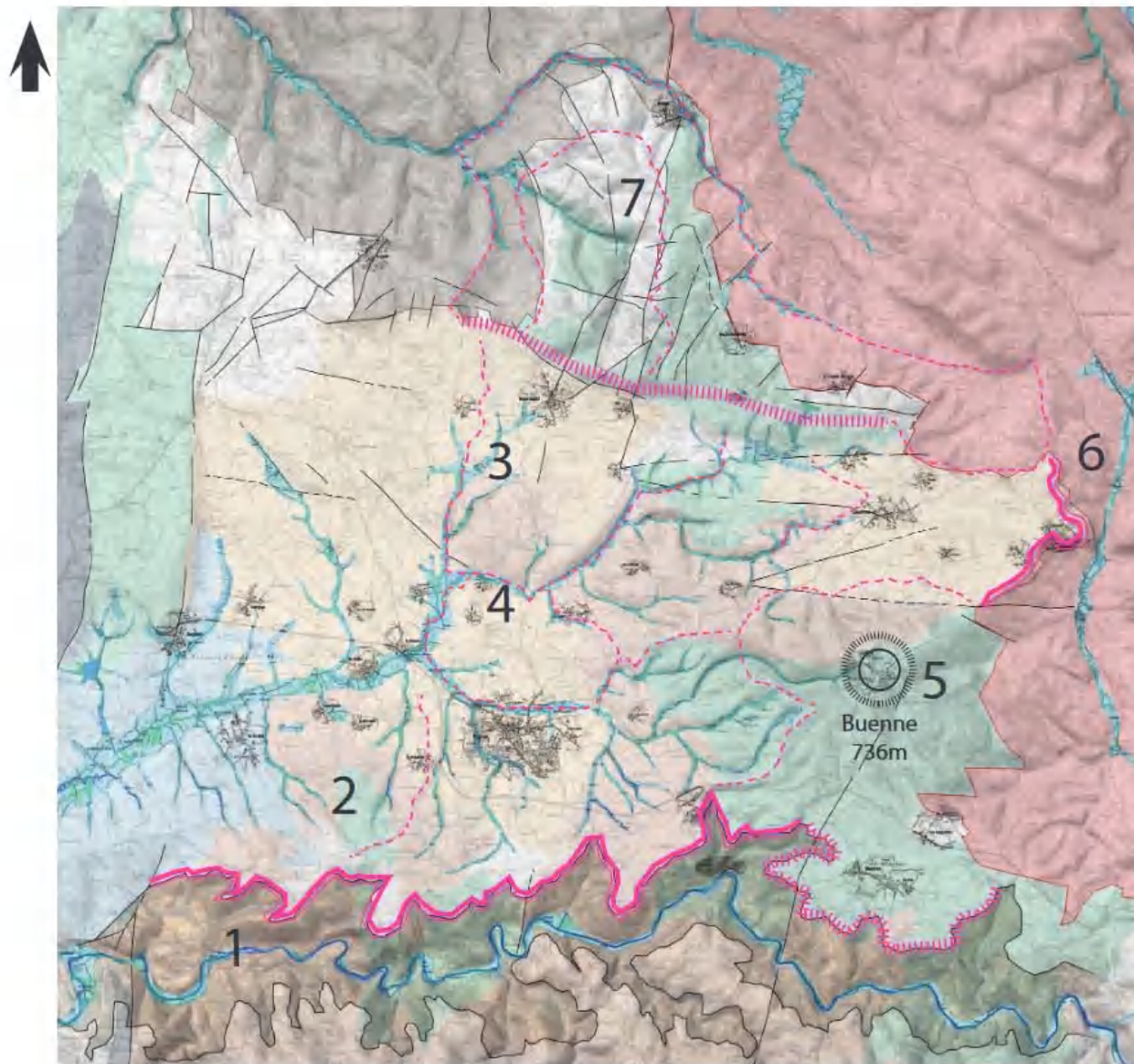
Les éléments constitutifs du paysage LES ROUTES ET CHEMINS



Géologie schématique et limites paysagères

- 1 vallée encaissée de l'Aveyron et ses versants abrupts boisés
- 2 versant constitué de douces ondulations
- 3 constellation Nord-Sud de lacs collinaires ou petits étangs
- 4 bassin de l'Alzou discrètement ondulé
- 5 point culminant du Buenne 736 m d'altitude
- 6 rebords de versants du Rougier de Marillac
- 7 pentes plus abruptes et petites vallées encaissées

- roches du Rougier
- roches du bassin houiller
- schistes
- granites
- argiles et grès
- gness et roches porphyroïdes
- dépôts alluviaux
- ↗ principales failles géologiques
- ||||| rupture de pente
- ==== rupture de pente importante, rebord de plateau
- - - limites paysagères + ou - définies au niveau du bassin de l'Alzou



Carte sensible des entités paysagères.

La géologie schématique

- Au centre : une vaste zone sédimentaire avec les calcaires, argiles et grès, et dépôts alluviaux au niveau du bassin de l'Alzou.
- Au sud : les gneiss et roches porphyroïdes et les schistes au niveau de la vallée de l'Aveyron
- Au nord : les roches du bassin houiller
- A l'Est : les roches du Rougier au niveau du Rougier de Marcillac
- A l'ouest (mais en dehors du territoire de la Communauté de communes) : quelques schistes entre les calcaires et dépôts sédimentaire du bassin de l'Alzou, et les granits du plateau granitique clairement délimité à l'Est par la faille de Villefranche.

La géologie et le sous-sol ne sont pas particulièrement visible dans le paysage au sud et au centre du territoire. Cependant, à l'Est, la couleur de la terre rouge nous parle du Rougier de Marcillac et de la dépression du vallon de Clairvaux.

En revanche, le bâti traditionnel et vernaculaire, le bocage lithique et les murets de pierres sèches, par la nature des moellons utilisés en appareillage, nous parle de la géologie.



Tome 2 - Les éléments marqueurs du paysage

Le patrimoine architectural vernaculaire

- De nombreux matériaux de construction et typologies à l'image de la géologie et de la diversité des paysages
Murs : schiste, gneiss, grès, calcaire et grès rouge pour les zones dans le rougier
Toits : lauze de schiste, ardoise
- Des corps de fermes importants (granges-étables), anciennes propriétés des seigneurs locaux ou ordres monastiques
Château, pigeonnier, grange-étable, grange monastique

Des identifications fines nécessaires afin de comprendre le développement des bourgs, villages et hameaux

- Savoir-faire, matériaux, culture, etc.



Tour de Ruffepeyre - Grange monastique (Mayran)



Attention aux dérives lors de la rénovation du bâti ancien



Château de Belcastel (Belcastel)



Maison d'habitation avec tourelle (Rignac)



Habitation (Anglars Saint Félix)

Tome 2 - Les éléments marqueurs du paysage

Les éléments constitutifs du paysage LE BÂTI VERNACULAIRE



Tome 2 - Les éléments marqueurs du paysage

Monuments Historiques partiellement classés

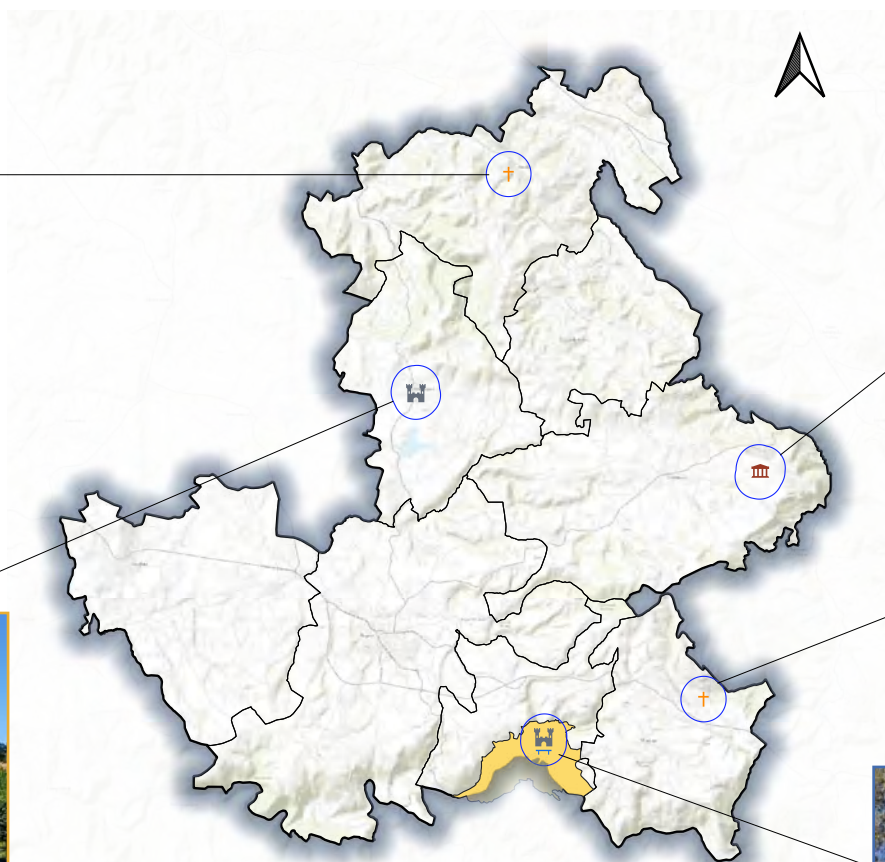


Eglise paroissiale Saint-Maurice (Auzits)



Château de Bournazel

LOCALISATION DES MONUMENTS ET SITES INSCRITS/CLASSÉS



Patrimoine

□ Zone de protection des monuments historiques

■ Sites Classés Inscrits

Monuments historiques

🏠 architecture domestique (châteaux)

✝ architecture religieuse (église, ensemble monastique)

🌉 génie civil (pont)

🏛 site archéologique (dolmen)

Monuments Historiques inscrits



Site archéologique du dolmen de la Serre (Goutrens)



Ensemble monastique de Ruffepeyre (Mayran)



Village de Belcastel (Pont vieux et château)



Les éléments naturels et bâtis patrimoniaux à protéger dans les documents d'urbanisme en vigueur

- Éléments inventoriés à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (petit patrimoine : croix, fours, fontaines et puits, etc.)
- Éléments inventoriés à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
motifs d'ordre environnemental



Four à pain d'Aubignac (Anglars-Saint-Félix)

Tome 2 - Les éléments marqueurs du paysage

Les éléments constitutifs du paysage LES CROIX ET LES MURS



Les enjeux paysagers patrimoniaux

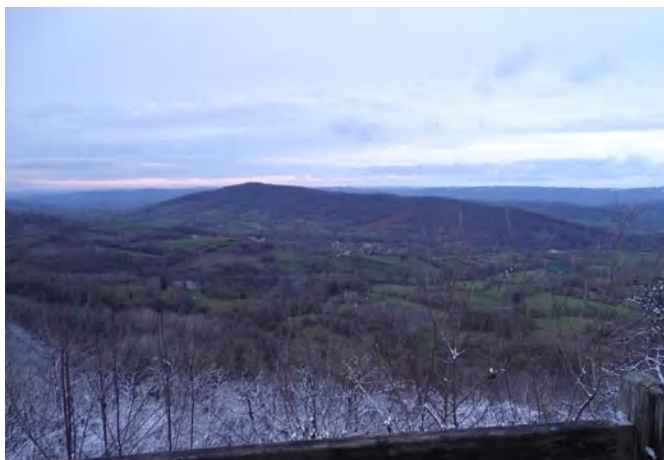
Le territoire intercommunal est riche en patrimoines historiques et naturels. Ces monuments, ensembles bâtis ou sites, génèrent des enjeux paysagers forts en termes de :

- Préservation du patrimoine bâti et des éléments naturels qui façonnent les paysages actuels ;
- Maîtrise du développement des espaces urbains afin de ne pas avoir d'impact sur la visibilité des paysages environnants et conserver une perception qualitative sur ce patrimoine ;
- Valorisation des espaces proches afin de maintenir un cadre paysager qualitatif.

L'analyse de la covisibilité permet de mettre en avant l'échelle de perception d'un élément ou site patrimonial historique ou naturel.

Cela permet notamment de voir si des secteurs potentiels pour le développement urbain ou le développement de l'activité agricole peuvent être concernés, auquel cas ils devront prendre en compte cet enjeu de covisibilité.

Un relief qui offre de nombreux points de vue sur l'ensemble du territoire intercommunal



Vue depuis la table d'orientation de Goutrens



Point de vue de Mirabel (Rignac)

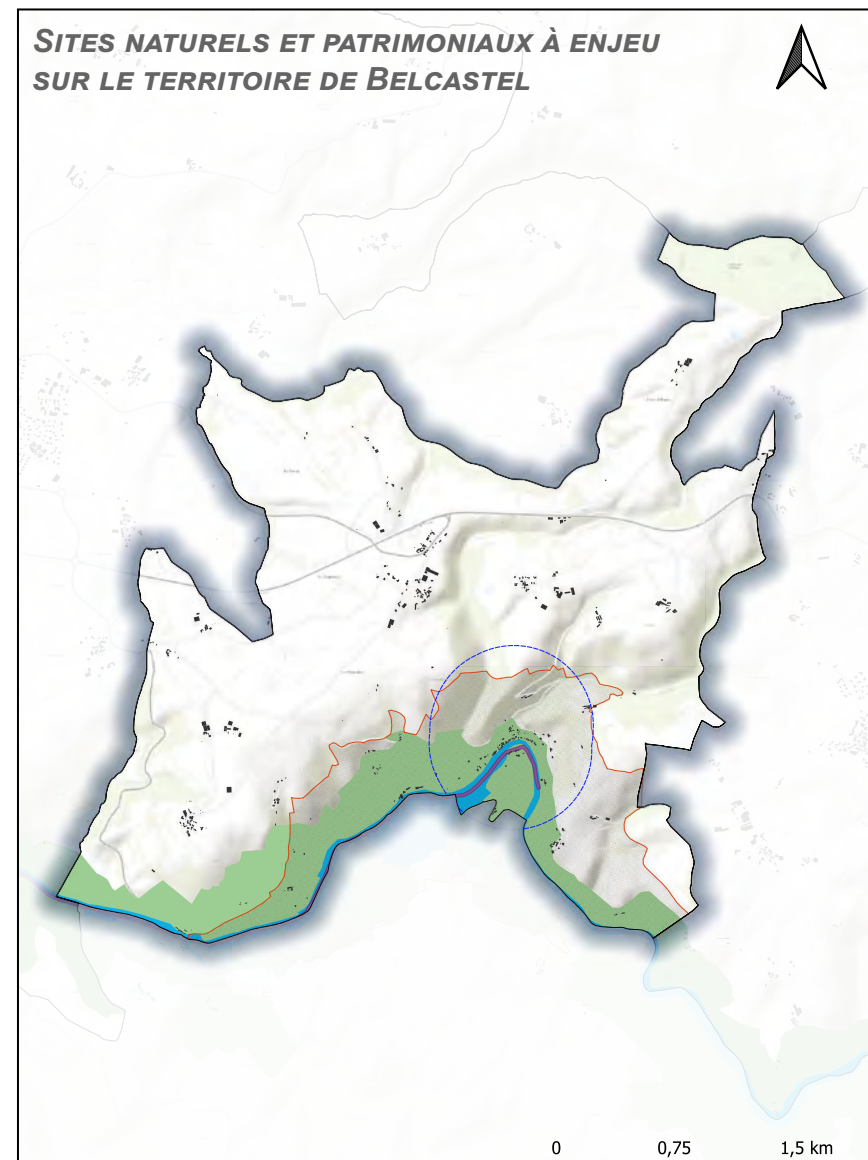


Vue depuis le Plateau d'Hymes (Auzits)

Synthèse des enjeux paysagers, patrimoniaux et environnementaux

ZNIEFF de type 1	Rivière Aveyron
ZNIEFF de type 2	Vallée de l'Aveyron
Natura 2000 « Directive Habitats »	Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou
Monuments historiques	Château et pont vieux de Belcastel
Sites historiques	Village de Belcastel

- Bati
- Patrimoine**
 - Monuments historiques
 - Périimètre de protection des Monuments Historiques
 - Sites Inscrits
- Prescriptions**
 - Eléments de patrimoine et de paysage ponctuels
 - Eléments de patrimoine et de paysage linéaires
 - Eléments de patrimoine et de paysage surfaciues
- Environnement**
 - Natura 2000 (ZSC)
 - ZNIEFF de type 1
 - ZNIEFF de type 2
 - Espaces Naturels Sensibles

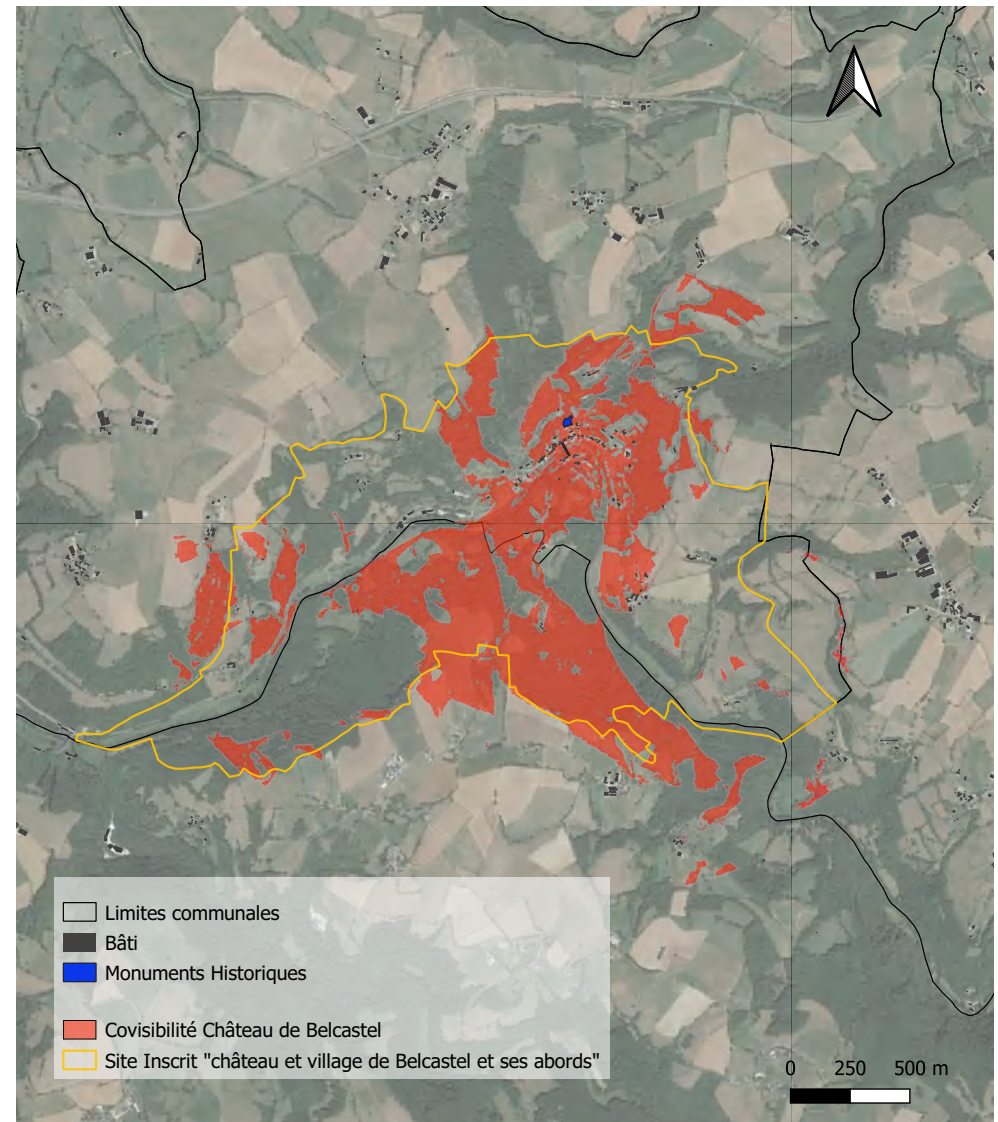


ANGLES DE VUE DU CHÂTEAU DE BELCASTEL DANS UN RAYON DE 2 KILOMÈTRES

Analyse de la covisibilité du château de Belcastel

Au vu de l'encaissement et de l'orientation de la vallée de l'Aveyron, le site est peu visible en dehors de la vallée

Similitude avec le périmètre du site inscrit « *château et village de Belcastel et ses abords* »



Occupation du territoire

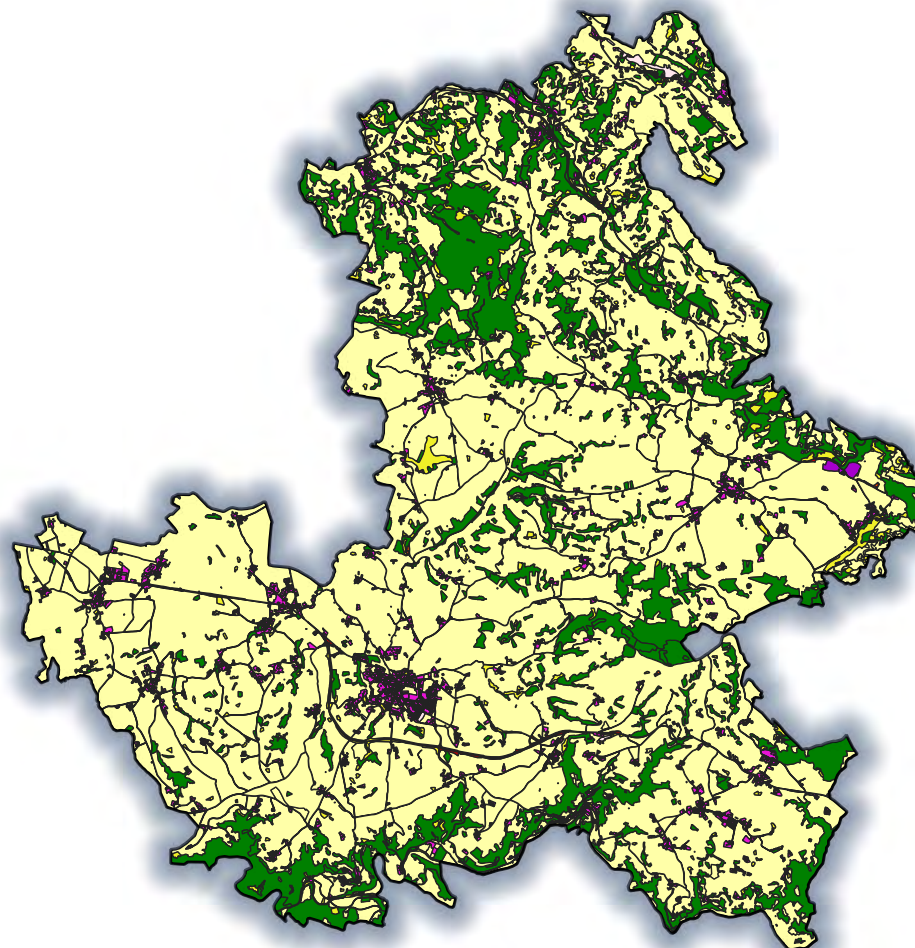
- Un territoire principalement agricole, notamment au niveau des plateaux et plaines alluviales
- Les forêts présentes sur les pentes
- L'espace urbain couvre 6% du territoire communautaire
 - Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel : 4%*
 - Réseaux routiers : 2%*

OCCUPATION DU SOL, OGS GE - 2018



Occupation du sol

- Agriculture
- Sylviculture
- Activités d'extraction
- Pêche et Aquaculture
- Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel
- Réseaux routiers
- Réseaux ferrés
- Réseaux aériens
- Services logistiques et de stockage
- Réseaux d'utilité publique
- Zones en transition
- Zones abandonnées
- Sans usage

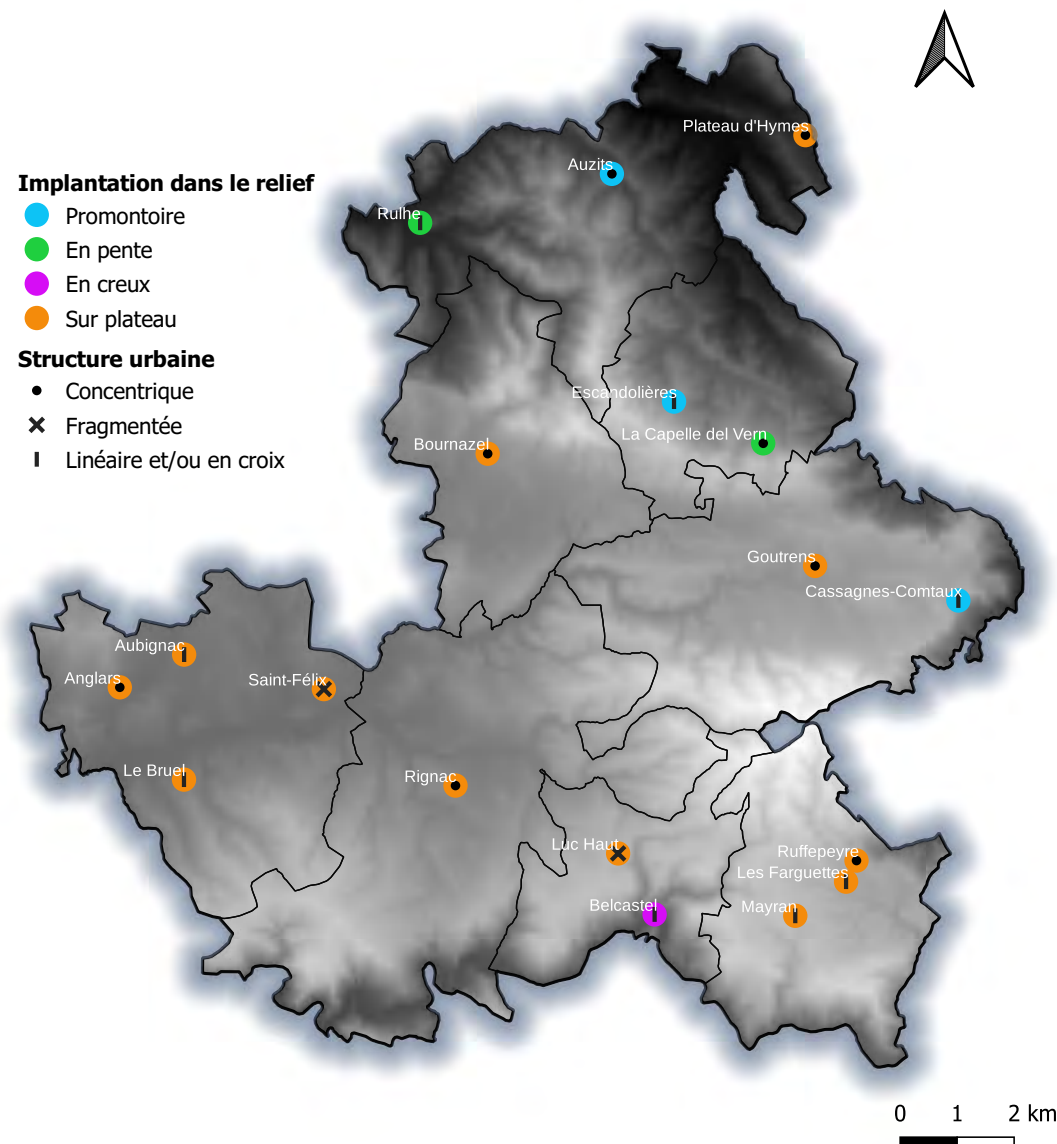


0 1 2 km

Les typologies urbaines des bourgs et villages

- 3 types d'implantation urbaine sur le territoire du Pays Rignacois
 - En promontoire*
 - Dans la pente et/ou en creux*
 - Sur un plateau*
- 3 modes d'urbanisation recensés :
 - Les villages concentriques*
 - Les villages fragmentés*
 - Les villages linéaires et/ou en croix*

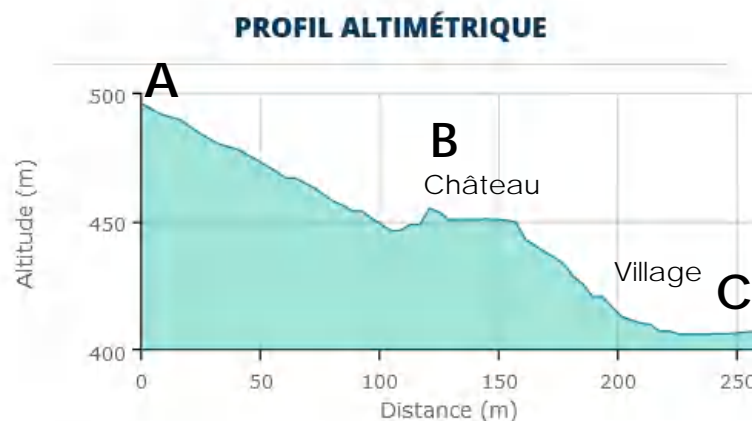
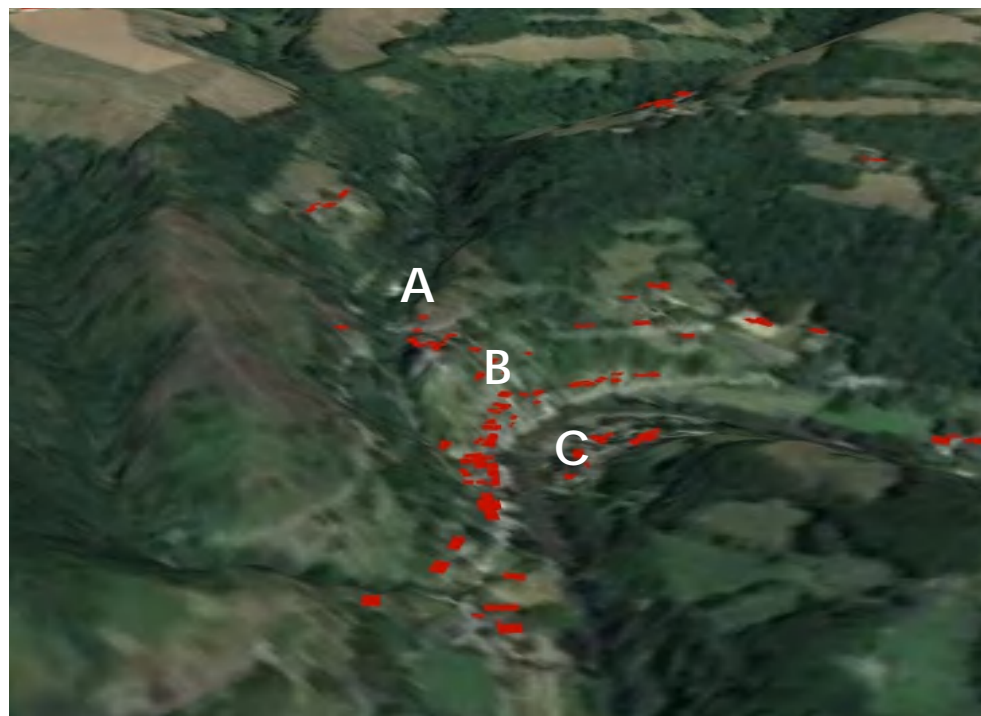
IMPLANTATION DANS LE RELIEF ET STRUCTURE URBAINE DES SECTEURS IDENTIFIÉS



Implantation dans la pente et/ou en creux

- Une implantation à proximité d'une ressource en eau, forestière ou agricole ;
- Une implantation généralisée sur les versants les moins impactés par les conditions climatiques à l'abri des vents dominants et qui bénéficie d'un bon ensoleillement (adret) ;
- Un développement urbain qui s'adapte au relief en suivant la topographie des terrains, mais qui peut être contraint par celui-ci lorsqu'il devient trop important.

Modèle de Belcastel

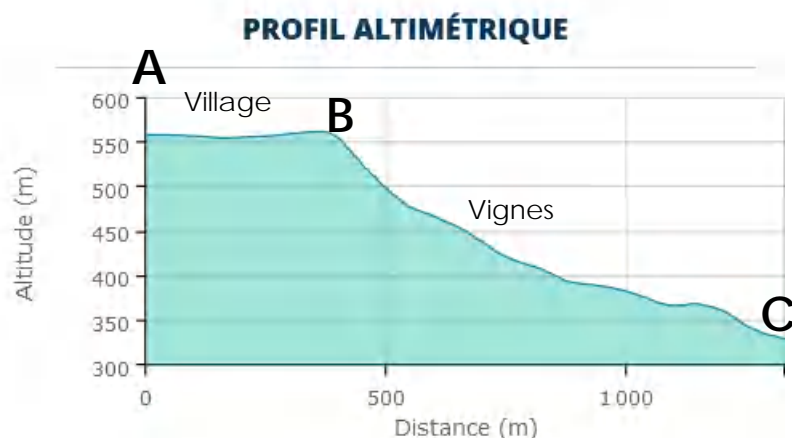


Distance totale : 259 m Dénivelé positif : 10,04 m
Dénivelé négatif : -98,88 m Pente moyenne : 40 %
Plus forte pente : 167 %

Implantation en promontoire (bord de plateau)

- Un relief plutôt plat, légèrement vallonné à flanc de coteaux ;
- La possibilité de profiter à la fois des plateaux pour le développement des pratiques agricoles et de l'irrigation liée aux cours d'eau des vallées ;
- Soit par une concentration du bâti avec une densité forte, soit un étirement du tissu urbain qui s'organise généralement le long des dessertes.

Modèle de Cassagnes-Comtaux (Goutrens)

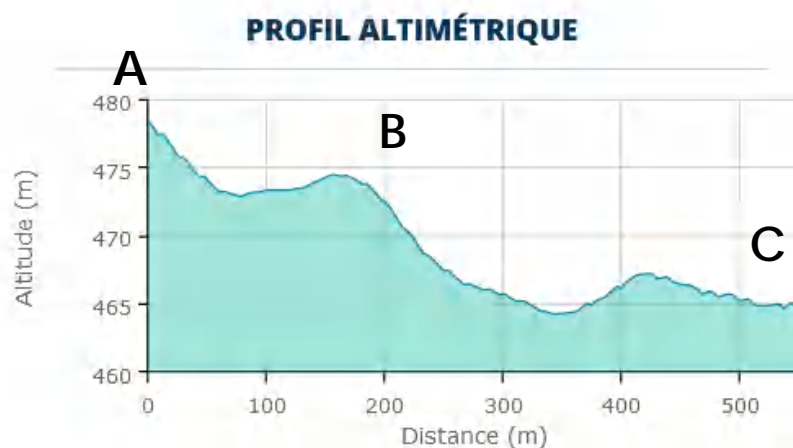


Distance totale : 1 335 m Dénivelé positif : 10,95 m
Dénivelé négatif : -240,55 m Pente moyenne : 19 %
Plus forte pente : 109 %

Implantation sur un plateau

- Un relief relativement plat, légèrement vallonné sans rupture forte ;
- Un tissu urbain lié aux pratiques agricoles avec des centres-bourgs autrefois densément bâtis, pour concentrer l'urbanisation et favoriser le développement de l'agriculture;
- Un développement urbain qui s'étire le long des voies de dessertes ;
- La présence d'espaces agricoles ouverts et dégagés.

Modèle de Le Bruel (Anglars-Saint-Félix)



Distance totale : 546 m Dénivelé positif : 6,44 m
Dénivelé négatif : -20,23 m Pente moyenne : 5 %
Plus forte pente : 15 %

L'implantation des villages par rapport à la topographie

Anglars-Saint-Félix

- Les bourgs et hameaux s'installent souvent à flanc de colline ou sur un point haut.

Rignac

- Le bourg historique s'installe sur une colline entre la petite vallée de l'Alze et celle du ruisseau de la Peyrade.

Mayran

- Le bourg historique s'installe sur le plateau à mi pente.

Goutrens

- Le bourg historique s'installe sur le plateau à mi pente.

Escandolière

- Le bourg historique s'installe dans un petit vallon bordé de collines.

Bournazel

- Le village historique s'installe en bordure de coteau, sur une petite colline et en léger surplomb de la vallée de l'Alzou.

Auzits

- Le bourg s'installe à mi pente dans un versant abrupt, le long de la rivière le Riou Viou et en ligne de crête (l'Hopital).

Belcastel

- Le village historique s'installe dans le versant exposé au sud de la vallée de l'Aveyron et en bord de rivière.



Goutrens



Bournazel



Auzits



Escandolières

Les villages concentriques

- Développés autour d'une place principale ou d'une église ;
- Densité importante et faible étalement ;
- Des parcelles plus grandes en périphérie du centre.

BOURG DE BOURNAZEL AVEC SON COEUR HISTORIQUE CONCENTRIQUE ET SON EXTENSION



Les villages linéaires et/ou en croix

- Développés le long de l'axe de communication principal du village ;
- Une impression d'étalement urbain conforté par le prolongement des extensions récentes ;
- Un potentiel d'extension entre les axes.

HAMEAU LINÉAIRE LES FARGUETTES (MAYRAN)



Les villages fragmentés

- Résultat du rapprochement entre plusieurs hameaux ;
- Des espaces naturels ou agricoles séparant les entités qui peuvent constituer un potentiel de développement important.

VILLAGE FRAGMENTÉ DE SAINT-FÉLIX (ANGLARS-SAINT-FÉLIX)



Les constructions isolées

- D'anciennes fermes ou des exploitations encore en activités



LIEU-DIT PRENTEGARDE (GOUTRENS)



LIEU-DIT PUECH-FAGE (BOURNAZEL)

L'urbanisation récente

- Une production majeure de logements individuels ;
- Des opérations d'aménagement qui se réalisent au « coup par coup » ou dans le cadre d'opérations d'ensemble / individuel groupé ;
- Un délaissement des centres anciens pour leur périphérie.



MAISONS RÉCENTES À ANGLARS-SAINT-FÉLIX



CONSTRUCTIONS EN BRIQUE ET PARPAING (AUZITS)

LOTISSEMENT À MAYRAN



Identification des secteurs (194 identifiés)

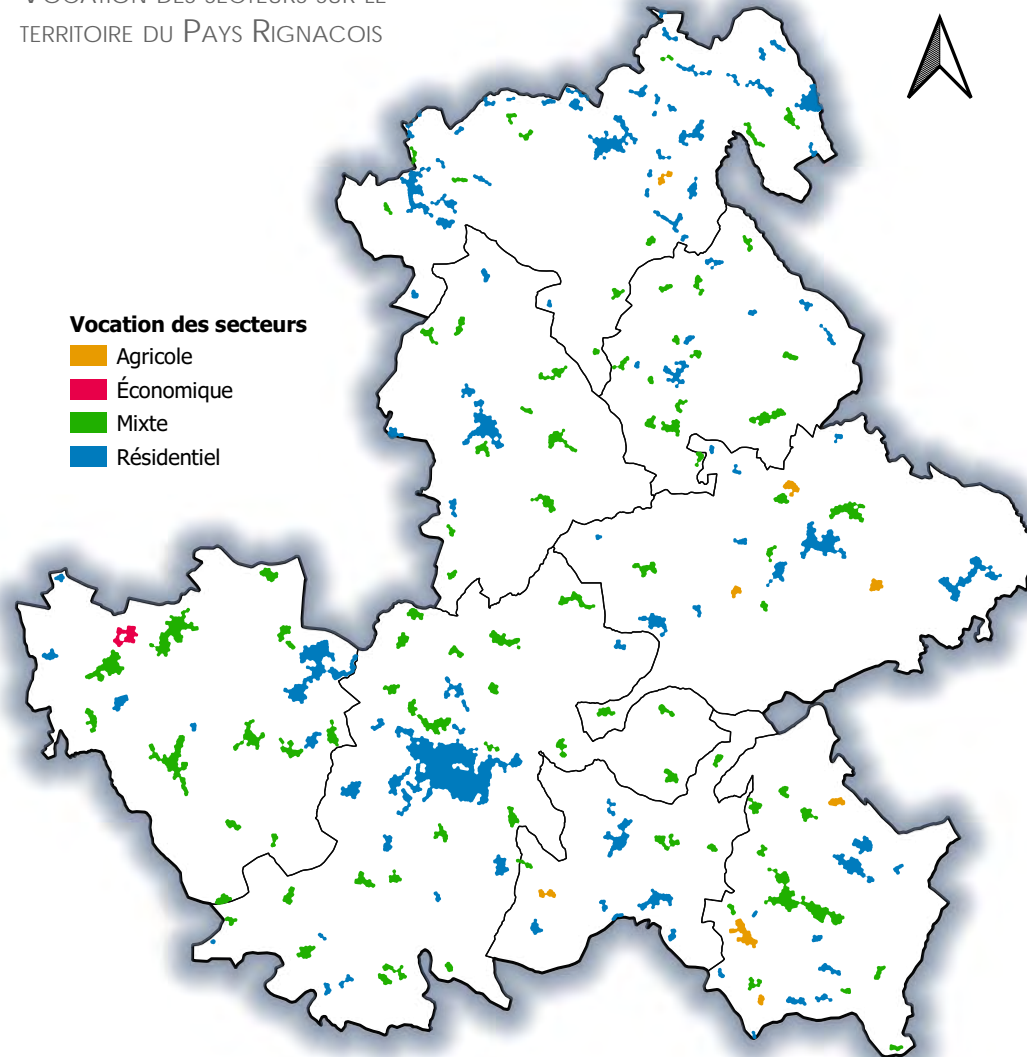
- Les hameaux **agricoles** (8 secteurs)
Au moins 50% des logements sont liés à une exploitation agricole
Les périmètres de réciprocité agricole recouvrent à plus de 75% le secteur
- Les hameaux **mixtes** (88 secteurs)
Cohabitation de l'activité agricole et de la vocation résidentielle
- Les hameaux **résidentiels** (97 secteurs)
Pas de bâtiments d'élevage
- Les hameaux **économiques** (1 secteur)
L'indice économique compte au moins pour 75%

« Est considéré comme hameau un groupe de minimum 3 foyers différents constitué et organisé, sinon 4 »
Charte de l'urbanisme de l'Aveyron



Toutes les communes sauf Anglars-St-Félix, Bournazel et Rignac
La loi Montagne encadre l'urbanisation des secteurs
« L'urbanisation est réalisée en continuité avec les bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes » (L.122-5 du CU)

VOCATION DES SECTEURS SUR LE TERRITOIRE DU PAYS RIGNACOIS



Vocation des secteurs

- Agricole
- Économique
- Mixte
- Résidentiel

0 1 2 km

Armature territoriale du Pays Rignacois à débattre et à définir dans le PADD

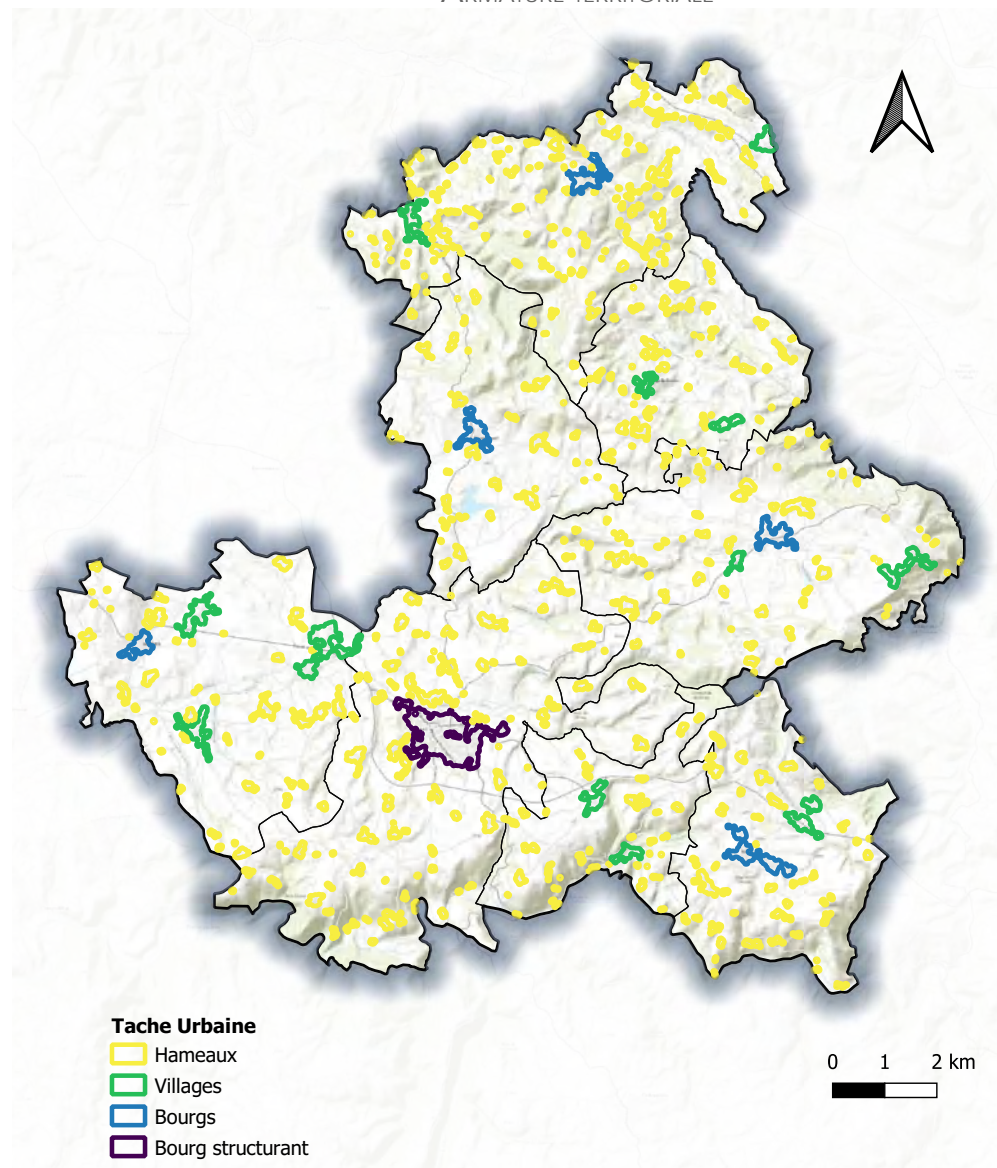
Prise en compte de plusieurs indicateurs :

- Domaine **socio-économique**
Nombre de logements
- Domaine des **équipements et des services**
Nombre de services et équipements dans le domaine du sport, de la culture et des loisirs
Nombre d'équipements de santé
Nombre d'équipements scolaires

Domaine de **l'économie**

Nombre de commerce
Nombre de locaux d'artisanat
Nombre de bureaux
Nombre d'industries

ARMATURE TERRITORIALE



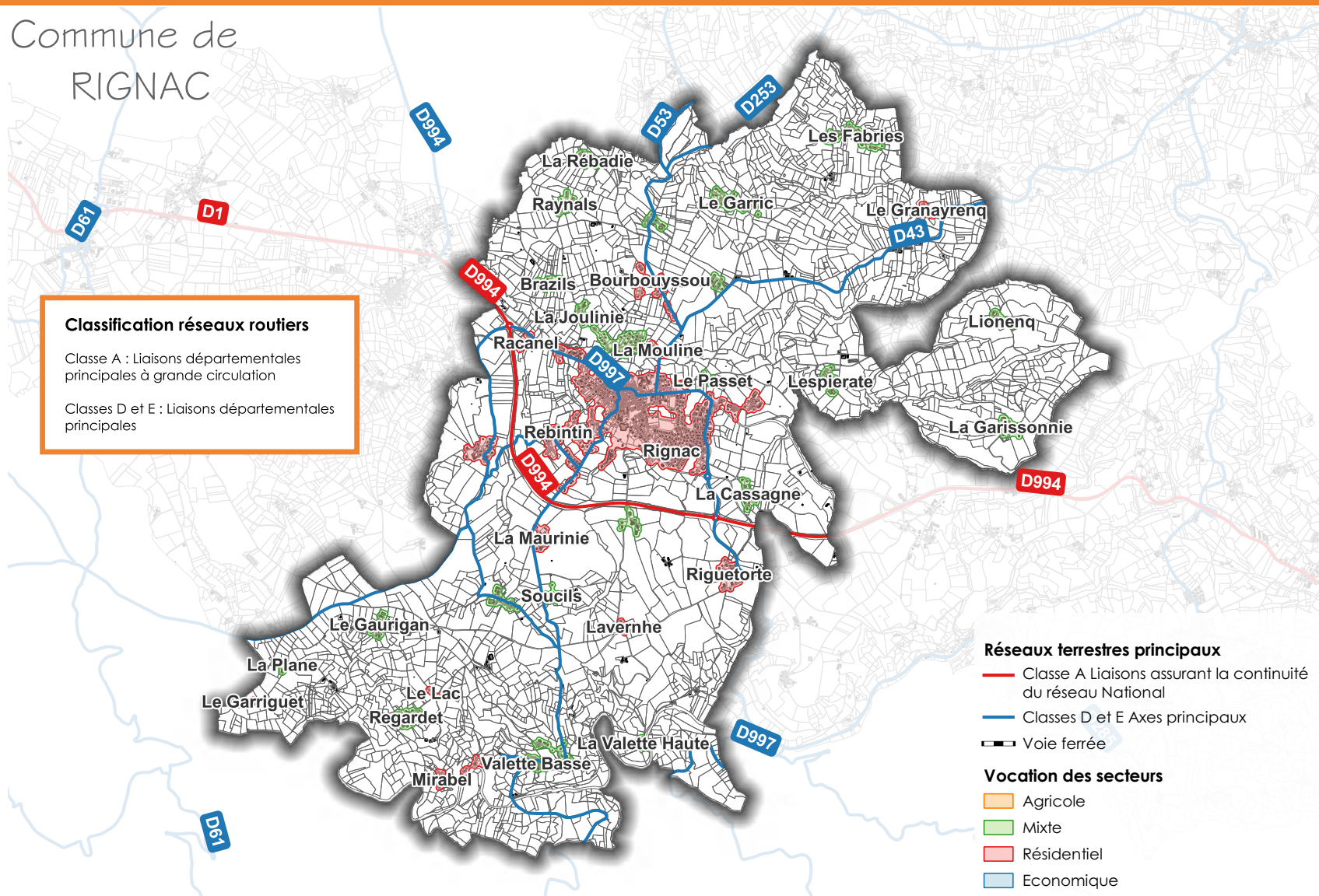
Organisation des bourgs et villages du territoire communautaire

- **Le village** : il s'organise autour d'un noyau traditionnel. Le village se distingue du hameau par une taille plus importante et par le fait qu'il peut accueillir des éléments de vie collective, une place de village, une église, quelques commerces de proximité (boulangerie, épicerie) ou service public par exemple ;
- **Le bourg** : Le bourg répond aux mêmes caractéristiques que le « village », mais sa taille et son rayonnement sont plus importants ;
- **Le bourg structurant** : même définition que le « bourg » mais comporte davantage d'équipements, de services et de commerces, d'entreprises, ... Le bourg structurant se caractérise par son dynamisme et son rayonnement (économique, résidentiel, touristiques, etc.).

BOURGS ET VILLAGES DU PAYS RIGNACOIS



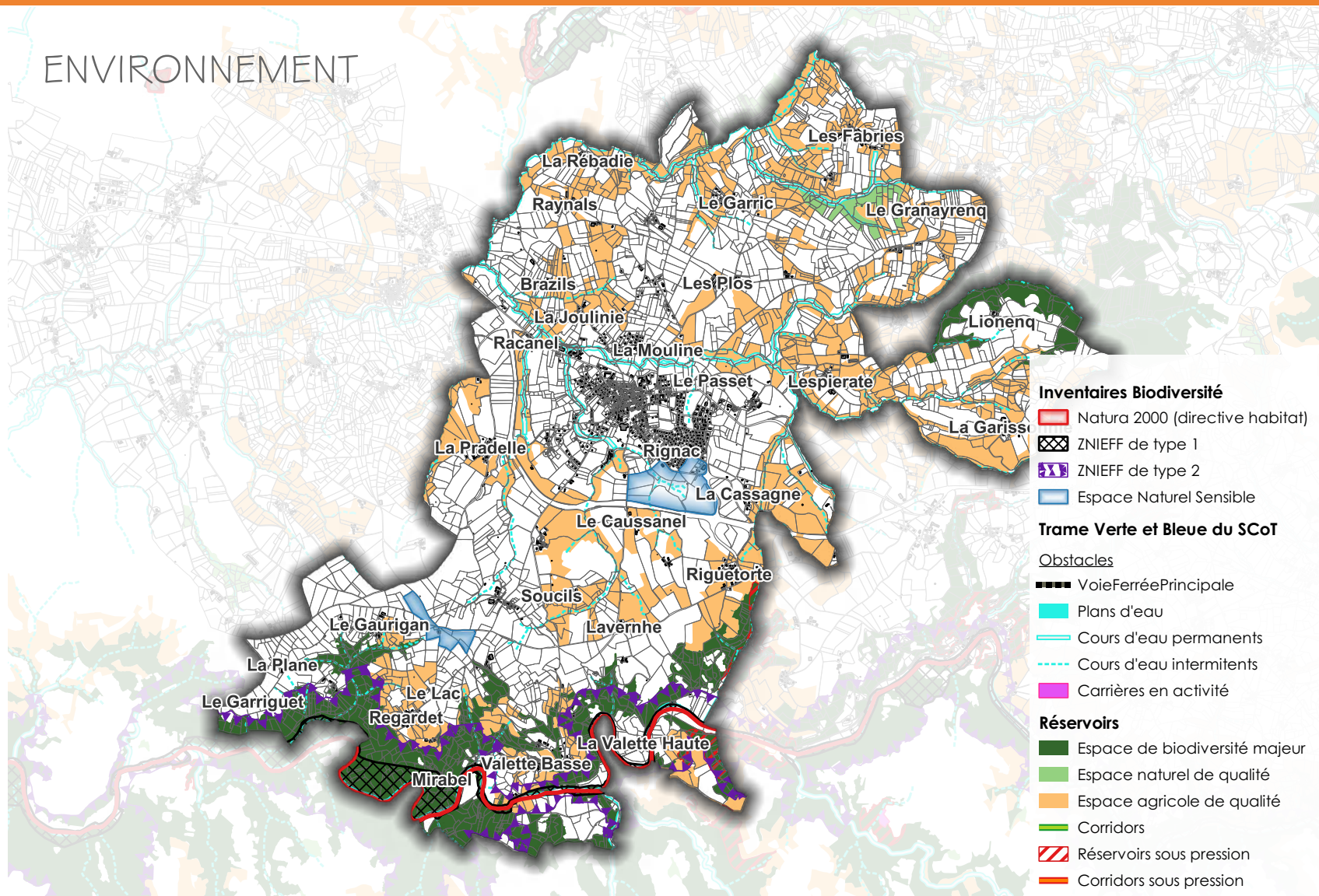
Commune de RIGNAC

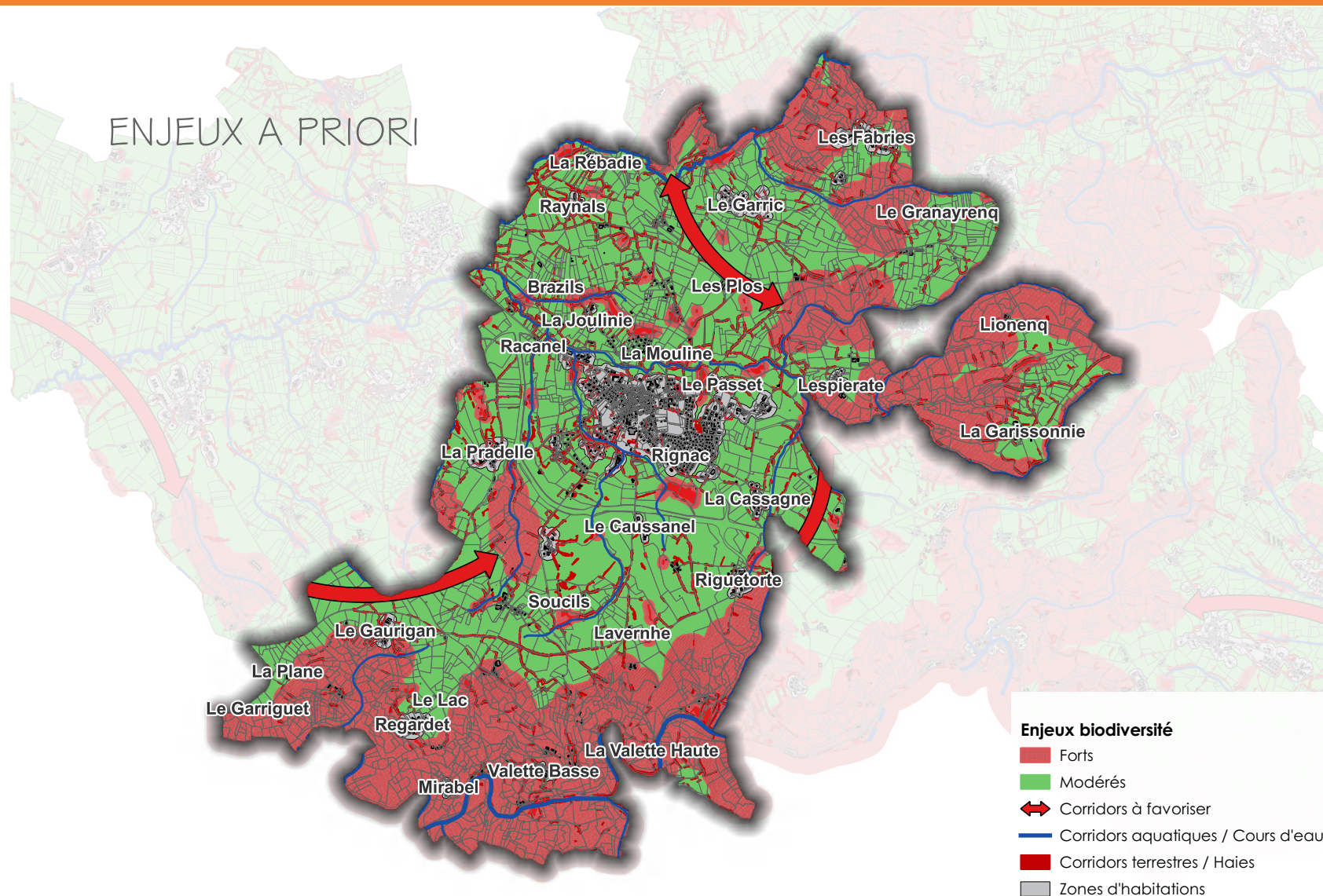


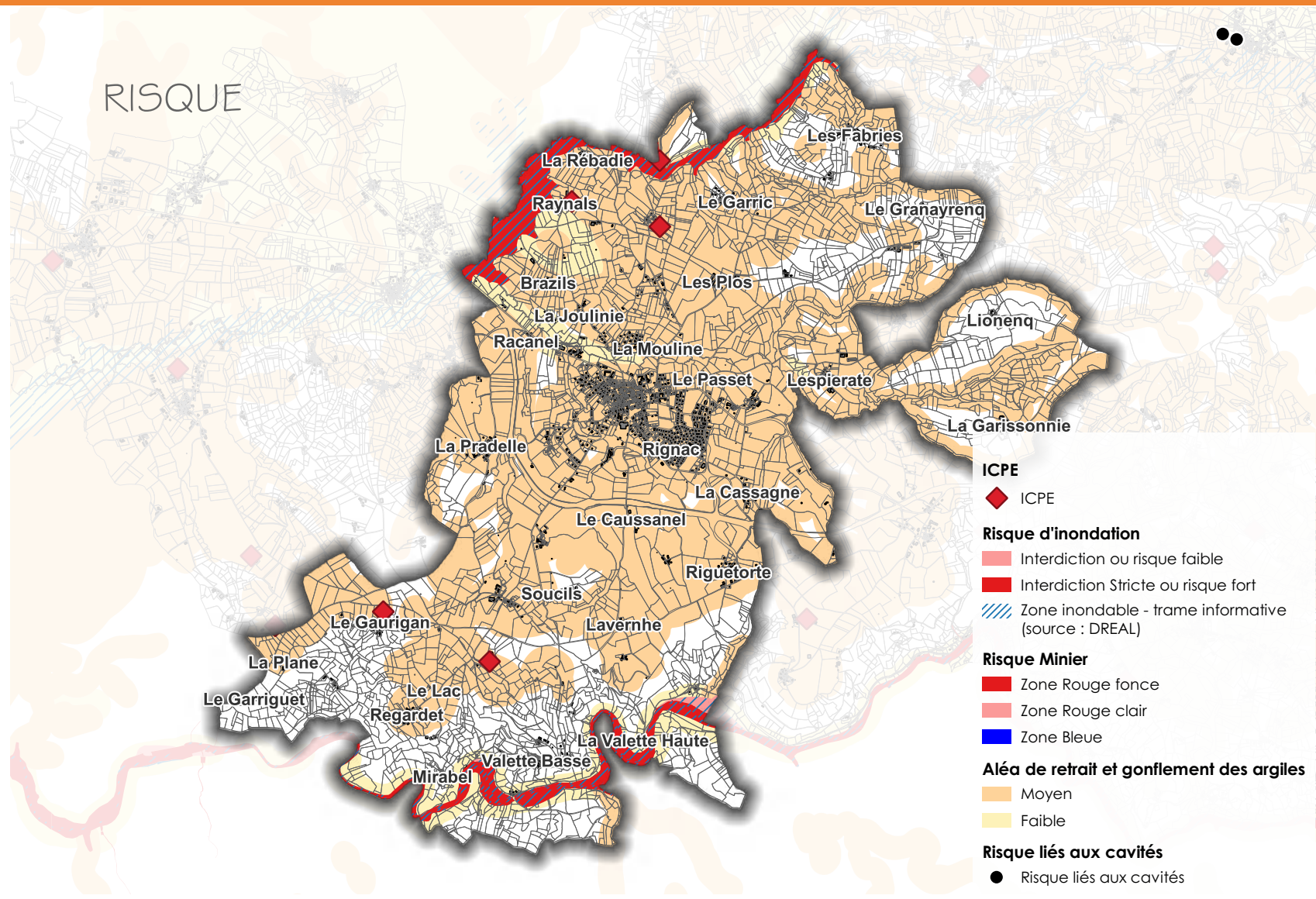
DESRIPTIF GÉNÉRAL

	Focus commune
Superficie	30,76 km ²
Population (2018)	229 hab.
Densité	7,4 hab /km ²
Région	Occitanie - Pyrénées / Méditerranée
Département	Aveyron
Arrondissement	Rodez
Canton	Mont du Réquistanais
Intercommunalité	CC du Réquistanais
Entité paysagère	Lévézou / Ségala
Point culminant	930 m
Point bas	574 m

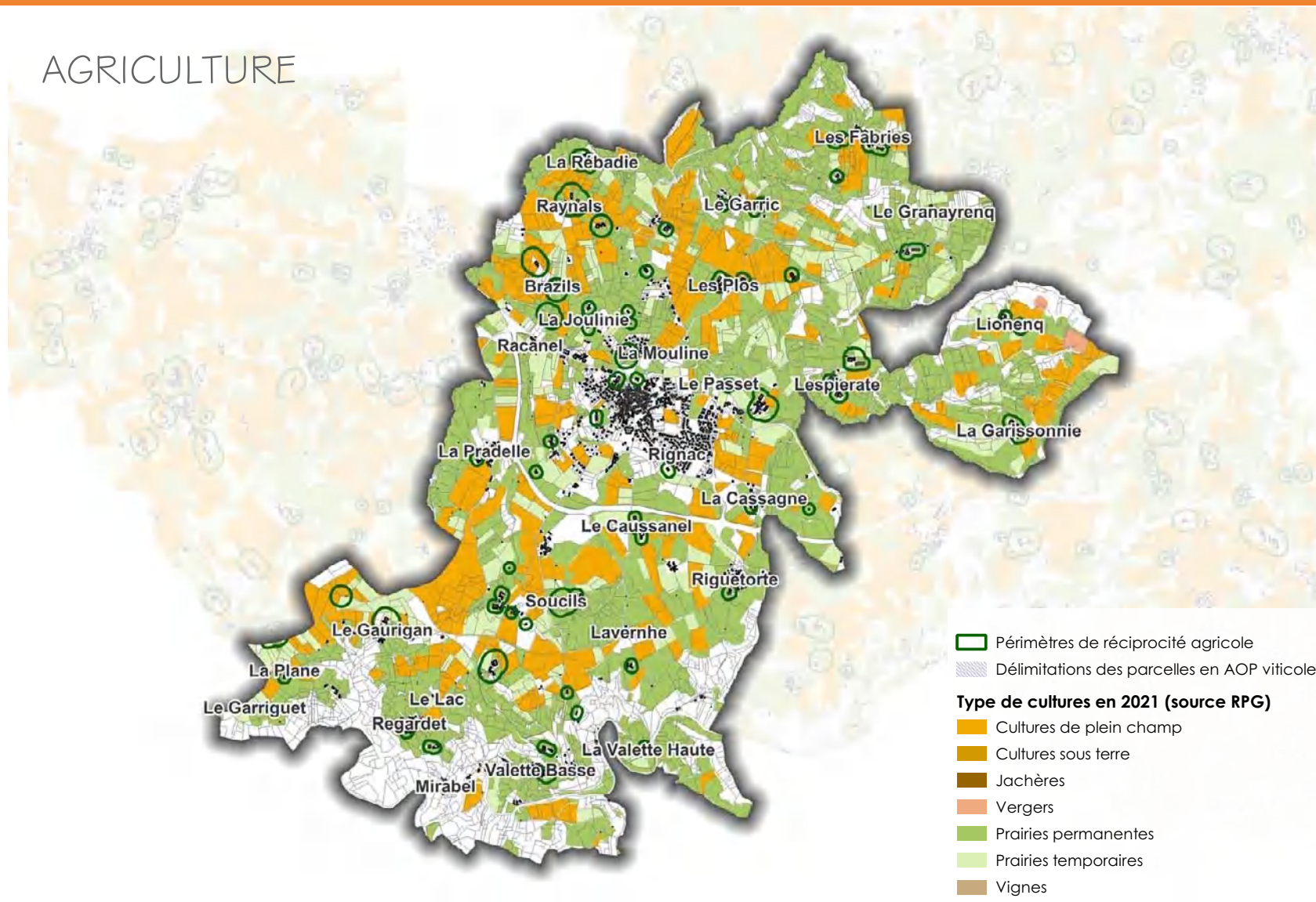
ENVIRONNEMENT

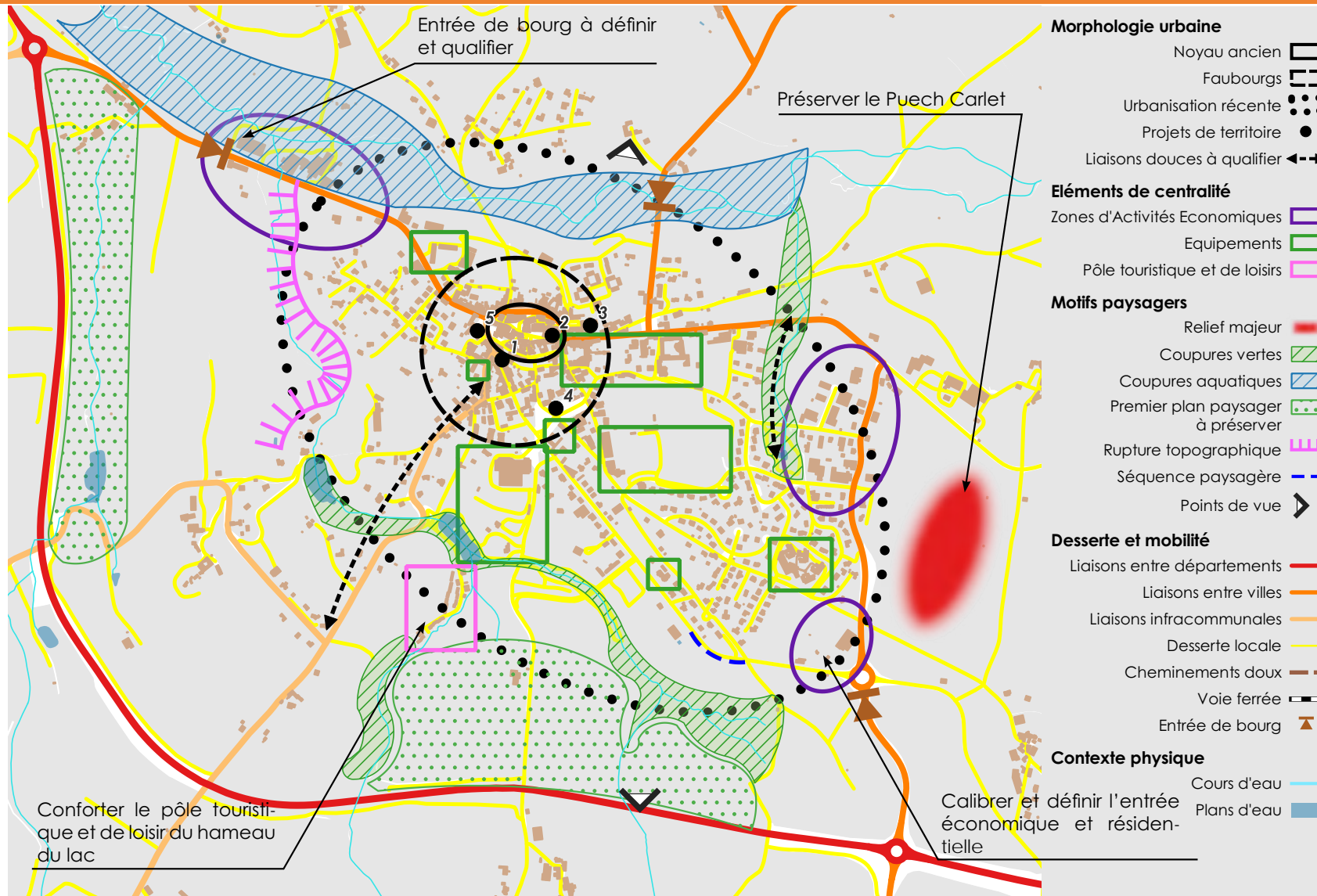






AGRICULTURE





RIGNAC

Vocation	Mixte
Bâti	
Logements vacants	30
Commerces vacants	11
Changement de destination	-
Monument historique et site	ENS Zone humide de Maymac
Réseaux	
Desserte (voirie)	RD 994, RD 997, RD 43
Desserte du réseau AEP	SMAEP Montbazens-Rignac
Type d'assainissement	Collectif
Réseau d'assainissement	Mixte
STEU	Boues activées faible charge
Paysage / Environnement	
Paysage	Plateau de Montbazens Rignac
Natura 2000	-
ZNIEFF	-
Périmètre de captage (PPI, PPR, PPE)	-
Agriculture	
Exploitations	1
Réglementations agricoles	RSD & ICPE
Risque	
Risque inondation	Faible
Cavités souterraines	-
Retrait Gonflement des Argiles	Moyen
Bilan du document en vigueur	
Surfaces libres	84,32 Ha
Consommation de l'espace entre 2010 et 2021	15,7 Ha (13,8 entre 2011 et 2021)

ENJEUX

Maîtriser le développement urbain du bourg en privilégiant l'urbanisation des espaces libres avec en priorité la consommation des espaces en densification avant d'envisager toute extension de l'urbanisation.

Favoriser le maintien des activités économiques.

Maintenir et protéger le linéaire commercial, notamment autour du noyau ancien de Rignac.

Des limites naturelles à ne pas franchir, y compris sur le long terme. A l'intérieur du périmètre dessiné par ces limites, la trame paysagère et notamment l'Alze et le ruisseau de la Peyrade constitue des éléments d'accroche favorisant l'insertion paysagère.

Qualifier les liaisons douces, notamment entre le quartier de «La Granière» et le centre ancien, ou en accompagnement de la trame paysagère (Zone humide de la Lande, zone humide de Maymac).

Préserver le premier plan paysager depuis la RD 994.

Encourager la préservation du patrimoine bâti et paysager identitaire du territoire.

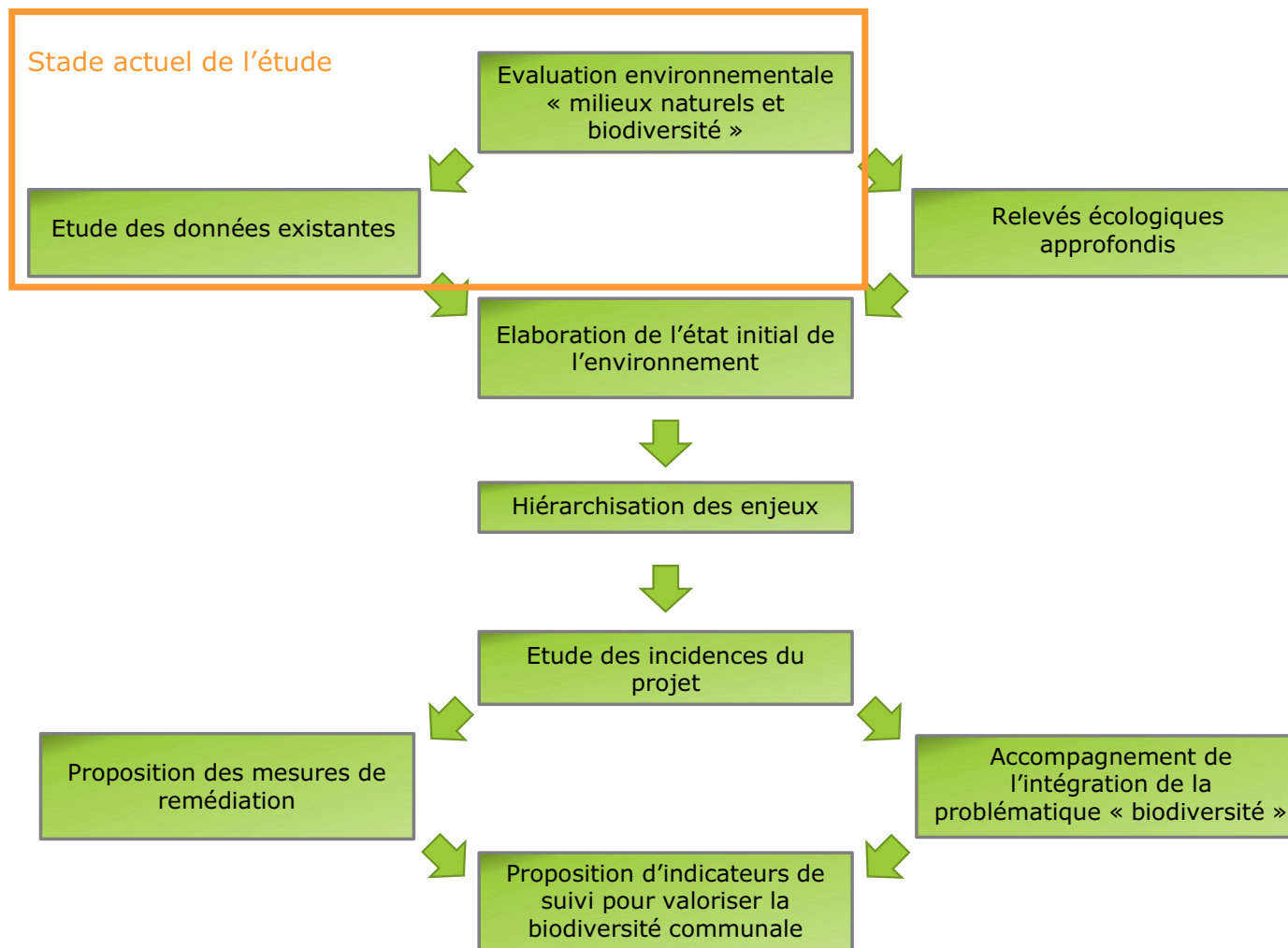
Constats	Enjeux et questionnements
<ul style="list-style-type: none">• 2 grandes unités paysagères identitaires définies par la géologie: Les Ségaldas et le Rougier de Marcillac ;• Un patrimoine naturel et historique inhérent aux grandes unités paysagères ;• Une multitude d'implantations et d'organisations urbaines à l'image du relief.	<ul style="list-style-type: none">• Protéger les éléments marqueurs du paysage du quotidien• Préserver et valoriser les sites paysagers et bâtis qui façonnent l'identité du territoire• Affirmer l'identité du territoire à travers la préservation des bâtiments ayant un intérêt architectural et patrimonial• Accompagner les projets de rénovation, restauration et réhabilitation des constructions anciennes à la fois dans les centres-bourgs et les secteurs davantage ruraux• Favoriser une intégration paysagère de qualité des nouvelles constructions en préservant les motifs paysagers (haies, arbres isolés, murets, ...)• Prendre en compte la topographie dans la planification urbaine en incluant des points de vue et les covisibilités lointaines• Limiter tant que possible la fracture entre forme urbaine historique et récente

Ce que dit le SCOT

- Accompagner la requalification et renouvellement urbain des espaces d'activités existants
- Améliorer la qualité paysagère et environnementale et les entrées de villes
- Renforcer les pôles principaux et leurs villes structurantes
- Préserver l'identité paysagère de Centre Ouest Aveyron
- Éviter la banalisation des paysages bâtis et maintenir des transitions entre les espaces urbains et ruraux
- Maintenir les silhouettes urbaines remarquables
- Mettre en valeur les centres bourgs et les villages
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine

Tome 3 - Etat initial de l'environnement

Organisation de l'évaluation environnementale sur le thème des milieux naturels et de la biodiversité



Zonages environnementaux réglementaires ou d'intérêts

Zonages réglementaires :

- Deux sites **Natura 2000** « SIC - ZSC¹ »

Zonages d'intérêts :

- Trois **ZNIEFF²** de type I

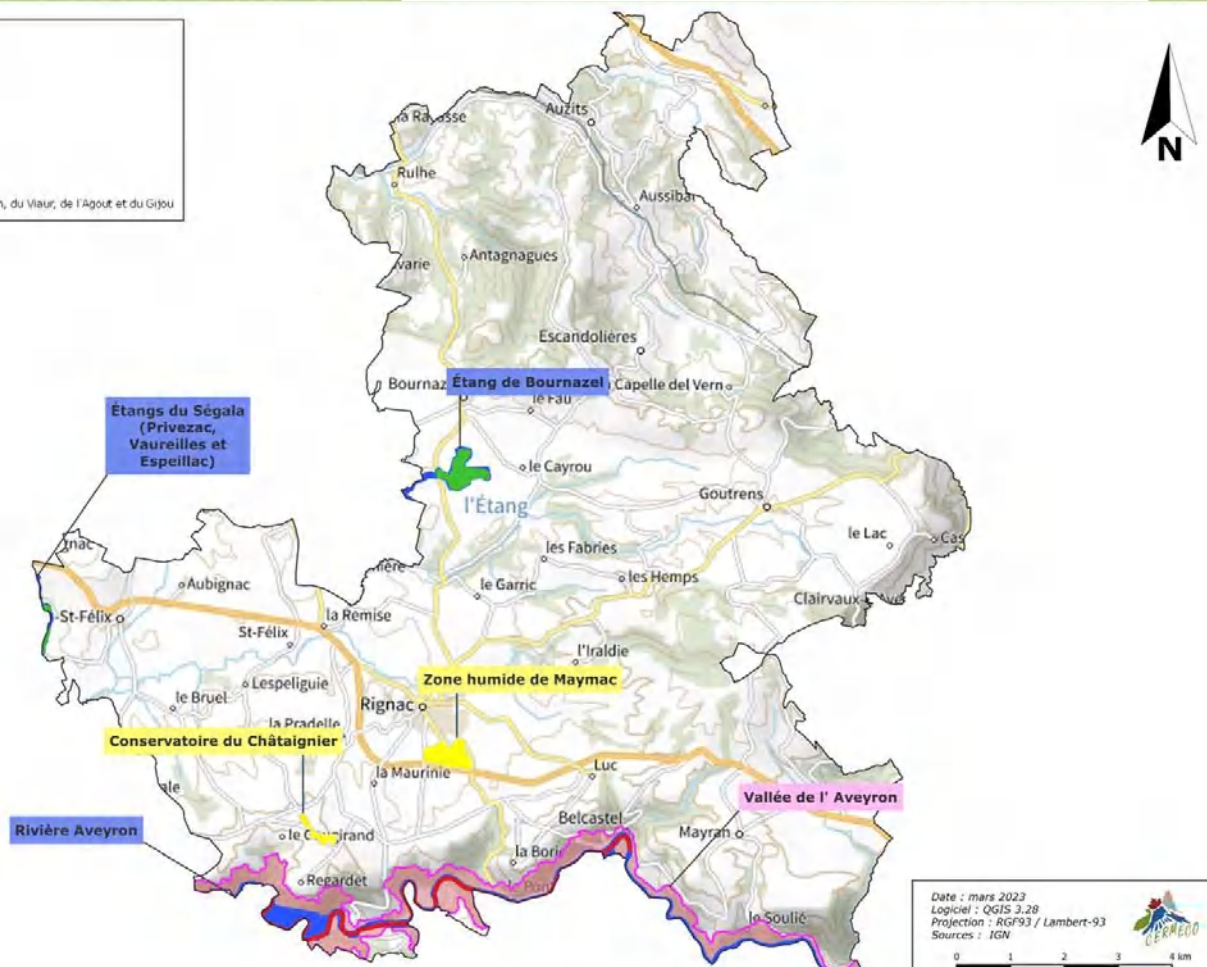
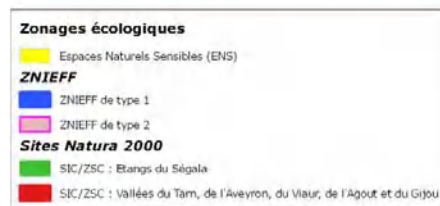
(Etang de Bournazel ; Etangs du Ségala, Rivière Aveyron)

- Une **ZNIEFF** de type II

(Vallée de l'Aveyron)

- Deux **ENS³**

Superposition de la plupart des zonages au niveau de **l'Aveyron** et des **étangs du Ségala**



1 : Site d'Importance Communautaire – Zone Spéciale de Conservation
 2 : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
 3 : Espaces Naturels Sensibles

Zonages environnementaux réglementaires ou d'intérêts

Plans Nationaux d'Action (PNA):

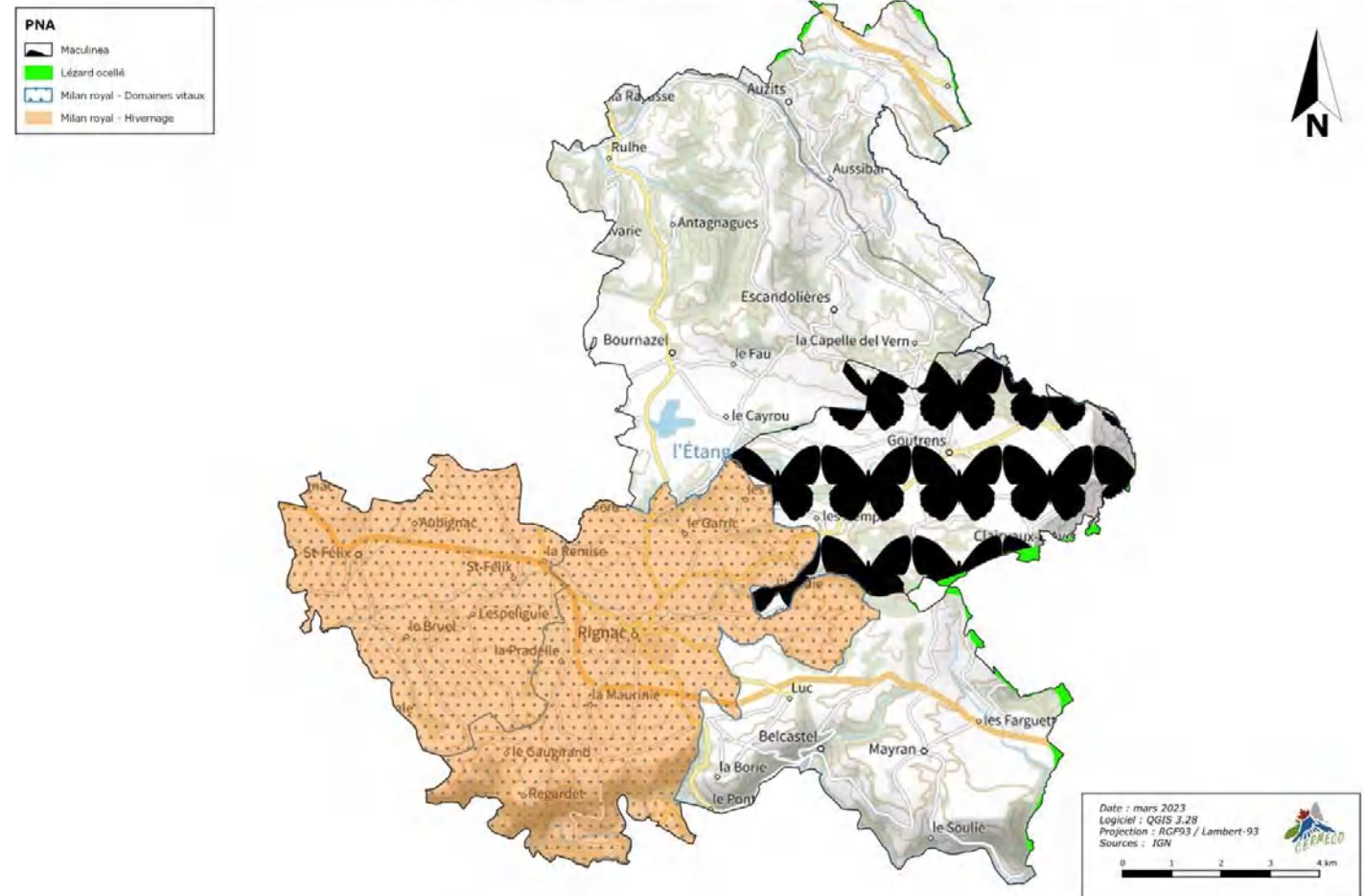
Au sein du territoire :

- PNA Papillons de jour (ancien *Maculinea*)
- PNA Milan royal (Domaine vitaux)
- PNA Milan royal (Hivernage)

En marge du territoire :

- PNA Lézard ocellé

Plans Nationaux d'Action (PNA) sur le territoire du Pays Rignacois

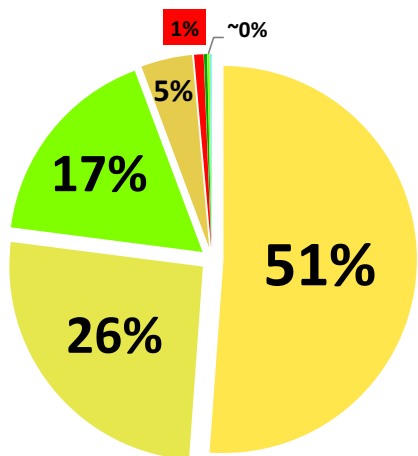


Occupation du sol selon la classification CORINE LAND COVER (2018)

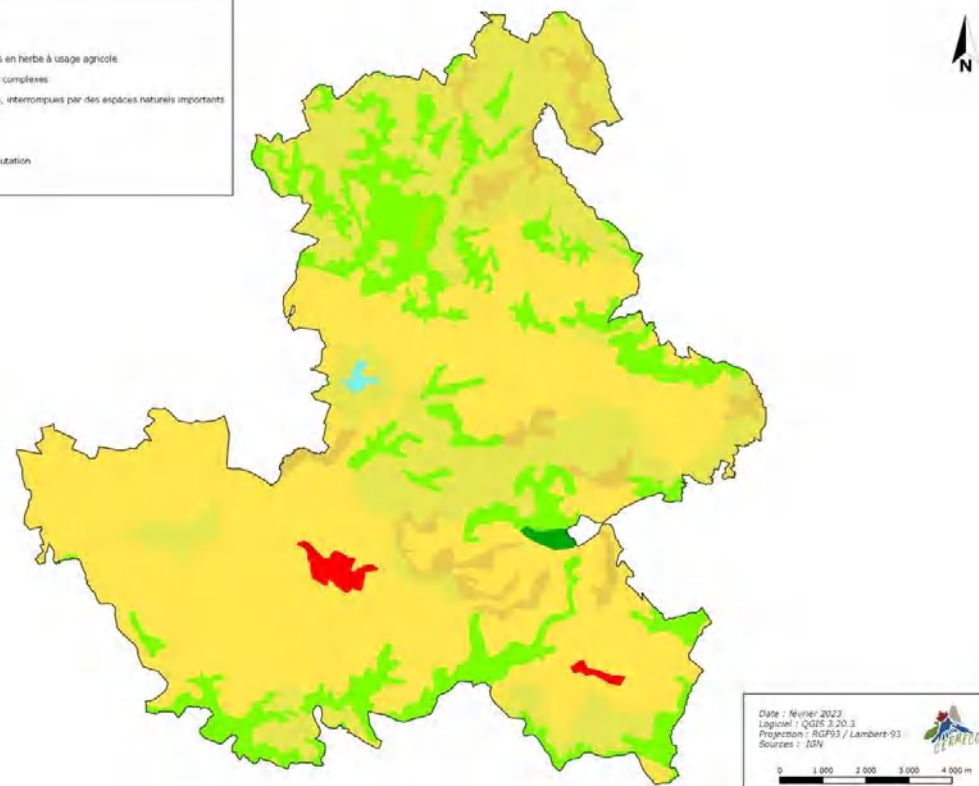
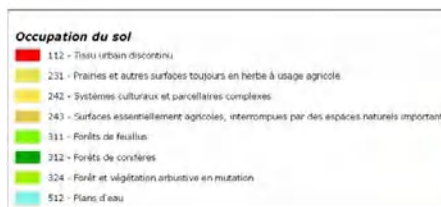
Evolution de l'occupation du sol entre 1990 et 2018 :

- Croissance de 1,23% des surfaces agricoles (+ 161ha)
- Croissance de 66% de l'urbanisation (+ 50ha)
- Décroissance de 6,8% des boisements (- 211ha)

Evolutions importantes entre 2000 et 2006

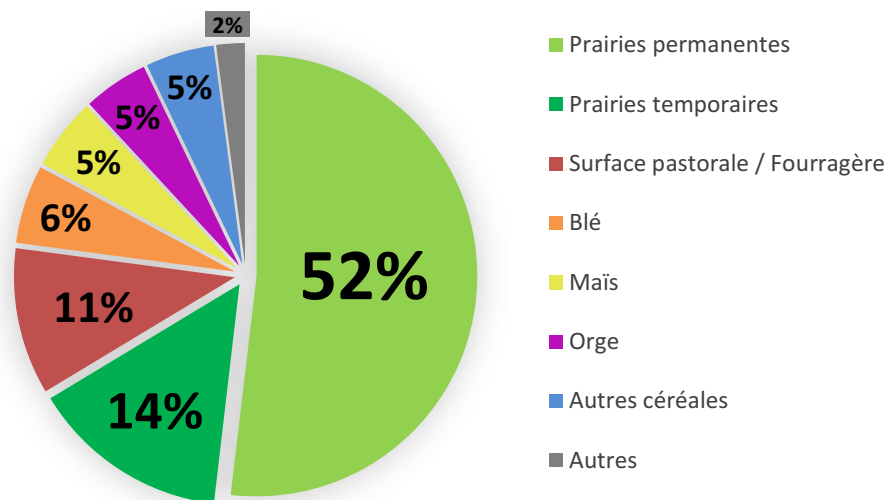


- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Prairies et autres surfaces toujours en herbes à usage agricole
- Forêts de feuillus
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Tissu urbain discontinu
- Forêts de conifères
- Forêts et végétation arbustive en mutation
- Plans d'eau



Agriculture du Pays Rignacois selon le RPG³ 2021

- Environ **11000 hectares** du territoire sont concernés par l'agriculture
(Environ 68% du territoire)
- Les **prairies permanentes et temporaires** représentent à **66%** l'agriculture
(Environ 7300 hectares, 45% de la communauté de communes)
- La **filière céréalière** représente **21%** de l'agriculture du Pays Rignacois
(Environ 2300 hectares, 14% du territoire)



³ : Registre Parcellaire Graphique

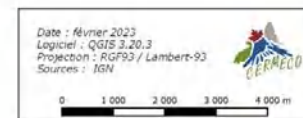
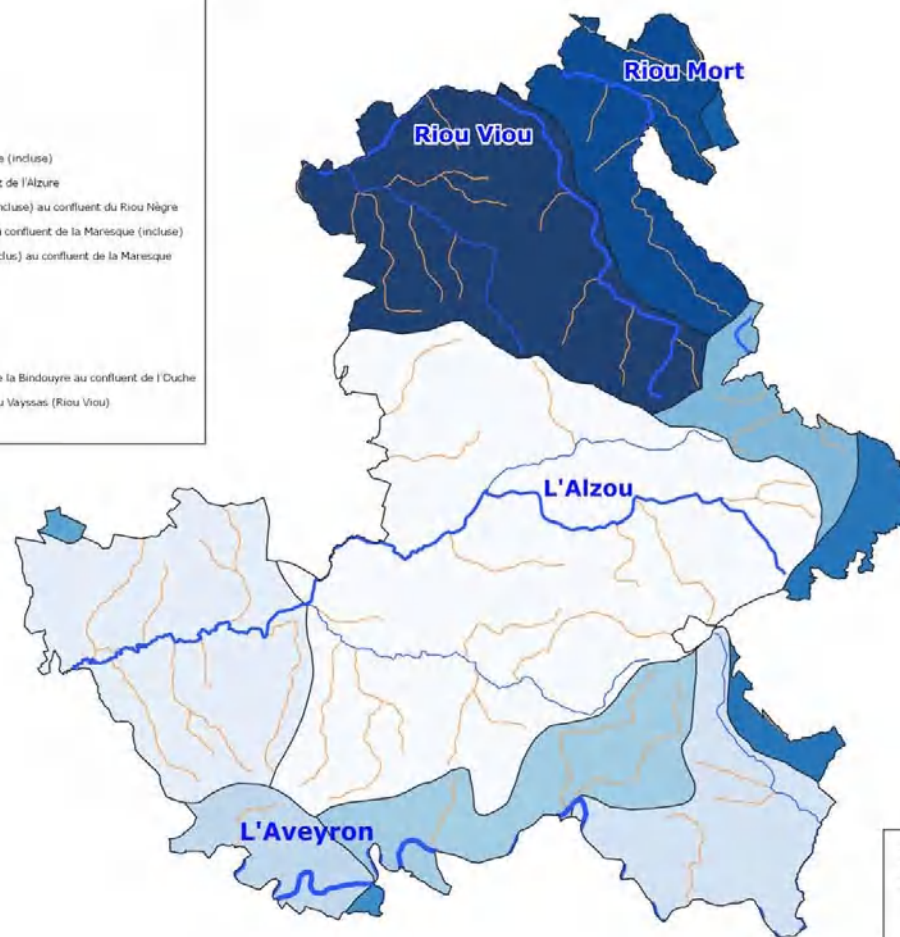
Registre parcellaire graphique 2021



Réseau hydrographique et milieux humides

Cours d'eau et bassins versants :

- L'Aveyron (17 km) ; L'Alzou (19 km) ; Le Riou Viou (13 km)
- 12 bassins versants



Réseau hydrographique et milieux humides

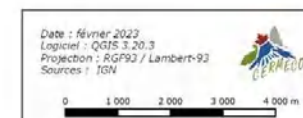
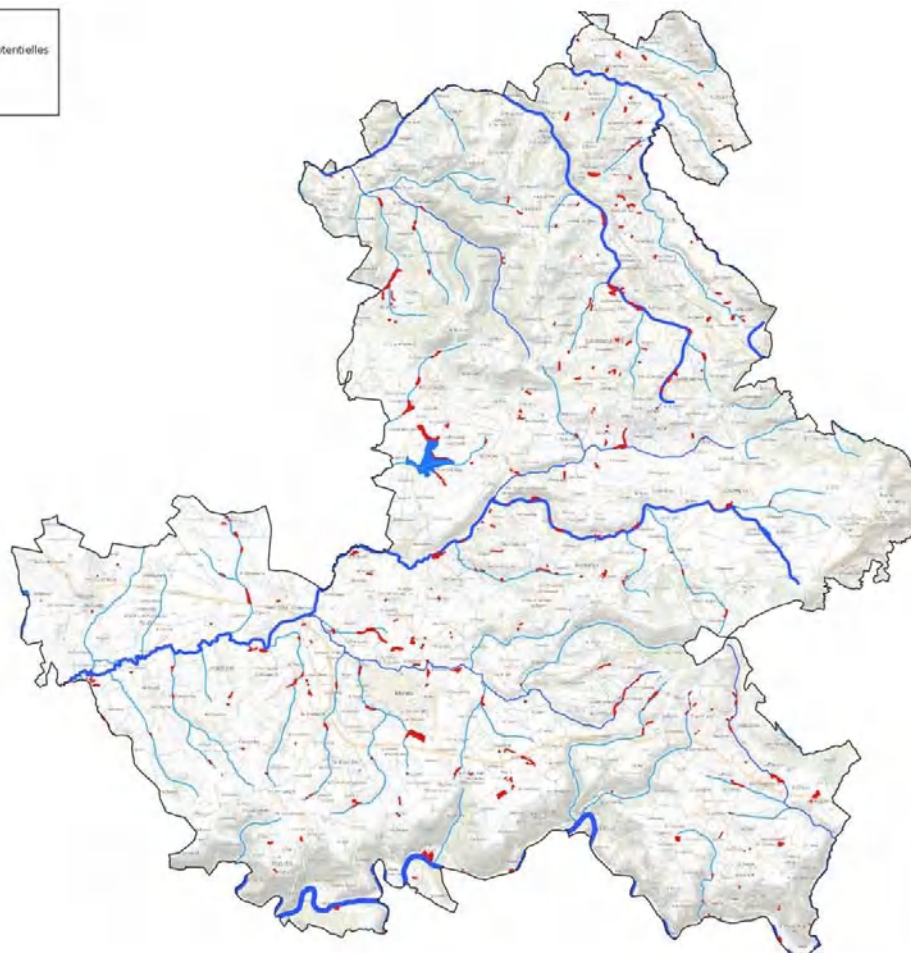
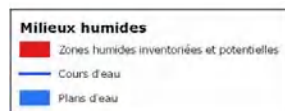
Cours d'eau et bassins versants :

- L'Aveyron (17 km) ; L'Alzou (19 km) ; Le Riou Viou (13 km)

- 12 bassins versants

Milieux humides :

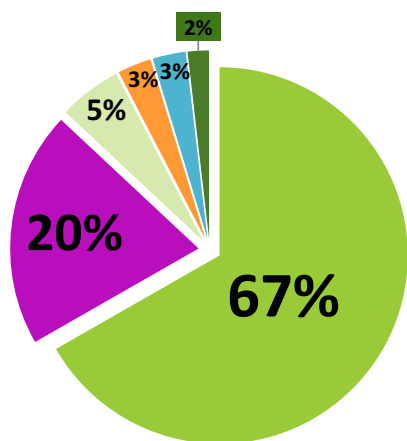
- 65,67 hectares de **zones humides** (0,4%)
- 23,37 hectares de **plans d'eau** (0,14%)



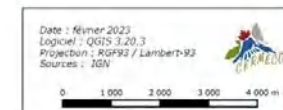
Espaces de végétation

Boisements :

- Les plus représentés : **forêts de feuillus**
(Occupent 18% du territoire)
- En partie **nord** : boisements associés aux **reliefs**
- En partie **sud** : boisements (**ripisylve**) associée à **l'Aveyron**



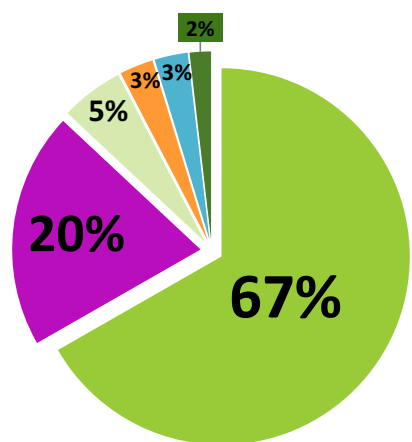
- Forêts de feuillus
- Haies
- Bois
- Landes ligneuses
- Forêts mixtes
- Forêts de résineux



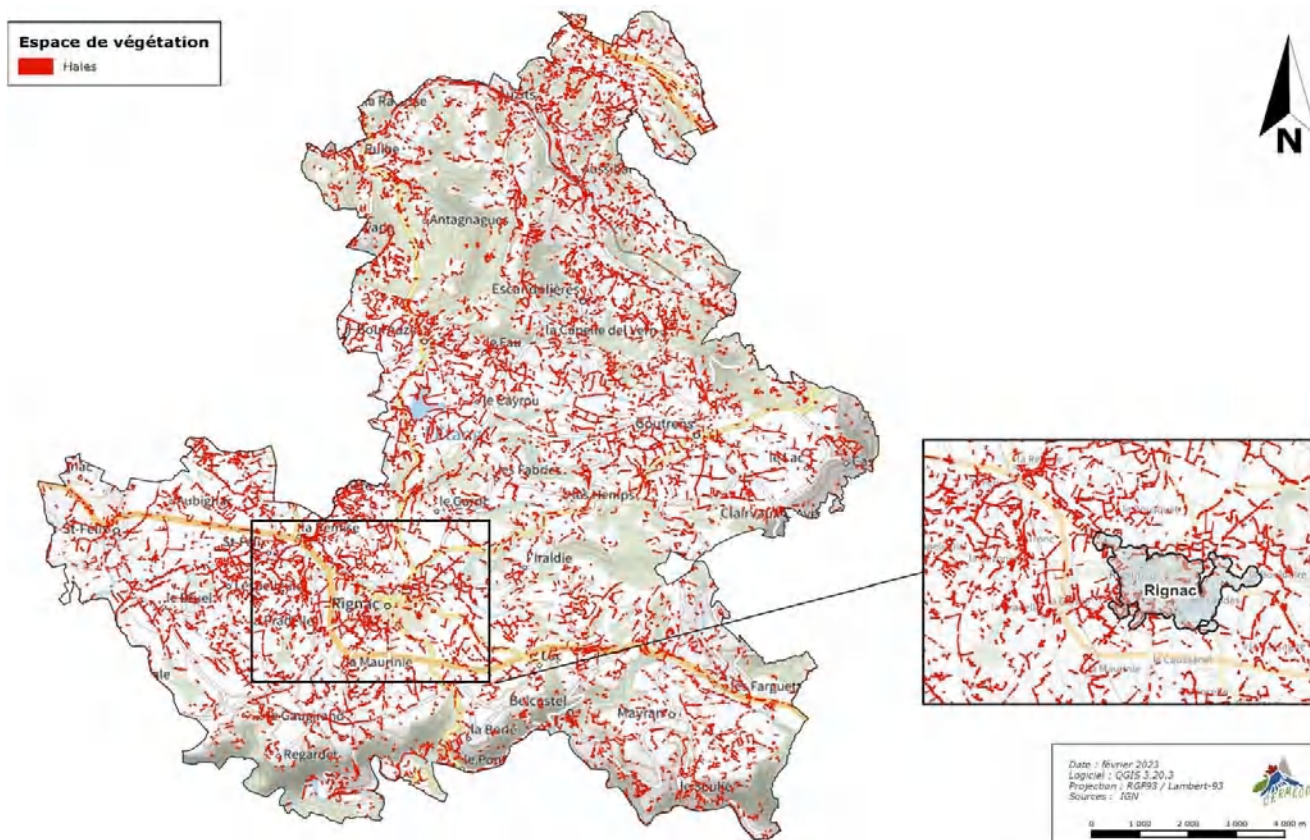
Espaces de végétation

Haies :

- Réseau dense sur la communauté de communes
- Près de **900 hectares** de haies
(Occupent 5,5% du territoire)

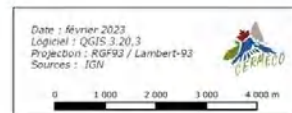
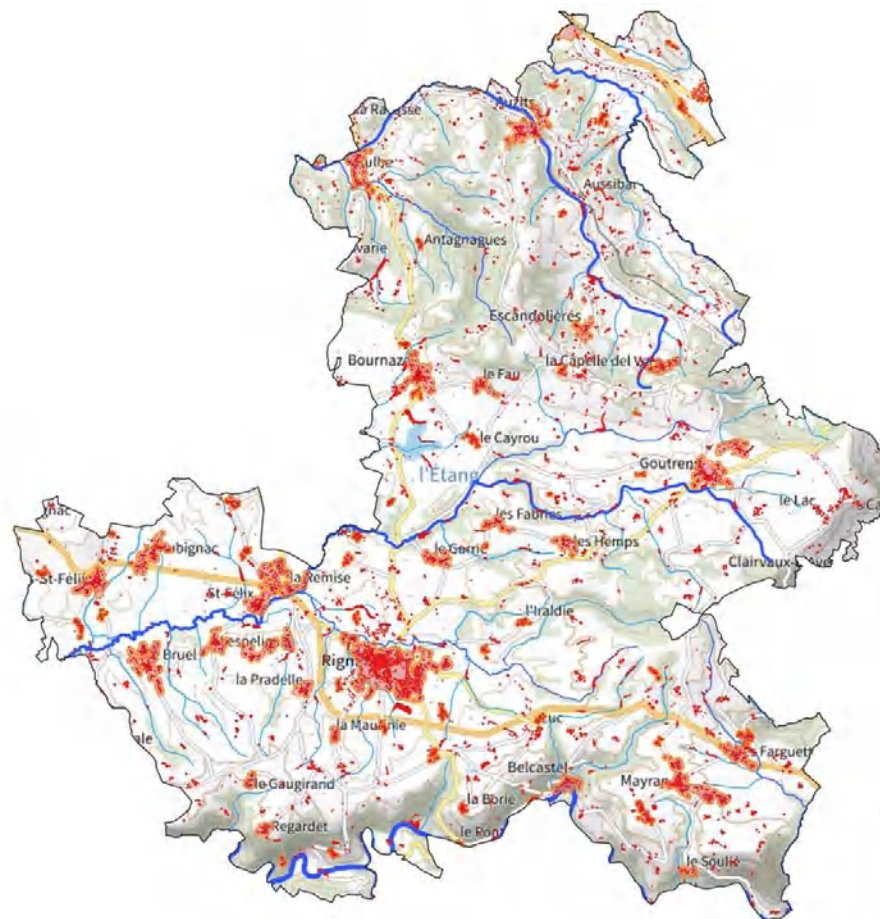


- Forêts de feuillus
- Haies
- Bois
- Landes ligneuses
- Forêts mixtes
- Forêts de résineux



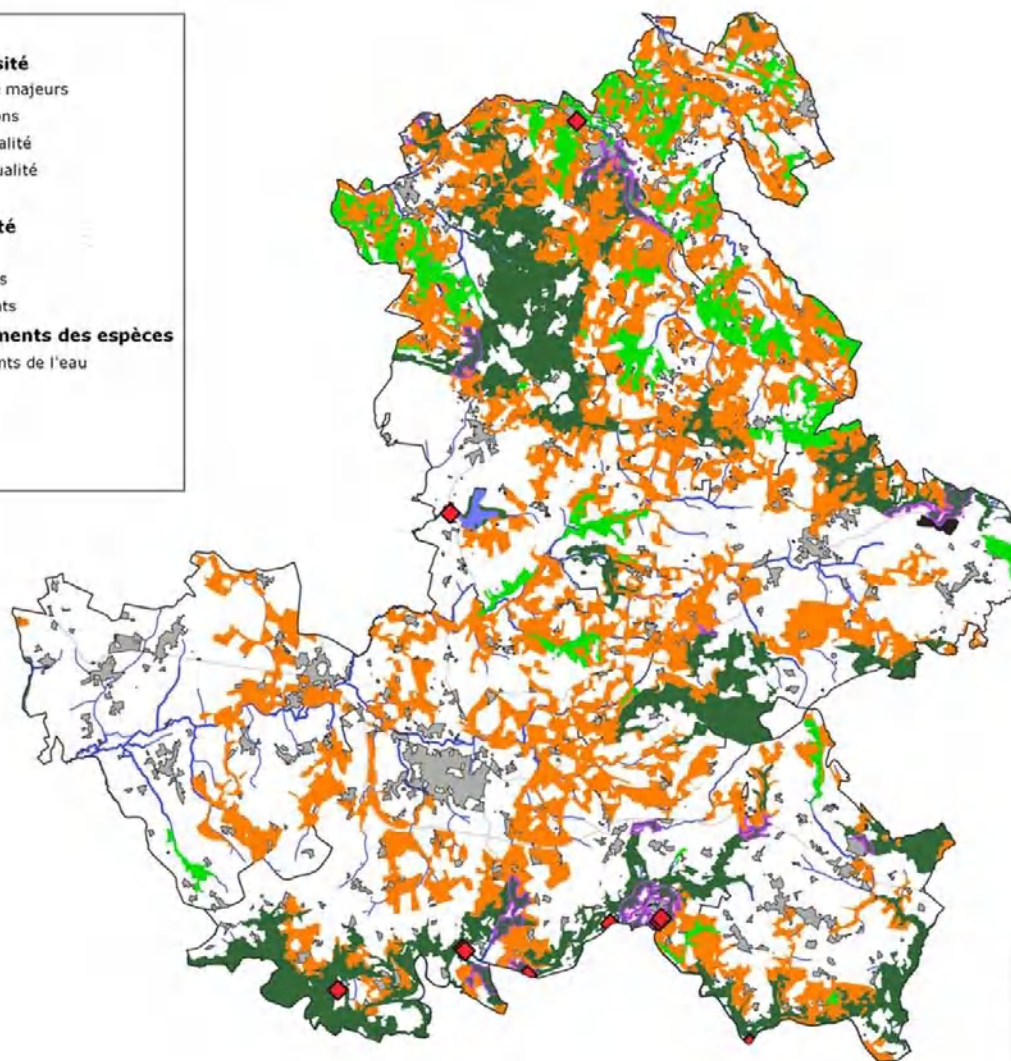
Zones urbaines du Pays Rignacois

- Les bourgs des **huit communes** de l'intercommunalité constituent les principales zones urbaines du territoire.
- La commune de **Rignac** présente la **zone urbaine** la plus développée en termes de bâtis et de surface d'habitations.



Trame Verte et Bleue issue du SCoT

- 42,1% du territoire classés en espaces d'importance pour la biodiversité
- 1,1% des réservoirs sont « sous-pression »

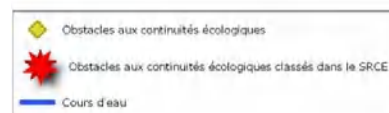


Date : février 2023
Logiciel : QGIS 3.20.3
Projection : RGF93 / Lambert-93
Sources : IGN

Les obstacles à la continuité écologique

Obstacles à la continuité écologique (selon article R.214-109 du Code de l'Environnement) :

- Libre circulation des espèces gênée;
- Transport naturel des sédiments entravé ;
- Interruption des connexions latérales avec les réservoirs biologiques ;
- Hydrologie des réservoirs biologiques affectée.



Hiérarchisation des enjeux

Enjeux aux abords des zones urbaines :

- Les zones urbaines ne présentent pas d'obstacles notables aux réservoirs de biodiversité

Enjeux aux abords des rivières principales :

- Les principaux obstacles sont localisés au niveau de l'Aveyron (moulins, seuils de rivière)

Enjeux aux abords des zones humides :

- Réseau de zones humides peu dense à l'échelle du territoire (seulement 0,4%)

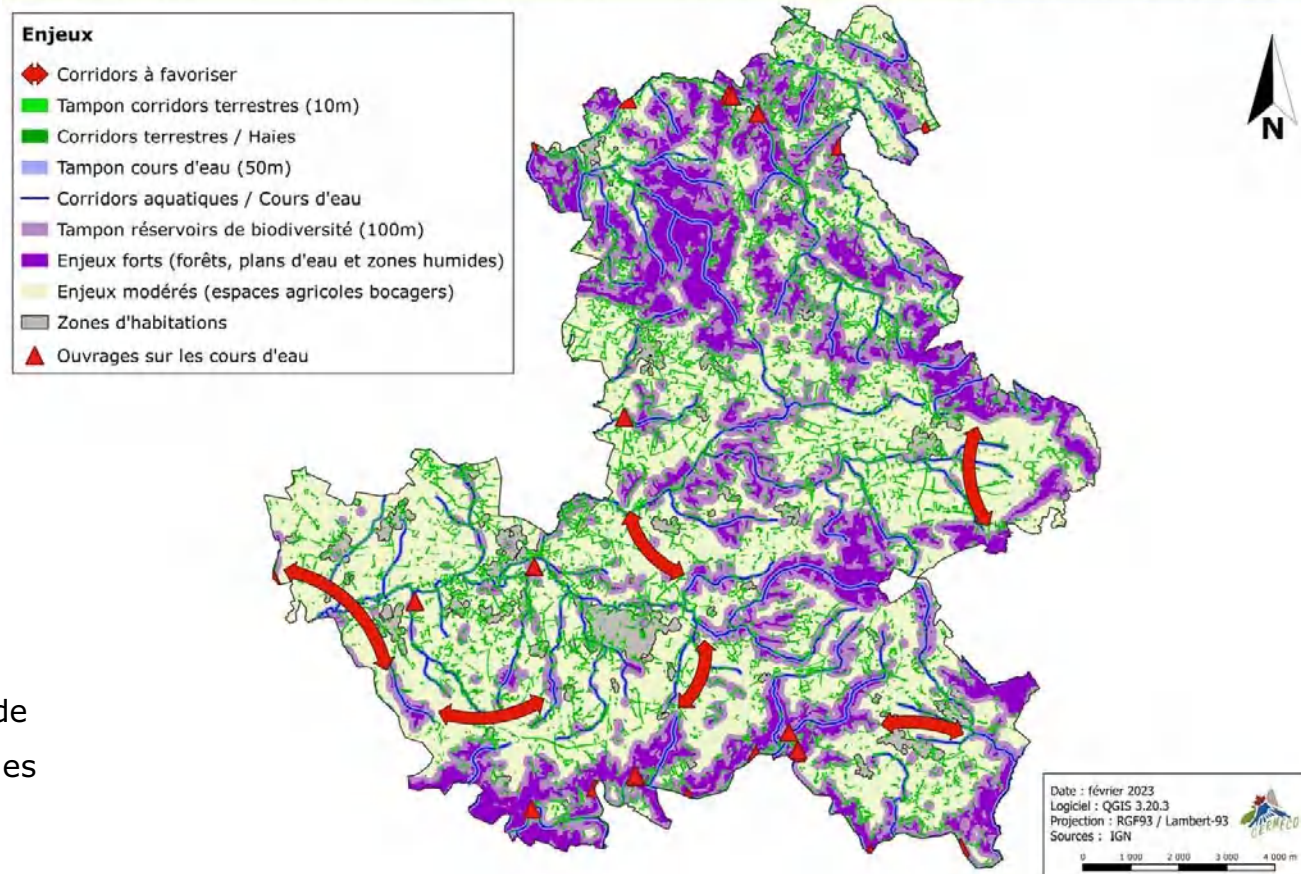
Enjeux forts :

- Zonages réglementaires (Natura 2000), Réservoirs de biodiversité (terrestres et aquatiques), Zones humides

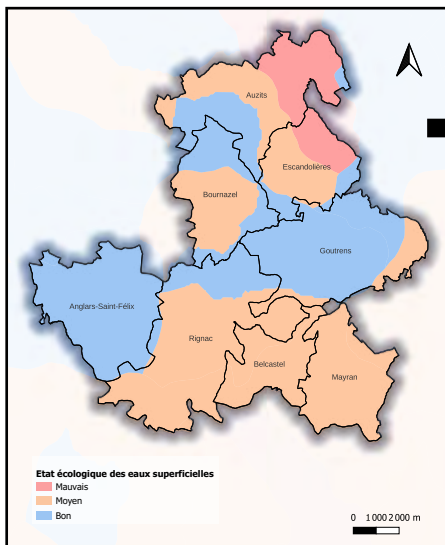
Enjeux modérés :

- Milieux agricoles majoritairement prairiaux et bocagers

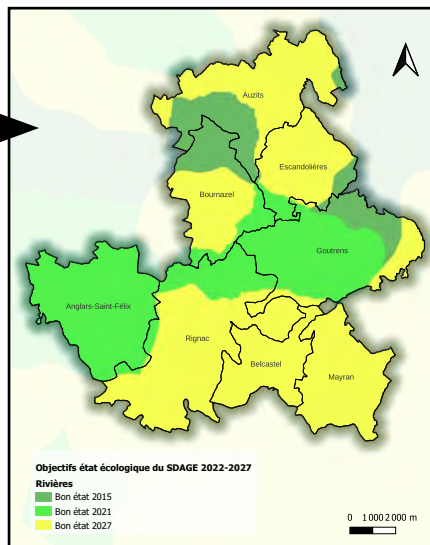
Enjeux pour la biodiversité du Pays Rignacois



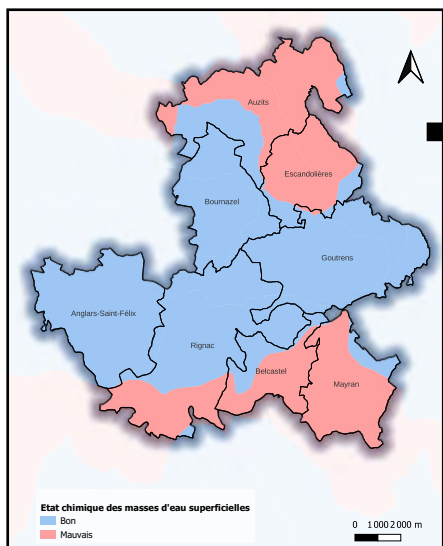
ÉTAT ÉCOLOGIQUE 2022



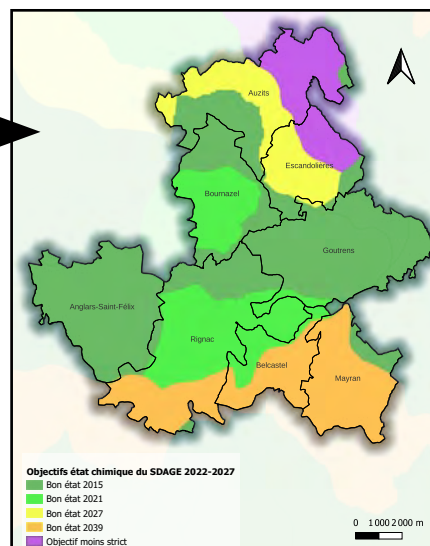
OBJECTIF SDAGE 2022-2027



ÉTAT CHIMIQUE 2022



OBJECTIF SDAGE 2022-2027



Source : SIEAG (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>)

Qualité écologique et chimique des masses d'eau superficielles à améliorer

« L'état écologique prend en compte la faune et la flore aquatique, certaines substances chimiques et l'état physique des cours d'eau (berges, barrages...). L'état chimique est déterminé par le respect de normes portant, en 2013, sur 41 substances toxiques » (Source : eaufrance.fr).

• Eaux superficielles :

6 cours d'eau de qualité écologique « moyenne » et Riou-Mort de qualité « mauvaise ».

Etat chimique « mauvais » :

- Le Riou Mort ;
- Le Riou Viou ;
- L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou.

- **Eaux souterraines :**

5 masses d'eau souterraines

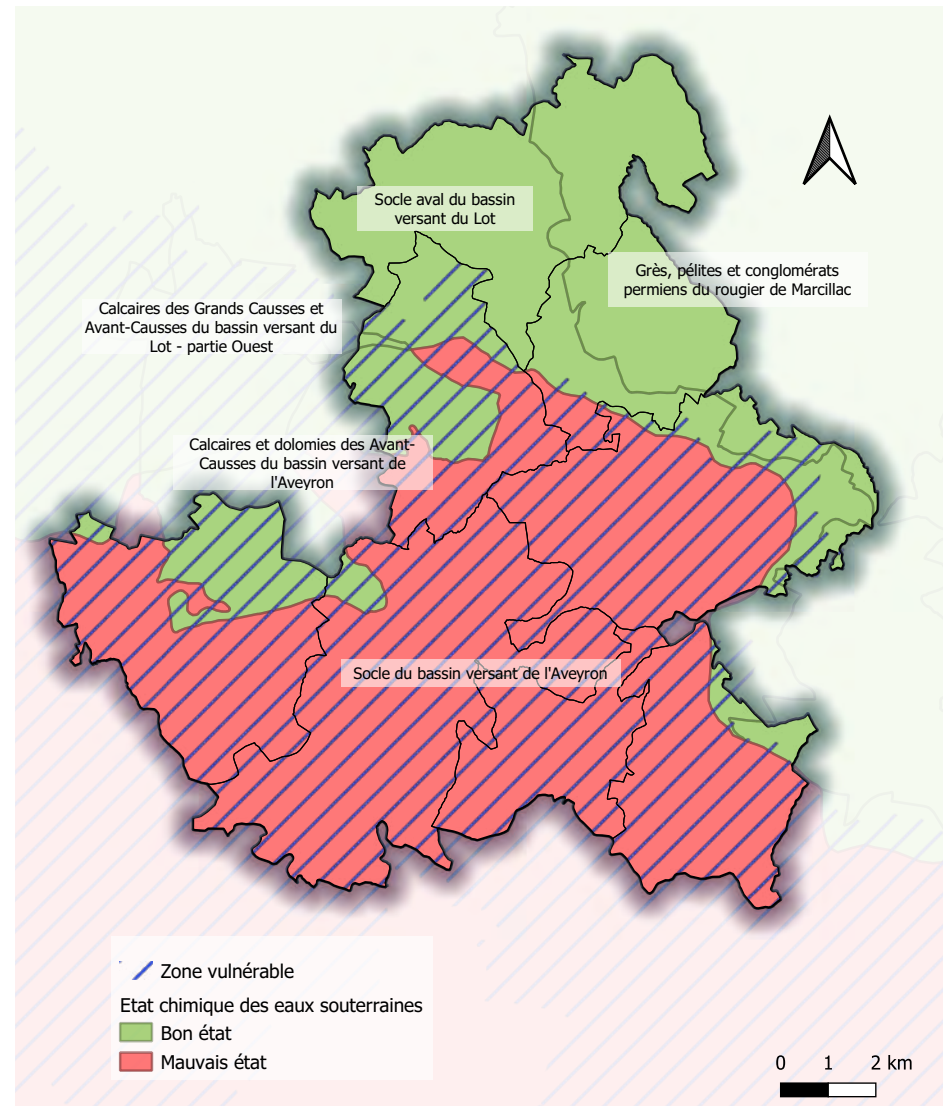
État quantitatif bon

La masse d'eau souterraine « Socle du bassin versant de l'Aveyron » en mauvais état chimique.

Des bassins malgré tout sous pression et vulnérables

- Sollicitation de la ressource pour des rejets de STEP, pesticides, etc.
- Zone vulnérable, zone sensible : risque d'eutrophisation
- L'ensemble des communes sont situées en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) : limiter les prélèvements.

ÉTAT CHIMIQUE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES EN 2022 DE LA CCPR



Captage de la ressource

- Aucun captage AEP recensé sur le Pays Rignacois
- Des captages à l'extérieur du territoire sont protégés (péri-mètre de protection)
Périmètre de protection établi par arrêté préfectoral

Production AEP

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable
(SMAEP) Montbazens-Rignac

Certains sites non desservis par le réseau :
Moulin de la Vaysse, Moulin de Solignac (d'après la commune il serait desservi) et Moulin de la Ponsardie

Un renforcement du réseau est en projet sur la commune de Auzits à Hymes.

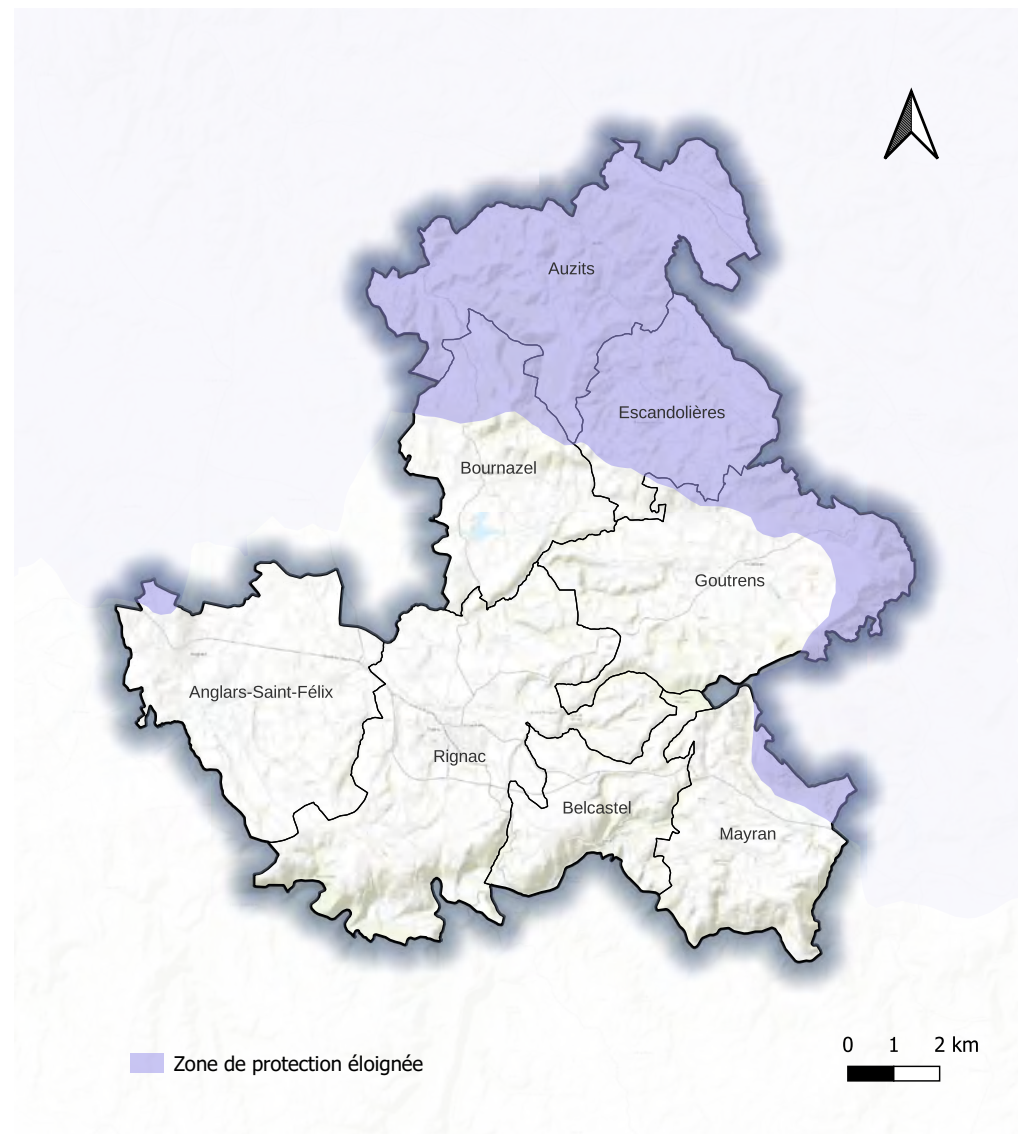
Inventaire des réservoirs

8 installations gérées par le SMAEP sur le territoire

Une alimentation en eau non conforme

Selon l'ARS, en 2023 : conformité bactériologique et physico-chimique de l'eau mais non-conformité vis-à-vis des références de qualité, notamment pour les paramètres chlorites et aluminium.

ZONES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRE DES CAPTAGES ARRÊTÉS



Source données : SIE Adour Garonne, 2023

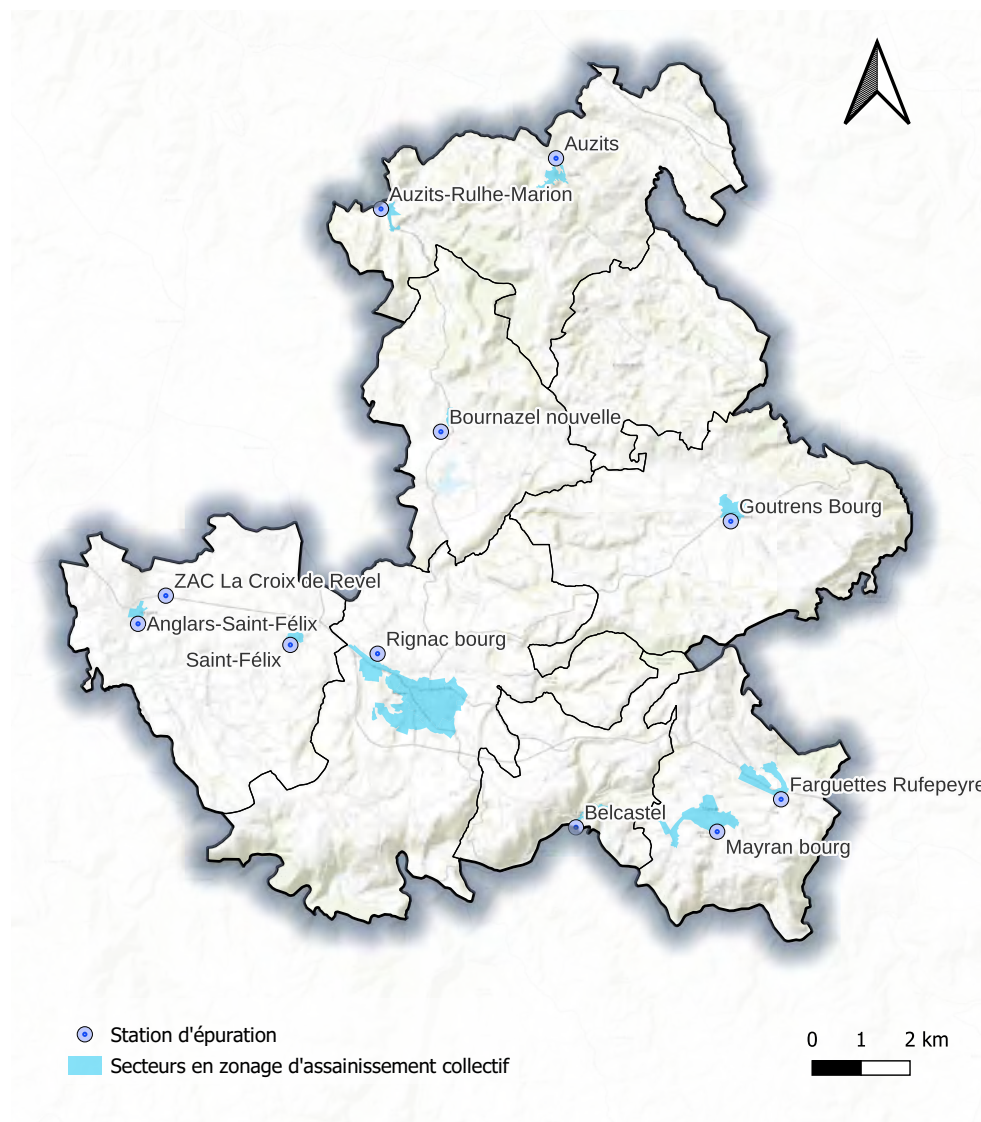
ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LOCALISATION DES STEP

Assainissement collectif

- 11 Stations d'épuration (STEP)
Capacité totale : 4510 EH
- Quelques problématiques sur la STEP d'Auzits-bourg, liées :
 - à l'entretien
 - aux rejets
 - aux teneurs DCO et DBO5=> projet de réfection totale sera terminé fin avril 2023
- Assainissement groupé de la STEP Croix Revel
Hors compétence communale
Aucune observation mais selon les élus : soucis d'assainissement

Assainissement non collectif (SPANC)

- Gestionnaire : la Communauté de Communes

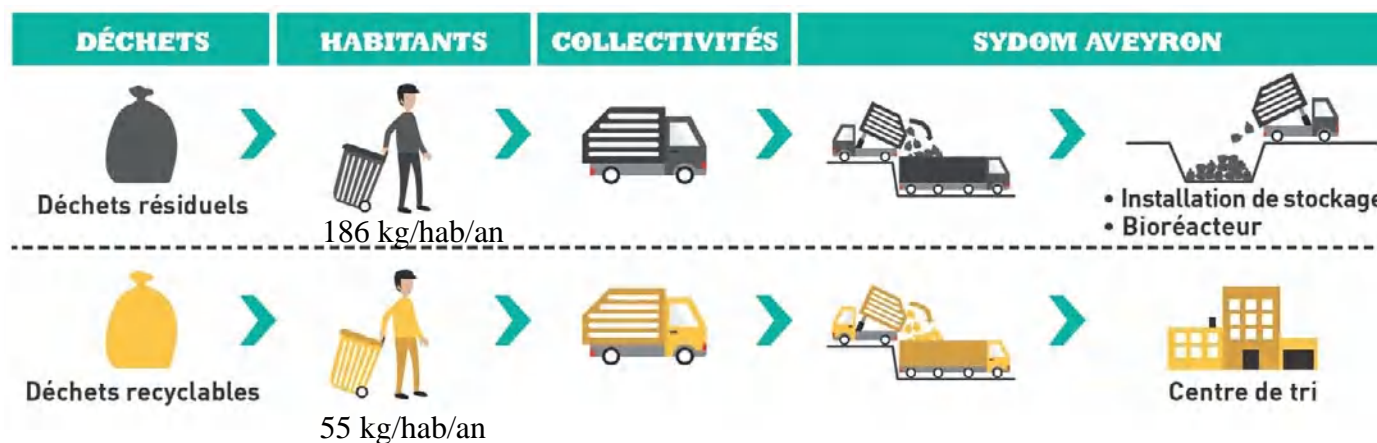


Enjeux

- Concilier les différents usages de l'eau : eau potable, irrigation, activités de loisirs, énergies, fonctionnements des milieux aquatiques en tenant compte des enjeux liés au changement climatique et aux perspectives de baisse de disponibilité de la ressource.
 - Lutter contre la pollution de l'eau dans les zones vulnérables.
- Anticiper l'actualisation des schémas d'assainissement (collectif, non collectif et pluvial) et notamment lors du transfert de compétence au regard des nouvelles perspectives de développement dans l'optique de réduire les pressions qui accentuent la fragilité de la ressource.

L'organisation de la collecte et le traitement des déchets

- Collecte des déchets :
 - Plusieurs points de regroupement
 - En porte à porte au centre bourg de Rignac
- 1 déchetterie recensée dans l'espace intercommunautaire, située au Pont de l'Alzou.
- Traitement des déchets assuré par le Syndicat Départemental des Ordures Ménagères (SYDOM) de l'Aveyron
- Vingt Points d'Apport Volontaire pour le verre, sur l'ensemble du territoire communautaire



Source : SYDOM Aveyron, 2023

Enjeux

- Compléter et valoriser l'offre en équipement pour améliorer la collecte et le tri des déchets ménagers et assimilés.
 - Poursuivre les démarches de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets.
- Développer et accompagner les démarches locales pour la valorisation des déchets.

Risques naturels

- 1 Plan de Surfaces Submersibles (PSS) « Vallées des rivières le Tarn et l'Aveyron » sur 3 communes :

Belcastel

Mayran

Rignac

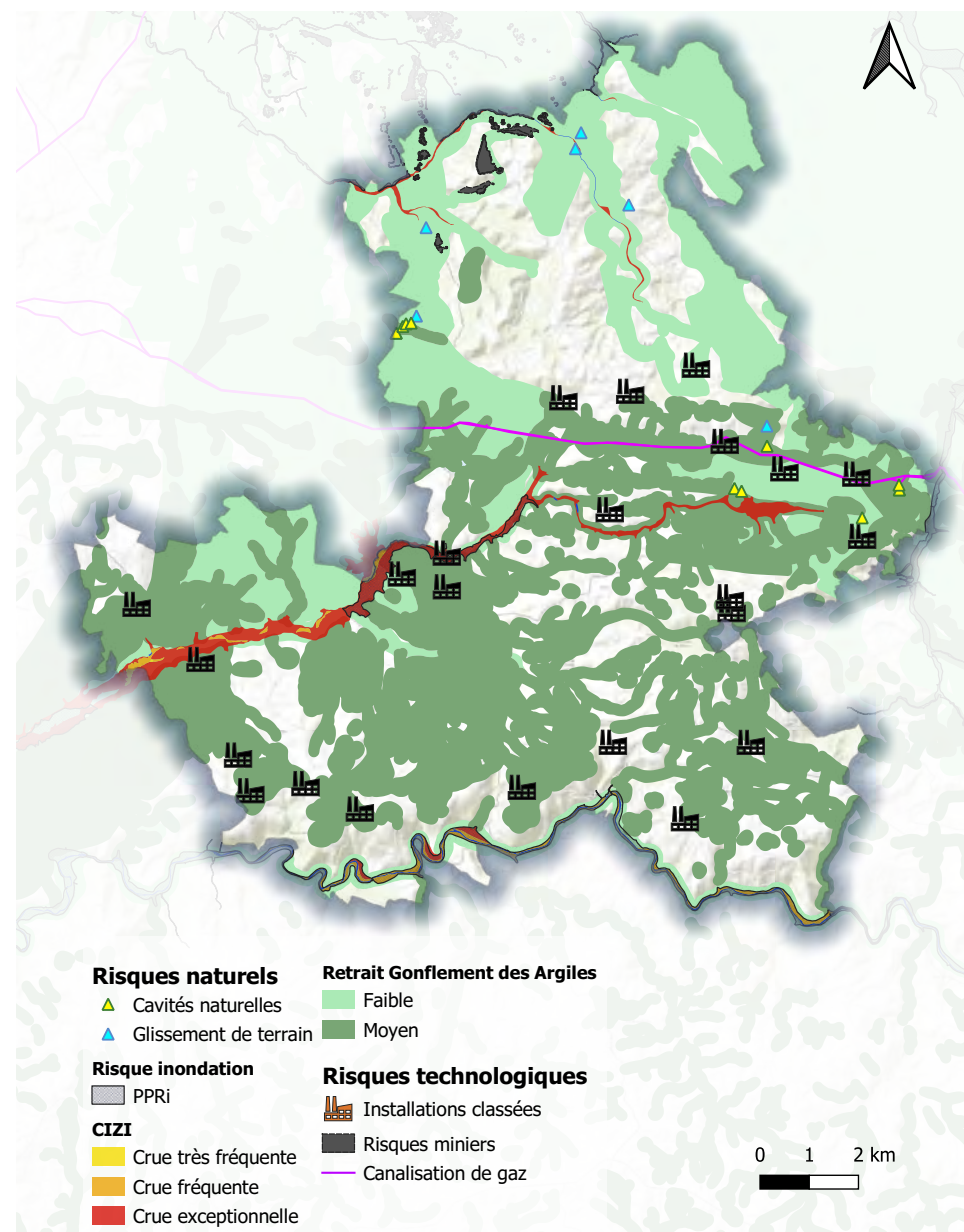
Remplacé en 2022 par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) « Moyenne et basse vallée de l'Aveyron »

- Retrait/gonflement des argiles
46% du territoire en aléa moyen
- 10 cavités recensées sur le territoire
- Mouvements de terrain
Glissements
- Risque moyen à élevé pour l'exposition au radon

Risques technologiques

- Risques miniers sur la commune de Auzits (PPRM)
Instruction toujours en cours à ce jour par le Tribunal administratif
- Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) au nombre de 23
- Transport de matières dangereuses
Canalisations de gaz
Voirie (D840, D994, D1)

RISQUES SUR LE TERRITOIRE DU PAYS RIGNACOIS



Enjeux

- Poursuivre la prise en considération de l'ensemble des risques et des nuisances connues en amont des choix d'urbanisme, et particulièrement pour :
- Les risques d'inondation : au delà de la prise en compte des documents réglementaires, une attention doit être portée aux secteurs imperméabilisés par l'urbanisation,
 - Le risque lié aux ruissellements et la topographie des pentes du territoire : problématiques d'érosions des sols et de comblements de cours d'eau,
 - La défense extérieure contre les incendies : en assurant aux moyens de secours l'accessibilité à l'eau et ce, en continu.
 - Les risques technologiques : en anticipant d'éventuels conflits.

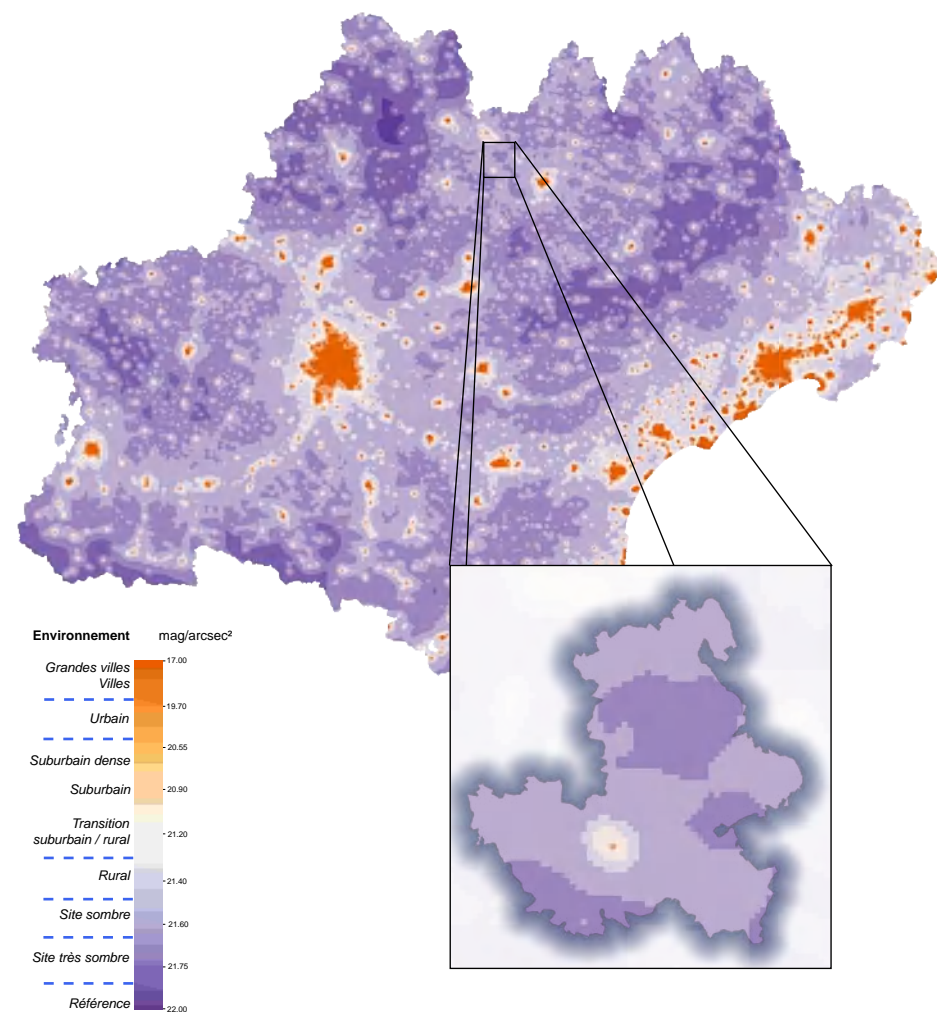
Pollutions

- Qualité de l'air bonne dans l'ensemble
Microparticules et gaz : PM10 , PM2,5, Oxyde d'azote (NOx), Ammoniac issus de combustion ou usage d'engrais
- Pollution lumineuse concentrée sur le bourg de Rignac

Nuisances

- Ondes électromagnétiques
Antennes et lignes à haute et très haute tension
- Plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA)
Commune de Goutrens (partiellement Escandolières)
- Le classement sonore identifie deux axes :
RD994 et RD1 - Anglars-Saint-Félix, Rignac, Belcastel, Mayran
RD840 - Auzits

POLLUTION LUMINEUSE EN OCCITANIE ET CCPR



Enjeux

- Améliorer la situation de la qualité de l'air et préserver les zones faiblement polluées en intégrant l'enjeu sanitaire dans les projets d'aménagement.
- Prendre en compte les installations d'ondes électromagnétiques et les servitudes aéronautiques dans le développement urbain, en évitant d'exposer davantage d'habitants aux nuisances.
 - Préserver le territoire de la pollution lumineuse.

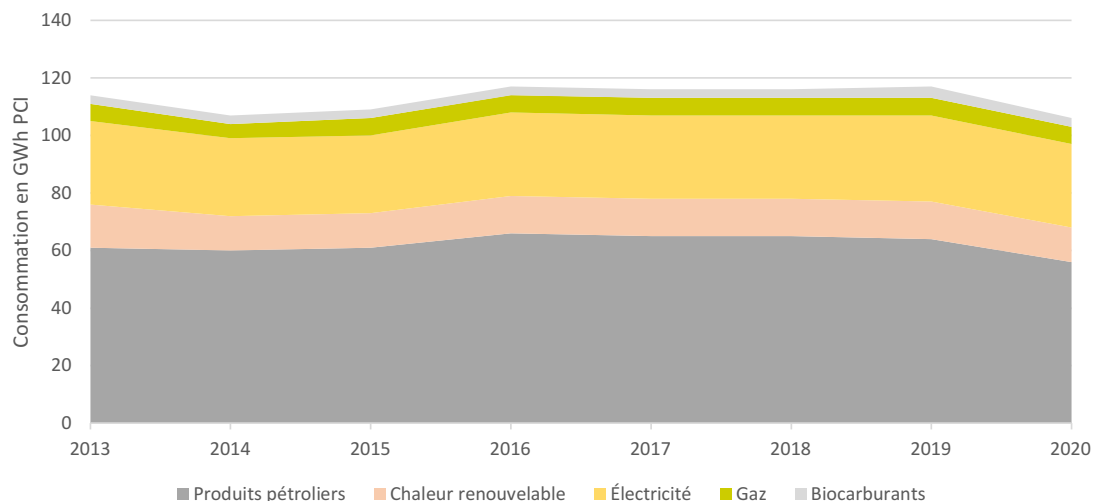
Planification énergétique et réduction des GES à différentes échelles

OBJECTIFS SUR LA PLANIFICATION ÉNERGETIQUE ET LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE DURANT LES PROCHAINES ANNÉES

Objectifs	Etat	Région Occitanie	SCoT COA
Réduction de la consommation énergétique finale	-20 % en 2030 par rapport à 2012 -50 % en 2050	-40 % en 2050 par rapport à 2015	-24% en 2035 par rapport à 2014
Production EnR par rapport à la consommation finale	32 % en 2030	50 % en 2030 100 % en 2050	58% en 2035 vers 100% en 2050
Réduction des émissions de GES	-40 % en 2030 par rapport à 1990 -75 % en 2050	Division par 4 en 2040 -76 % en 2050	-67% en 2035 par rapport en 2014

Consommation énergétique

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE SUR LA CCPR ENTRE 2013 ET 2020



En 2020

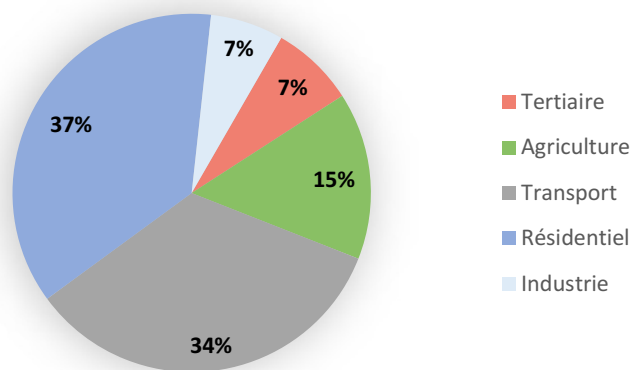
- Consommation d'énergie finale en 2015 : 109 GWh
- Consommation d'énergie finale en 2020 : 106 GWh

=> Entre 2015 et 2020, la consommation d'énergie finale a diminué de 2,75% (Aveyron: -7,4% / Occitanie: -7,5%)

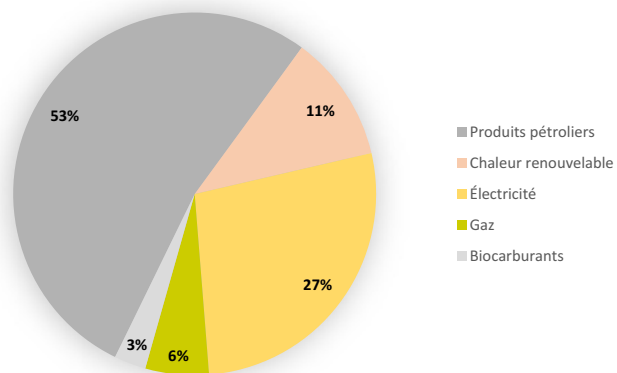
Or, l'objectif SRADDET vise une réduction de 40% en 2050 à partir de 2015; une accélération est donc nécessaire.

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE (%) SUR LA CCPR EN 2020

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2020



PAR TYPE D'ÉNERGIE



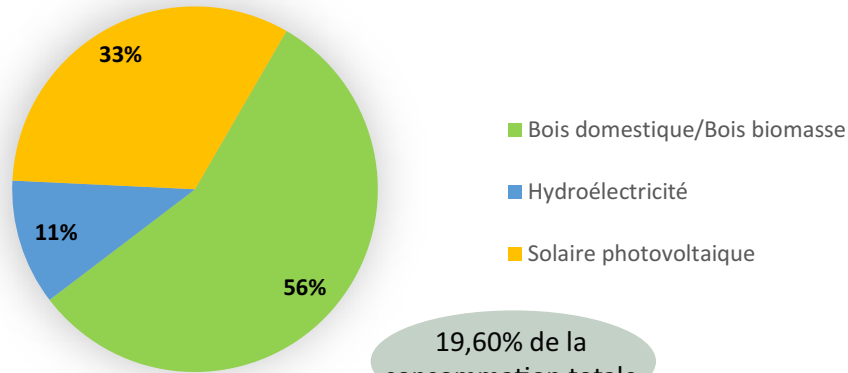
En 2020

- Les secteurs d'activités principalement consommateurs : résidentiel, industrie, agriculture
 - Les énergies principalement consommées : produits pétroliers, électricité, chaleur renouvelable
- => Des cibles d'effort potentiel

Source : AREC, 2020

Production énergétique

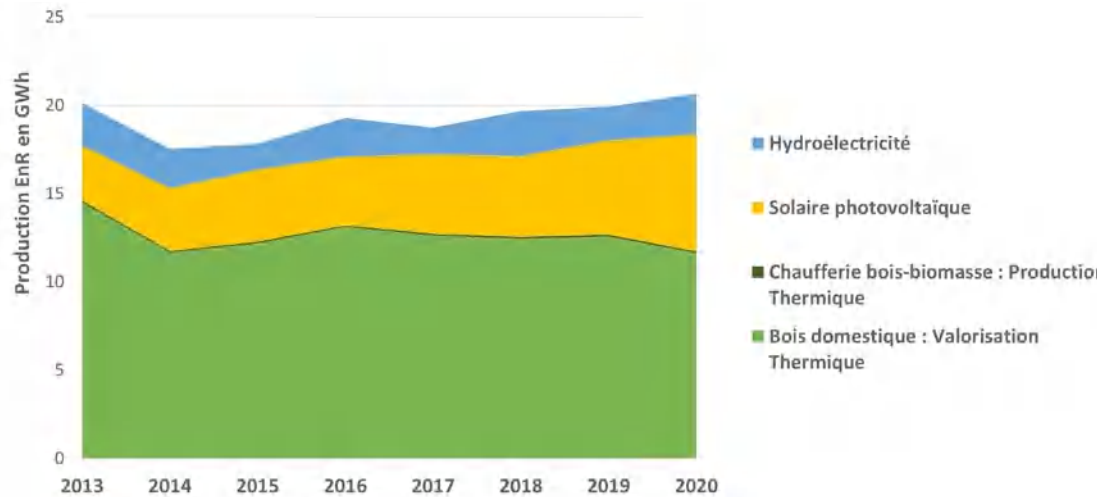
PRODUCTION D'ENR SELON LA FILIÈRE (2020)



19,60% de la consommation totale

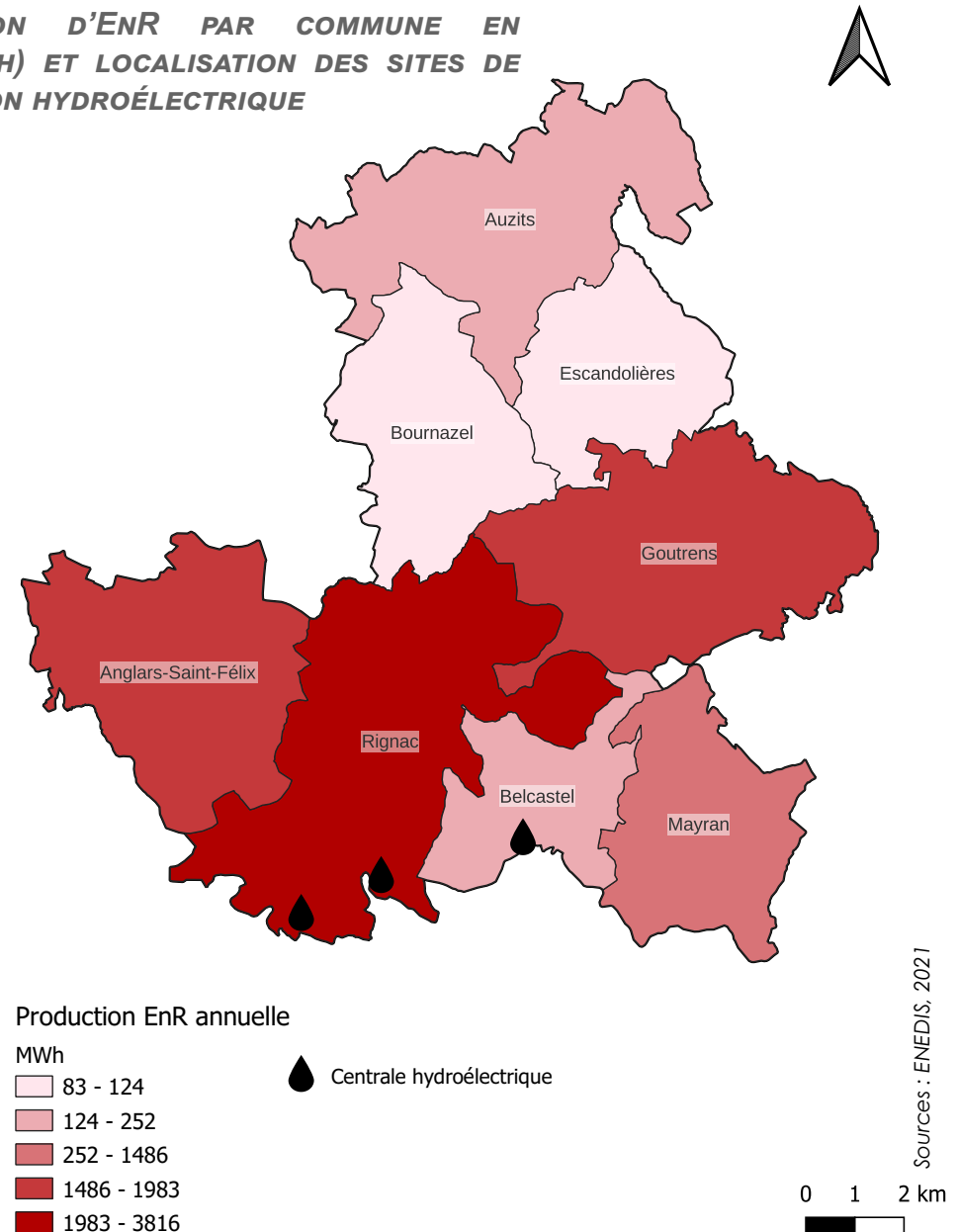
Source : AREC, 2020

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ENR SELON LA FILIÈRE (2013-2020)



Source : AREC, 2020

PRODUCTION D'ENR PAR COMMUNE EN 2021 (MWh) ET LOCALISATION DES SITES DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE



Sources : ENEDIS, 2021

Enjeux

- Privilégier la valorisation des ressources naturelles locales dans la production énergétique pour répondre aux besoins des générations futures en matière d'énergie ;
- Encadrer les futurs aménagements notamment dans les secteurs les plus énergivores comme le secteur agricole, résidentiel et du transport afin de réduire leurs consommations d'énergie ;
- Définir une politique énergétique harmonisée pour mieux s'adapter aux changements climatiques et renforcer la résilience du territoire ;